REGION GUADELOUPE
Archipel d'Avenir

Schéma Régional des usages et services numériques de la Guadeloupe

Table des matières

Introduction 5

État des lieux des services et usages numériques en Guadeloupe 9
- L'observatoire régional de l'économie numérique et l'analyse de la fracture numérique
- Education
- Enseignement supérieur
- Tourisme et culture
- Administrations et collectivités
- Transition énergétique et environnement
- Transport et mobilités
- Santé
- Economie

Les tendances générales associées au développement du numérique 22
- Une tendance à l'augmentation du trafic Internet fixe et mobile
- Les impacts attendus sur les usages

Les enjeux et l'ambition du SDUN pour la Guadeloupe 30
- Structurer le développement de la Guadeloupe par le numérique
- La logique d'intervention du SDUN

Les principes d'intervention du SDUN 44

Les actions du SDUN 45

Orientation 1 – Une population formée tout au long de la vie aux usages et pratiques numériques 45
- Fiche-action n°1 – Coordination des acteurs de la formation initiale en vue d'une mutualisation des équipements et infrastructures numériques
- Fiche-action n°2 – Développement et consolidation d'une offre de formation ouverte et à distance
- Fiche-action n°3 – Valorisation des initiatives d'inclusion numérique et de sensibilisation à la culture numérique
- Fiche-action n°4 – Développement du réseau des bibliothèques et de leurs ressources numériques

Orientation 2 – Des patients mieux pris en charge dans le cadre d'une offre de soin et de maintien à domicile 62
- Fiche-action n°5 – Renforcement de l'accès aux soins dans les territoires marqués par les contraintes de la double insularité
- Fiche-action n°6 – Promouvoir le développement de plateformes e-santé
- Fiche-action n°7 – Soutien à des projets concourant au maintien à domicile

Orientation 3 : – Un patrimoine touristique et culturel valorisé par le numérique 74
- Fiche-action n°8 – Soutien au développement et valorisation de services numériques innovants

Orientation 4 – Une administration modernisée et performante 78
- Fiche-action n°9 – Appui au développement de services en ligne mutualisés
- Fiche-action n°10– Accompagnement de la mise en œuvre de l'open data au sein des collectivités guadeloupéennes
- Fiche-action n°11 - Appui au développement d'une plateforme SIG mutualisée
- Fiche-action n°12 - Appui au développement d'un cloud public mutualisé

Orientation 5 – Des entreprises plus connectées pour une compétitivité renforcée **94**
- Fiche-action n°13 – Actions de sensibilisation au numérique au bénéfice des petites entreprises

Orientation 6 – Une filière numérique structurée et compétitive **100**
- Fiche-action n°14 – Accompagnement et valorisation des entreprises locales du secteur numérique à l'étranger
- Fiche-action n°15 – Elaboration d'un plan de GPEC territoriale sur les besoins en compétence des entreprises du numérique en Guadeloupe
- Fiche-action n°16 – Appui à des actions d'animation de la filière TIC
- Fiche-action n°17 – Soutien à la mise en place de tiers-lieux

Orientation 7 – L'innovation numérique pour une Guadeloupe durable **110**
- Fiche-action n°18 – Soutien aux services numériques innovants visant à optimiser la gestion des flux de mobilité
- Fiche-action n°19 – Soutien à l'expérimentation de services numériques améliorant la gestion des réseaux de base (eau, déchets, énergie) et la gestion des risques

Coût estimé des actions 120

Calendrier estimatif de la mise en œuvre des actions du SDUN 124

Gouvernance du SDUN 126

Modalités de mise en œuvre du SDUN 131

Point de vigilance sur la mobilisation des financements 131

Synthèse des actions du SDUN 131

Table des figures

Figure 1 : :
Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Guadeloupe **5**

Figure 2 :
Taux d'équipement numérique des foyers **10**

Figure 3 :
Principaux usages du téléphone portable **10**

Figure 4 :
Principaux usages de l'Internet à domicile **11**

Figure 5 :
Principaux services administratifs consultés/utilisés sur Internet **11**

Figure 6 : :
Taux d'appropriation des usages de l'ordinateur et de l'Internet par la population **12**

Figure 7 :
Services Internet pour les écoles primaires **13**

Figure 8 :
Ressources numériques à dispositions des élèves du secondaire **13**

Figure 9 :
Usages des téléprocédures **15**

Figure 10 :
Téléprocédures disponibles sur le site web communal **15**

Figure 11 :
Les effets de la transformation numérique **28**

Figure 12 :
Cartographie des actions du SDUN **37**

Figure 13 :
Tableau de synthèse des actions du SDUN **131**

Introduction

La Guadeloupe entend valoriser ses atouts en termes de ressources et d'infrastructures pour développer l'économie numérique. En pleine croissance, ce secteur offre des outils innovants et pratiques à de multiples autres activités. Il participe grandement au dynamisme du territoire.

La collectivité régionale s'est dotée d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), en octobre 2013, faisant suite à la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCoRAN) élaborée en 2012. L'objectif est de parvenir à achever la couverture numérique de l'ensemble du territoire d'ici 2022, en mettant l'accent sur le très haut débit. Un budget de 155 millions d'euros est fixé à cet effet. Des travaux de montée en débit ont été engagés sur 10 zones rurales : Bouillante (1), Vieux-Habitants (2), Baillif (3), Pointe-Noire (3), et Petit-Canal (1). Ceux concernant la commune de Petit-Canal sont terminés depuis fin août 2016.

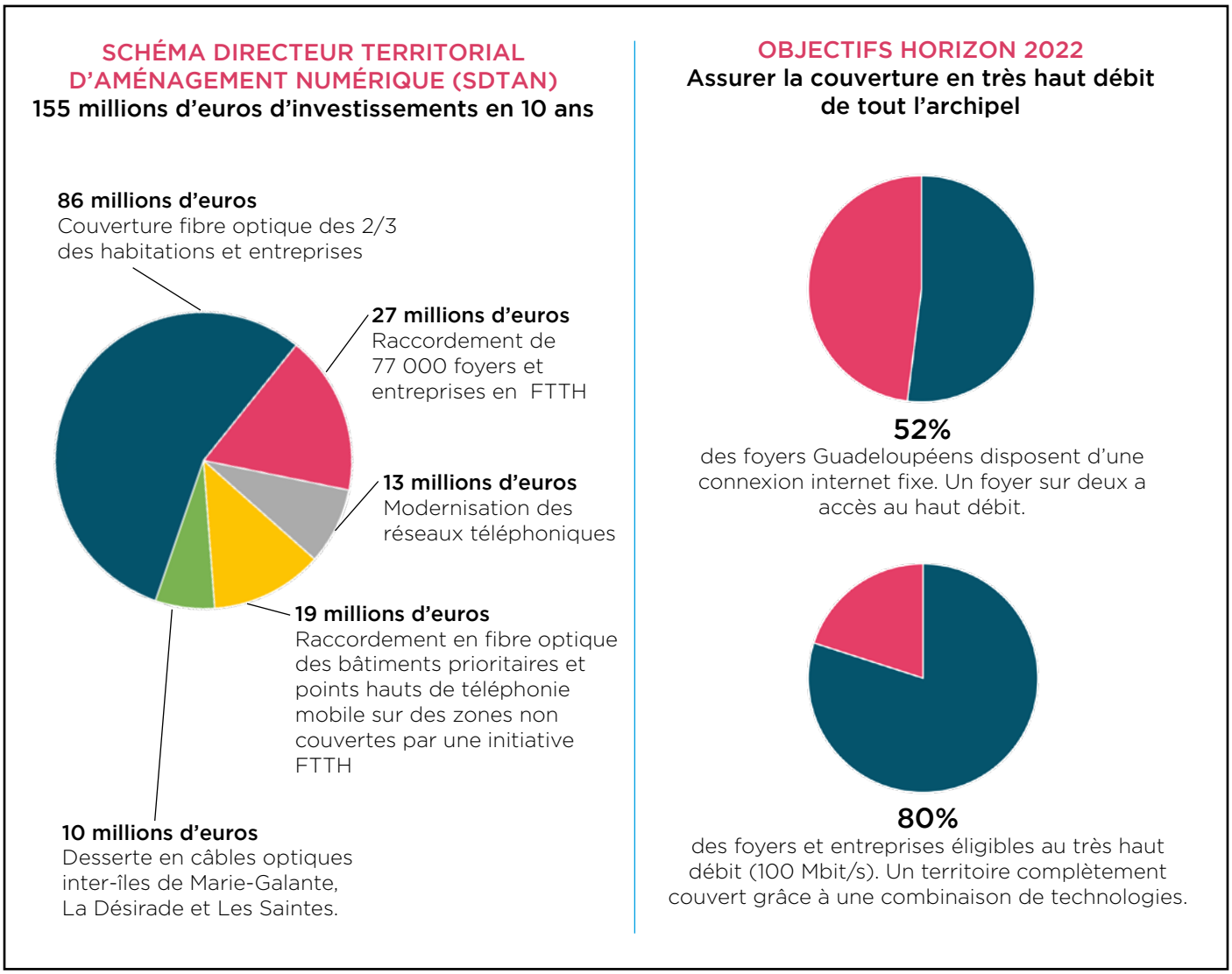

Figure 1 : Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Guadeloupe

Par ailleurs, la collectivité régionale a élaboré un **Plan de Développement de l'Economie Numérique (PDEN)** structuré autour de onze actions principales :

- Constituer un annuaire qualifié des entreprises du secteur TIC ;
- Proposer des actions collectives au bénéfice des entreprises du secteur ;
- Elargir les segments TIC couverts par les entreprises du secteur TIC ;
- Mettre en place un service de veille technologique et des usages ;
- Organiser un séminaire dédié à l'innovation ;
- Lancer un appel à projets régional dédié à l'innovation au sein du secteur TIC ;
- Répertorier les formations existantes au plan régional relevant du secteur TIC ;
- Accompagner le développement de nouvelles formations ;
- Cartographier les aides et dispositifs existants pour les acteurs du secteur TIC ;
- Accompagner et valoriser le projet de pépinière TIC et soutenir l'incubation de projets TIC. ;
- Créer un portail web sur le secteur TIC en Guadeloupe.

Plusieurs de ces actions ont été engagées et sont notamment relayées via le portail Guadeloupe Numérique. La collectivité régionale en lien avec d'autres partenaires régionaux a également soutenu différents projets au cours des dernières années dans le domaine de l'administration électronique (plateforme de marchés publics E-guadeloupe), de l'inclusion numérique (EPN et Cyberbus), de la santé (télémédecine), ou encore de la mobilité (Trafikera).

Les nouveaux documents de programmation, CPER 2014-2020 et PO FEDER-FSE Région Guadeloupe 2014-2020, reconnaissent l'importance du numérique comme levier de développement pour la Guadeloupe.

La thématique 8 « développement de la société de l'information par la mise en œuvre d'un schéma de développement d'usages et de services » du CPER insiste sur trois axes stratégiques :

- La connaissance de l'écosystème numérique afin de permettre d'affiner la conduite des politiques publics ;
- Le développement de l'économie numérique et l'intégration massive des usages et services dans les entreprises comme une des clés de l'attractivité économique du territoire ;
- L'aménagement numérique des territoires visant à intégrer une offre performante de services publics numériques pour le bien-être de la population et des citoyens.

Le numérique peut, par ailleurs et de manière complémentaire, se retrouver abordé dans d'autres thématiques : par exemple dans la thématique 5 « cohésion sociale et employabilité » ou encore dans la thématique 7 « stratégie de mobilité multimodale ».

L'axe 2 du PO FEDER-FSE Région Guadeloupe « Accompagner le développement du numérique, levier clé de la compétitivité du territoire » apporte de son côté son soutien à des actions visant le développement des infrastructures et réseau, et celui des entreprises au travers de l'intégration des technologies numériques dans les processus et l'organisation de celles-ci et la structuration des acteurs de l'économie numérique.

Le Schéma Directeur des Usages Numériques (SDUN) prolonge la dynamique initiée sur les réseaux par la SCoRAN et le SDTAN en apportant un cadre stratégique pour accompagner le développement des services numériques en Guadeloupe. Il a pour ambition de mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs guadeloupéens autour d'orientations stratégiques et de projets concourant à rendre opérationnelle la transformation numérique de la Guadeloupe au bénéfice de tous. Les actions proposées constituent des objectifs concernant l'ensemble des acteurs guadeloupéens pour lesquels il conviendra d'apporter des financements multipartenaires.

Etat des lieux des services et usages numériques en Guadeloupe

Etat des lieux des services et usages numériques en Guadeloupe

Les entretiens conduits lors de l'élaboration de ce document ont abouti à l'établissement d'un état des lieux du développement des services numériques en Guadeloupe et à l'appréciation du niveau d'usages. Quelques-uns des enseignements sont repris ci-après et complétés par des tableaux synthétiques en annexe au rapport.

L'observatoire régional de l'économie numérique et l'analyse de la fracture numérique

Dans le cadre de l'observatoire régional de l'économie numérique, la Région a confiée à Qualistat la mission de conduire trois enquêtes pour mesurer le niveau d'appropriation du numérique:

- Le taux d'équipement et de raccordement de la population et les principaux usages ;
- L'e-administration ;
- Le poids des TIC dans l'économie Guadeloupéenne.

La première enquête, couvrant le taux d'équipement et de raccordement de la population et les usages, a été menée en juin 2015 et les résultats livrés en juillet 2015 . Les deux autres enquêtes portaient sur le poids des TIC dans les entreprises, ainsi que sur les usages du numérique dans les administrations et collectivités locales. Les résultats de ces enquêtes sont librement consultables sur le portail Guadeloupe Numérique.

Les résultats de l'enquête ont été rapprochés pour certains critères des chiffres nationaux extraits du rapport « la diffusion des TIC dans la société française » produit par le CREDOC pour son édition 2014 (à partir d'une enquête auprès d'un échantillon de la population de 12 ans et plus). Les méthodologies et temporalités de ces deux enquêtes ne sont pas identiques mais cela apporte un éclairage pour apprécier la situation de la Guadeloupe.

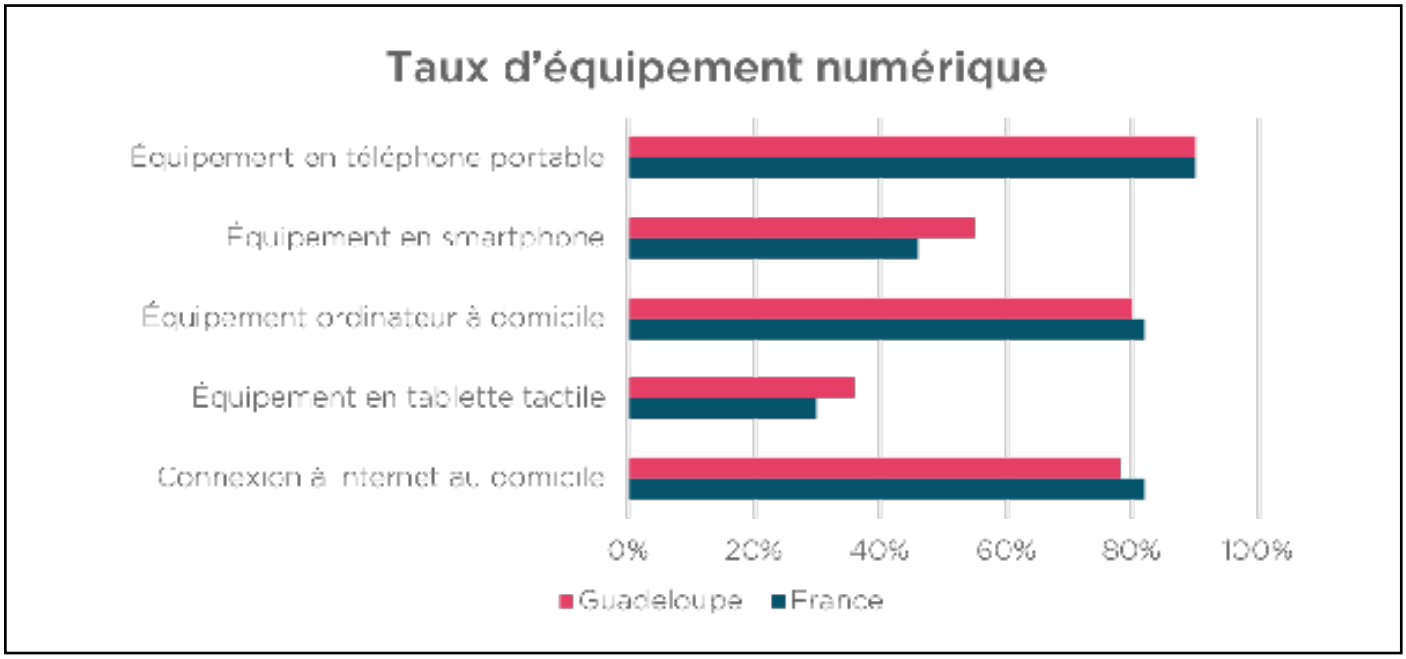

Figure 2 : Taux d'équipement numérique des foyers

On notera un taux d'équipement mobile (téléphone portable, smart phone, tablette tactile) significatif au sein des foyers guadeloupéens.

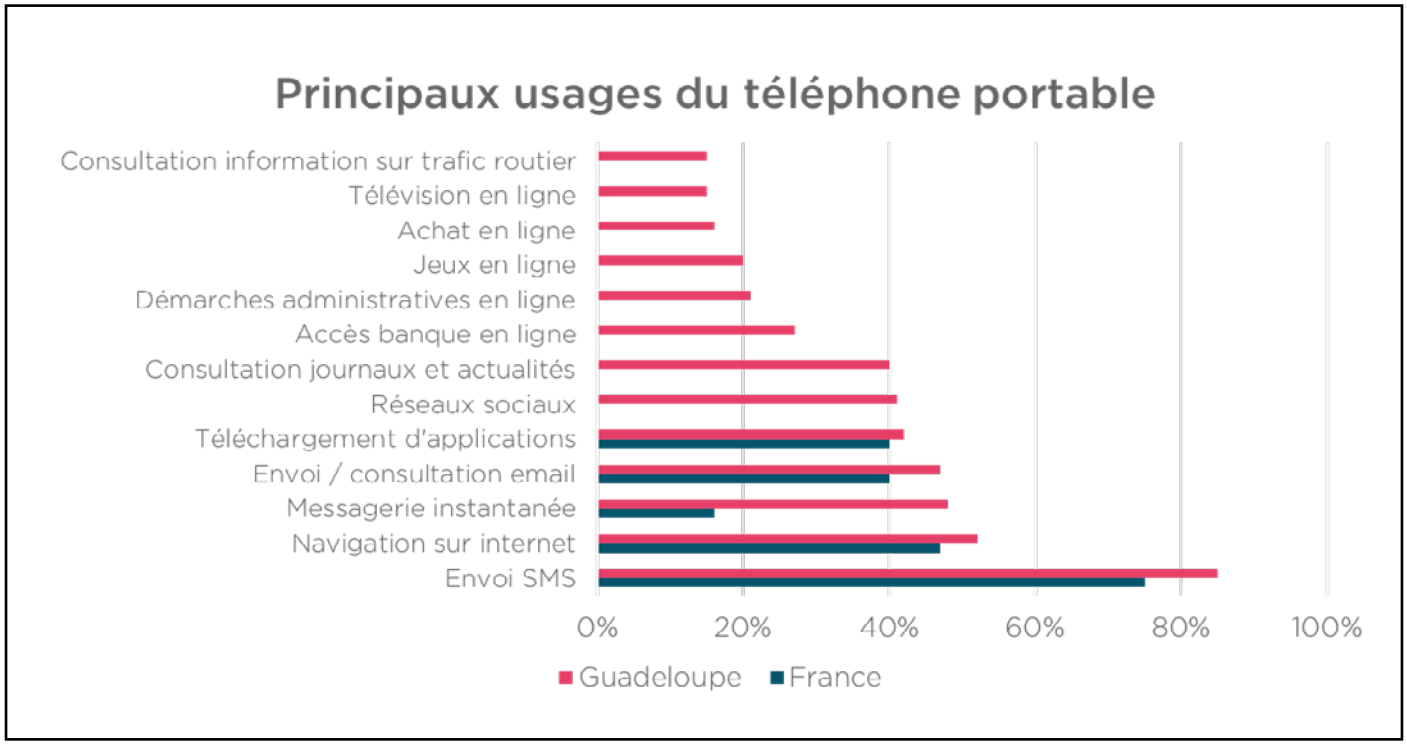

Figure 3 : Principaux usages du téléphone portable

Ici seuls les taux des critères « envoi SMS », « navigation sur internet », « messagerie instantanée », « envoi/consultation email » et « téléchargement applications » ont été comparés aux taux nationaux. Néanmoins, le taux en équipement mobile se traduit par un niveau d'usages varié et important couvrant différents domaines allant de la sphère personnelle à celle des loisirs.

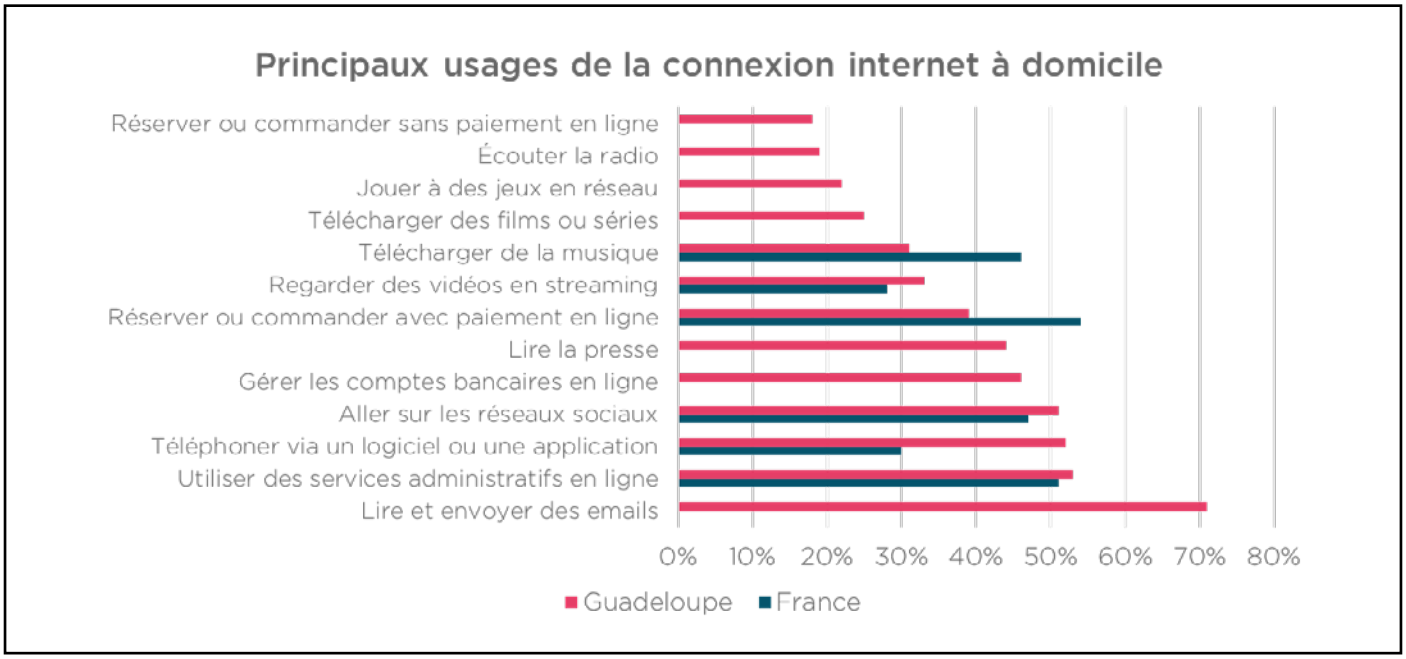

Figure 4 : Principaux usages de l'Internet à domicile

Le même constat d'usages varié et important s'applique aux usages de l'Internet à domicile avec toutefois un niveau d'usage moindre qu'au plan national pour « la réservation ou commande avec paiement en ligne » et « le téléchargement de la musique ».

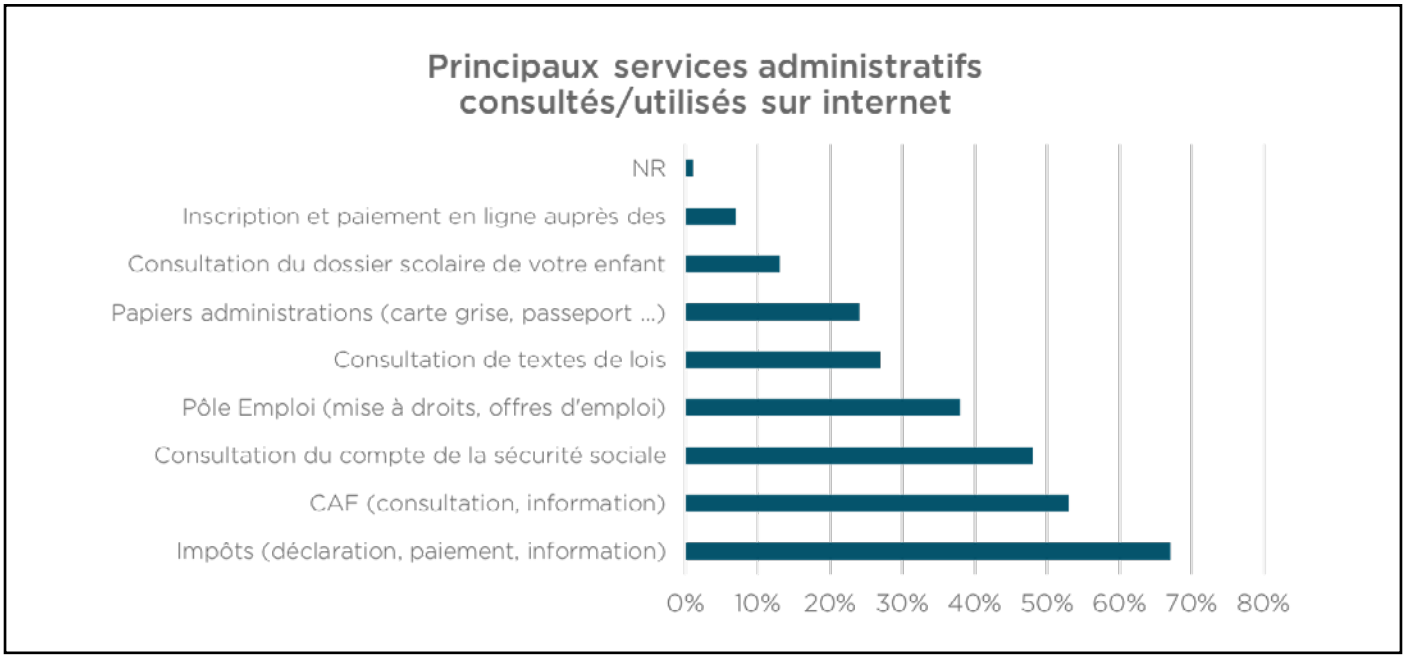

Figure 5 : Principaux services administratifs consultés/utilisés sur Internet

Sur Internet (fixe et mobile), une partie significative de la population guadeloupéenne effectue des démarches administratives en ligne. Ces démarches relèvent principalement d'administrations nationales (Impôts, CAF, Sécurité Sociale...) et souligne un très faible recours à des démarches administratives en ligne de la responsabilité des collectivités territoriales. Ici l'étude CREDOC ne permet pas de comparatifs avec les chiffres locaux.

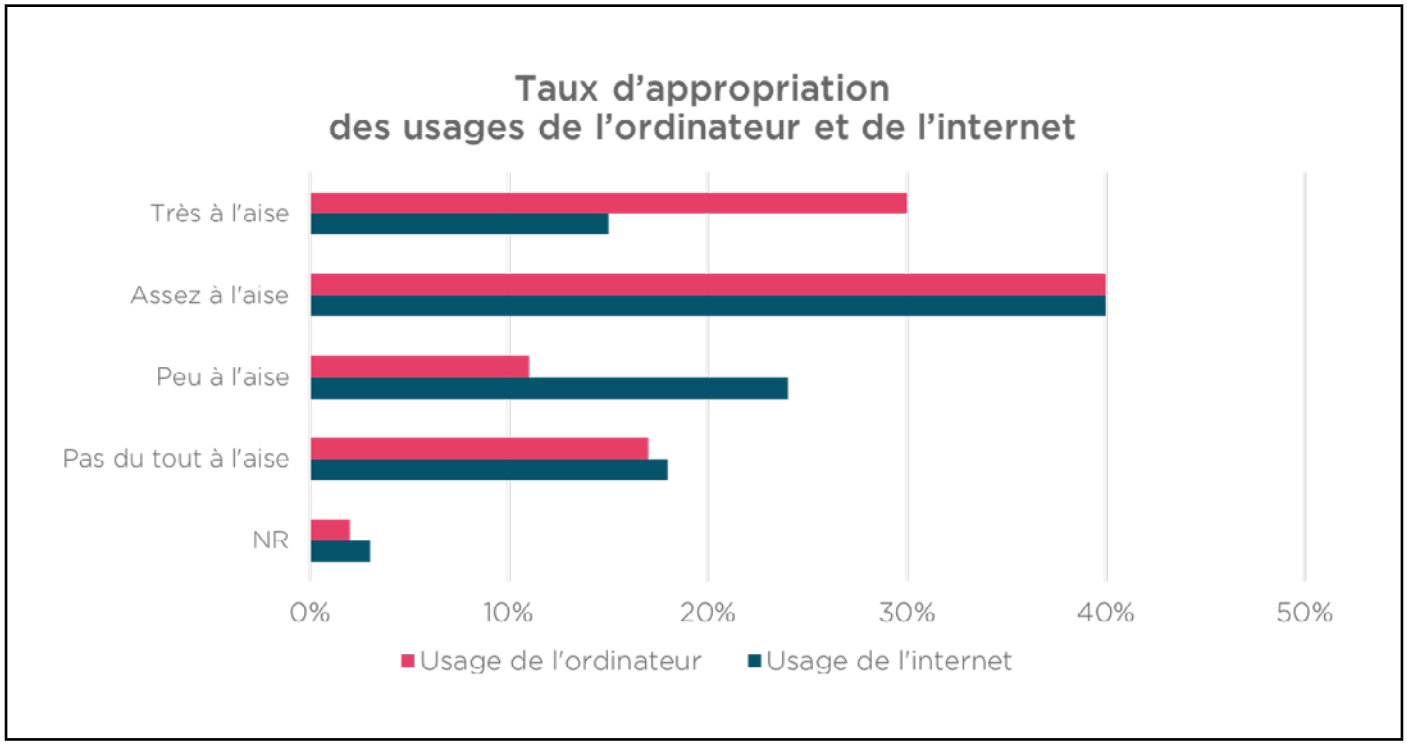

Figure 6 : Taux d'appropriation des usages de l'ordinateur et de l'Internet par la population

70% de la population guadeloupéenne se déclare très à l'aise ou assez à l'aise vis-à-vis des usages de l'ordinateur et de l'Internet. Il demeure donc près de 30% de la population pour lesquels des formes d'accompagnement aux pratiques de l'Internet demeurent nécessaires dans une optique d'inclusion numérique de l'ensemble de la population. Ici l'étude CREDOC ne permet pas de comparatifs avec les chiffres locaux.

Éducation

L'intégration du numérique au sein des établissements scolaires demande un engagement sur la durée pour assurer la mise en place des conditions nécessaires pour une adoption du numérique par la communauté éducative. Au cours des dernières années, plusieurs projets pédagogiques reposant sur le numérique ont été proposés au sein des établissements scolaires. Toutefois, comme le souligne l'enquête ETIC 2015 conduite par le Rectorat , la situation au regard tant de l'équipement que des usages est contrastée. Les collectivités et le Rectorat, selon leurs champs de compétences respectifs, se sont engagés à renforcer leur actions en faveur du développement du numérique :

- Le Rectorat, au travers de la feuille de route numérique pour la période 2015-2016 et son projet académique 2014-2017 ;
- La Région, au travers de dotations matérielles, de contributions au déploiement des espaces numériques de travail ou encore des actions relatives au raccordement en Très Haut Débit (THD) des lycées.

Deux résultats de l'enquête ETIC sont présentés ci-après à titre d'illustration. Les résultats complets de l'enquête ETIC ont été présentés dans les travaux précédents l'élaboration du présent document.

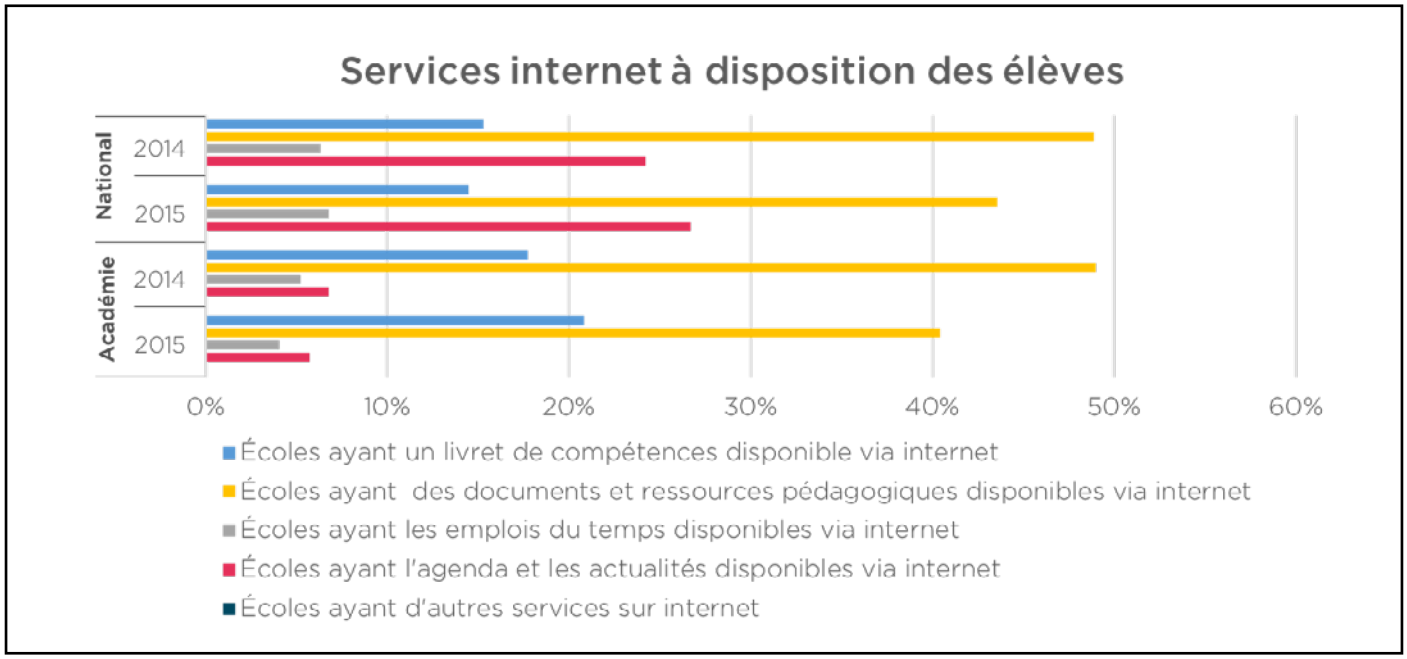

Figure 7 : Services Internet pour les écoles primaires

Concernant la disponibilité de services via Internet, la situation comparative entre l'Académie de la Guadeloupe et la moyenne nationale pour 2015 souligne un alignement des résultats, voire une situation plus favorable pour la Guadeloupe pour certains services, par exemple le livret de compétence disponible via Internet.

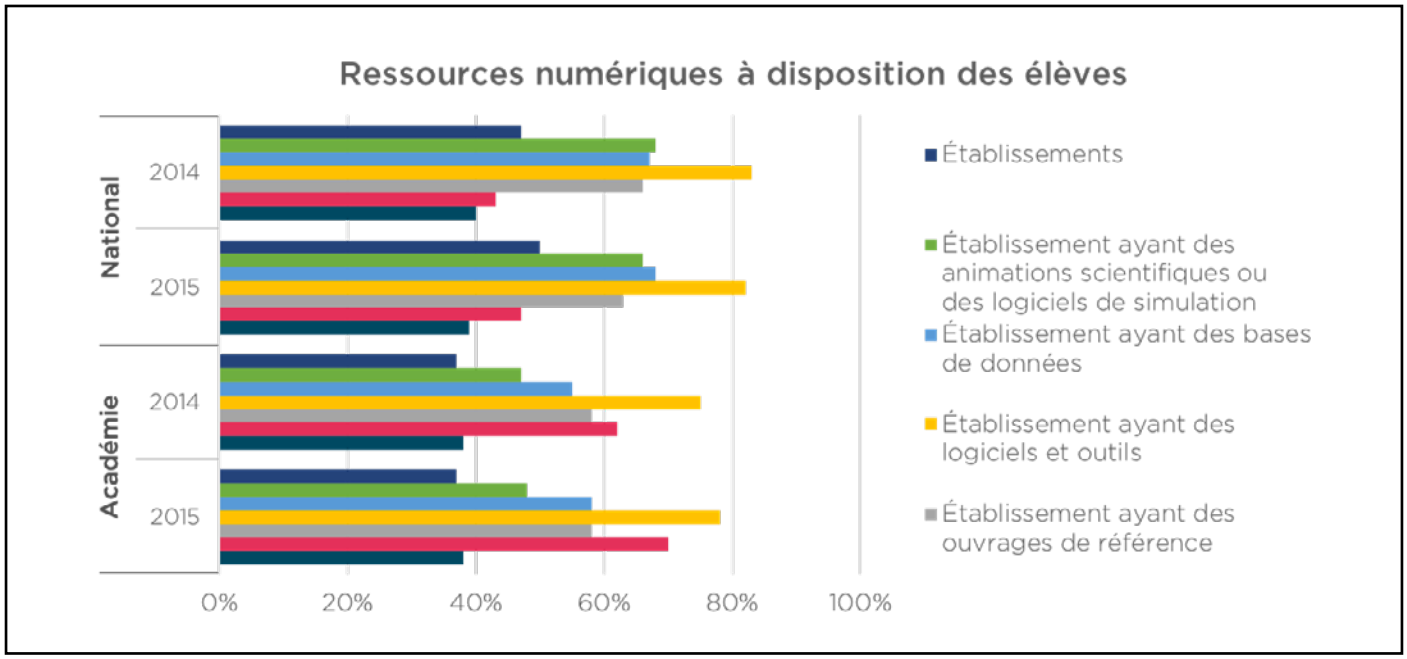

Figure 8 : Ressources numériques à dispositions des élèves du secondaire

La situation est contrastée en matière de ressources numériques mises à disposition des élèves, avec un point favorable à l'Académie de la Guadeloupe, la mise à disposition de logiciels d'apprentissage ; les autres étant en dessous de la moyenne nationale mais néanmoins pour certains à des niveaux de mise à disposition entre 60 et 80%.

Enseignement supérieur

La situation pour l'enseignement supérieur est très contrastée. Des ressources numériques ont été déployées au sein des établissements d'enseignement supérieur permettant dans certains cas des pratiques intéressantes, comme par exemple l'usage de la visioconférence entre les sites de l'UAG pour les enseignements de médecine ou encore l'usage d'un plateau technique performant disposant d'une chaîne numérique complète par les étudiants du DUT « Métiers du Multimédia et d'Internet ».

Toutefois, il est essentiel de renforcer l'intégration du numérique dans les formations de l'enseignement supérieur, au-delà du simple équipement, pour adresser des thématiques non-couvertes actuellement (géomatique, création/production/management de contenus numériques,...) et promouvoir des débouchés au plan régional.

Tourisme et culture

Le tourisme est un secteur important de l'économie de la Guadeloupe. Le patrimoine culturel peut constituer un potentiel de développement d'activités dès lors que sa valorisation tire profit des innovations numériques. Quelques initiatives ont été engagées et mériteraient d'être soutenues (par exemple le projet de numérisation des fonds bibliothécaires de la Caraïbe, le projet Karifort, projet de cinémathèque numérique...).

Sur le plan de la promotion de la destination « Guadeloupe », le CTIG propose une présence forte sur les divers médias numériques et à engager un programme d'actions en faveur de l'écosystème digital des Îles de Guadeloupe. Dans un contexte extrêmement concurrentiel, il est essentiel que le potentiel offert par le e/m-tourisme soit diffusé largement auprès de l'ensemble des acteurs du tourisme, et notamment d'acteurs privés de la filière.

Administrations et collectivités

Une enquête a été menée spécialement lors des travaux de préparation du présent Schéma auprès des 32 communes de Guadeloupe afin de mesurer leur équipement numérique et les services offerts. Les résultats détaillés ont été présentés dans les travaux précédents.

Quelques résultats sont présentés ci-après pour illustrer la situation observée d'un faible engagement en faveur des démarches administratives en ligne. Ce constat a été renforcé lors de l'atelier de concertation consacré à l'e-administration au cours duquel la DRFIP indiquait un retard important dans la mise en conformité des communes par rapport à l'obligation de dématérialisation des flux comptables entre l'État et les collectivités en raison d'une inadaptation des systèmes d'information, d'un manque de compétences et de ressources en interne, d'un frein culturel vis-à-vis de la dématérialisation.

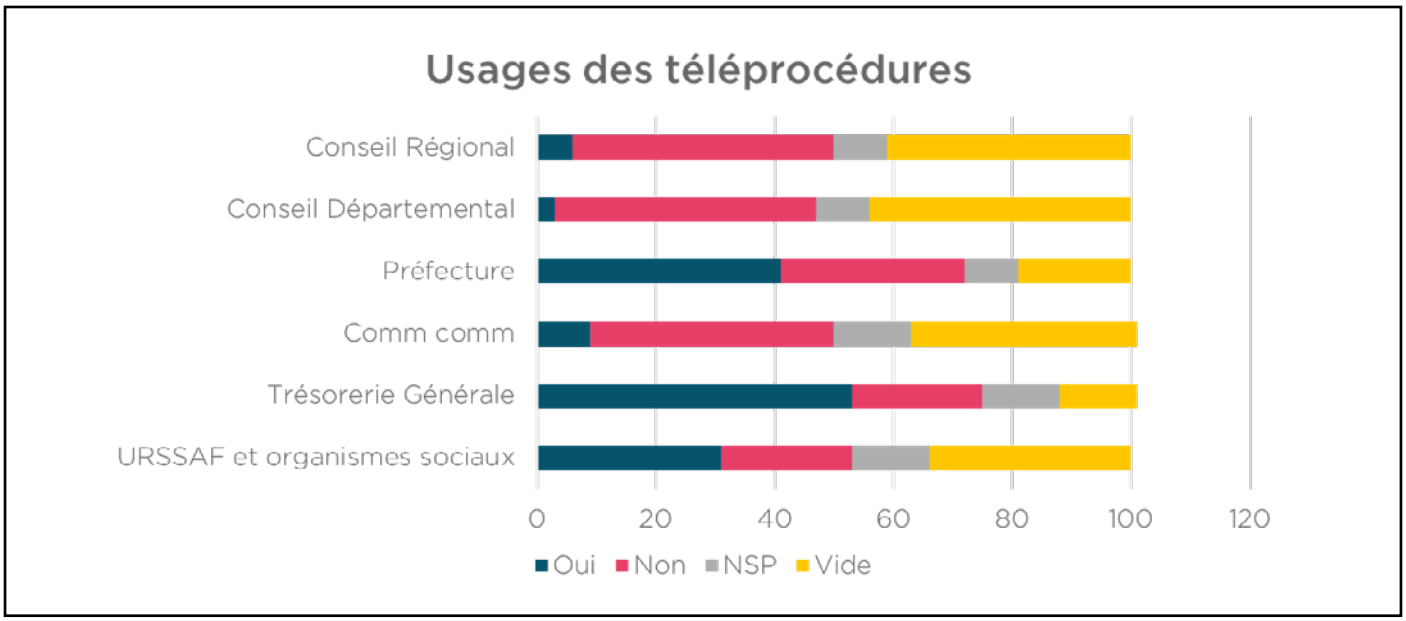

Figure 9 : Usages des téléprocédures

On constate des usages de téléprocédures essentiellement avec les services de l'État et les organismes sociaux mais très peu entre collectivités et pas de projets ni d'usages mutualisés.

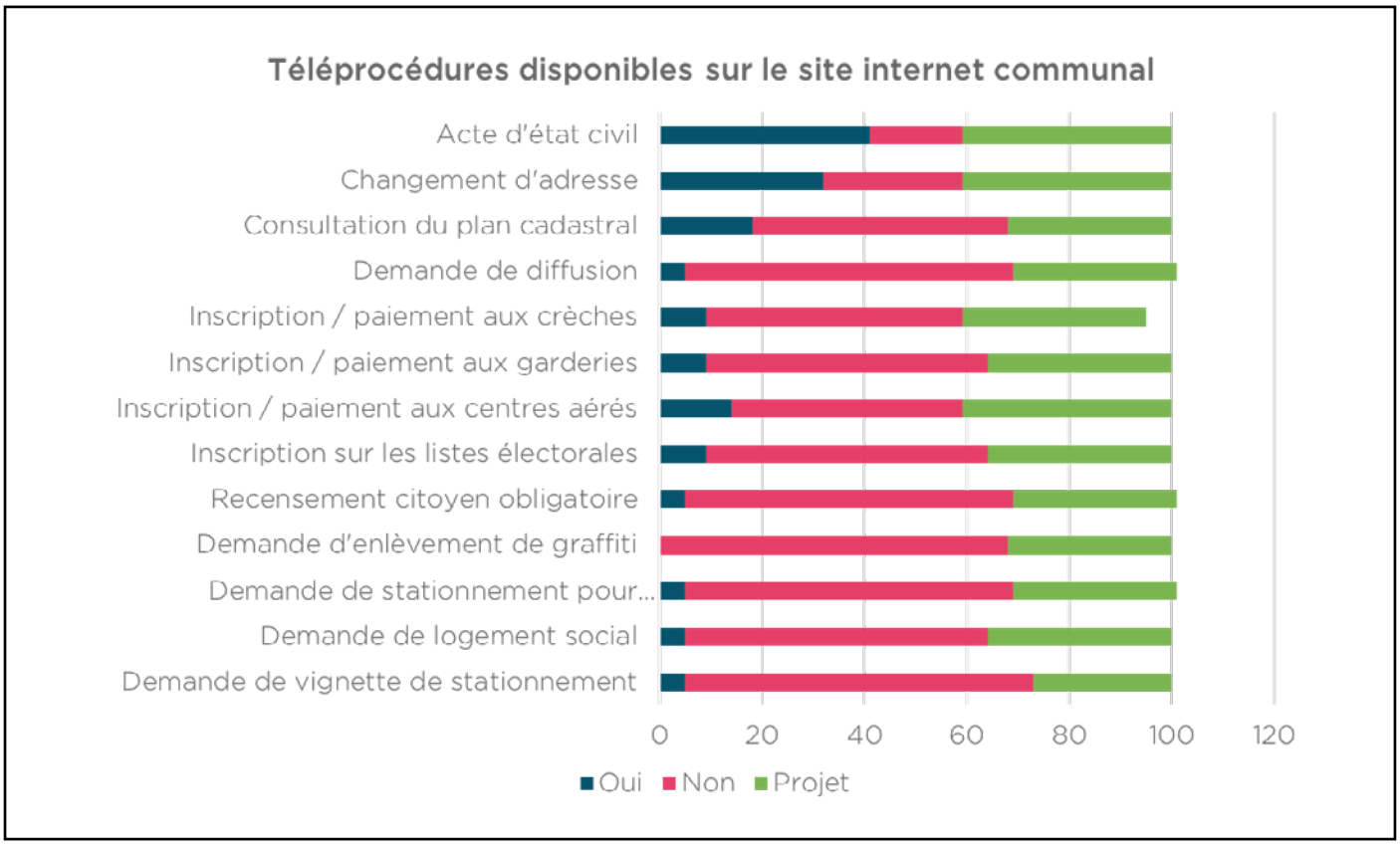

Figure 10 : Téléprocédures disponibles sur le site web communal

A l'exception des demandes d'actes d'état civil et du changement d'adresse, le niveau de disponibilité des téléprocédures est très limité pour les collectivités disposant d'un site web.

Transition énergétique et environnement

La Région Guadeloupe dispose d'une habilitation à légiférer et réglementer (art. 73 de la Constitution) dans le domaine de l'énergie sur son territoire. Sa politique énergétique se veut volontariste. Elle est définie dans le cadre du PRERURE (Plan énergétique Régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie) élaboré en 2008 et actualisé en 2012. Une plateforme web spécifique - www.guadeloupe-energie.gp - a été mise en place en appui à la mise en œuvre de cette stratégie : valorisation des projets menés, accès à des ressources utiles pour les particuliers et les professionnels (guide des aides, outils techniques), sensibilisation (« trucs et astuces », simulateurs), etc.

Les projets numériques dans le domaine de l'énergie en sont au stade de la recherche et développement, mais pas du déploiement opérationnel et commercial. Il y a en revanche de nombreux projets pilotes. On peut citer à titre d'exemple :

- **Le projet STECY MICROGRID** : ce projet lancé en 2011 et porté par l'entreprise GENERGIE vise à mener une expérimentation en conditions réelles qui préfigure le réseau électrique intelligent de demain. Il porte sur un premier démonstrateur opérationnel avec pour objectif de définir les moyens techniques et technologiques à mettre en œuvre permettant une plus large intégration des énergies renouvelables intermittentes comme le solaire ou l'éolien, une plus grande flexibilité et sécurité dans la distribution d'électricité, et une meilleure visibilité des flux de puissance pour le gestionnaire de réseau. La solution développée porte notamment sur un système de mutualisation d'une infrastructure de stockage d'énergie.
- **Le projet MILLENER** : ce projet lancé en Guadeloupe en 2012 par EDF visait à tester les réseaux électriques intelligents (smart grids) en milieu insulaire pour permettre une meilleure intégration des énergies intermittentes décentralisées (comme le solaire) aux systèmes électriques et plus globalement, assurer une meilleure gestion énergétique. Une première phase du projet consistait à équiper des ménages volontaires d'un boîtier (« Energie Box ») permettant de fournir à EDF des informations sur leur consommation en temps réel. Une deuxième phase du projet a porté sur le stockage de l'électricité photovoltaïque.

Le pôle de compétitivité SYNERGILES accompagne quelques projets pilotes sur les aspects suivants : bâtiments exemplaires, climatisation solaire (test peu concluant), location de climatiseur intégrant une offre de service de maintenance et des systèmes de contrôle à distance. Des échanges s'engagent entre SYNERGILE et l'association des entreprises de la filière numérique, GUADELOUPE TECH, pour confronter l'offre et la demande en compétences et expertises sur le territoire.

L'ADEME et le Conseil régional ont lancé 3 appels à projets qui portent sur :

- La rénovation et l'isolation des bâtiments ;
- L'autoconsommation dans les bâtiments (pour des projets intégrant des systèmes de contrôle à distance et de smart grids) ;
- Le véhicule électrique.

On n'a pas encore d'idée précise sur la place numérique dans ces projets. L'appel à projet sur l'autoconsommation cible dans un premier temps le secteur tertiaire et pourra être amené à être reconduit et élargi dans les prochaines années.

Une réflexion s'engage par ailleurs au sein de Route de Guadeloupe, mais aussi du Sy.MEG (Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe) sur l'amélioration de la performance de la gestion de l'éclairage public (dans une logique d'économie d'énergie) : adaptation de la luminosité en fonction de l'heure, remise en l'état de l'éclairage public, expérimentation d'éclairage solaire, mise en place de capteurs, contrôle à distance, etc.
EDF s'apprête à déployer sur le territoire des compteurs communicant. Si le choix du modèle pour l'outre-mer n'est pas encore retenu (Linky en métropole), ce dernier devrait se limiter à de la télé-facturation.

Le Parc national de la Guadeloupe mène également des réflexions autour de la constitution d'inventaires de la faune et de la flore régionales et de leur valorisation.

Transport et mobilités

La mobilité est un enjeu clé de la transition énergétique en Guadeloupe : 60% de la consommation d'énergie vient du transport. Une plateforme – Trafikera (www.trafikera.fr) – permet depuis 2014 de consulter l'état du trafic en temps réel et l'information chantier sur les routes de la Guadeloupe. Elle couvre les points névralgiques (+ 60 000 véhicules jours), de Gosier à la dernière sortie Jarry (Petit-Bourg). Le système permet la gestion performante des axes routiers, et notamment la gestion des crises (intervention plus rapide, appel automatisé des différents opérateurs à mobiliser, etc.). La mise en place de cette plateforme représente de gros investissements de plusieurs millions d'euros, incluant du matériel déployé sur les routes, un réseau fibre en propre et un poste de contrôle central de traitement des données.
Ces services sont accessibles depuis le web et sur mobile. Ils incluent :

- Des données sur les temps de parcours ;
- Le calcul d'itinéraires intégrant le temps de parcours ;
- Des informations sur la charge réelle du réseau ;
- La possibilité d'abonnement sur le site Internet pour recevoir les informations routières avec un système d'alerte.

La plateforme enregistre 200 à 300 connexions par jour (davantage sur mobile que sur le web), 6 000 en période de crise.

Deux études montrent des résultats positifs :

- Une évaluation du système dans son ensemble (réalisée en continue depuis le lancement de la plateforme) souligne des impacts positifs sur l'environnement, sur la durée des perturbations (division du temps de perturbation par deux sur les axes concernés) et sur la sécurité routière ;
- Une enquête IPSOS sur la perception par le grand public (réalisée 6 mois après la mise en place de la plateforme) montre que plus de 60% de la population connaissent l'existence de Trafikera et de nombreux répondants déclarent l'avoir utilisée au moins une fois, notamment en cas de crise.

Des projets d'extension de la plateforme Trafikera sont actuellement en cours de réflexion :

- Projet de mise en place d'un système de guidage dynamique sur le secteur des grands fonds (pour pouvoir proposer des évaluations de temps de parcours) ;
- Projet de complément de la couverture vidéo sur des zones actuellement non couvertes (500 mètres non couvert sur l'axe principal) et en direction de Morne à l'Eau ;
- Projet d'équiper la traversée de Sainte-Marie.

Il n'est pas prévu de mettre en place un système interactif avec l'usager. Cependant le SIG de Route de Guadeloupe se renforce et a vocation à s'ouvrir afin de pouvoir à terme faire remonter des informations des usagers vers le poste de contrôle de traitement du système de gestion du trafic.
Il peut être envisagé d'ouvrir le jeu de données propriétaires de Route de Guadeloupe (dans une optique d'open data). Toutefois, il est constaté une absence de demande en la matière.

Deux autres projets sont également prévus pour les mois/années à venir :

- Un déploiement du projet du STM à grande échelle avec une centrale de mobilité (intégrant bus et bateaux)
- Une collaboration STM et Route de Guadeloupe sur l'échange et l'alimentation réciproque en données qui devrait voir le jour prochainement.

Santé

Le développement de la télémédecine en Guadeloupe au cours de ces dernières années a été encadré par le programme régional de télémédecine 2012-2016 qui a conduit à la mise en place de premières applications.

Le fait important relatif au développement tant de la télémédecine que d'un point de vue plus large de la e-santé réside dans la création en octobre 2014 du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) eSanté, présidé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et doté d'un financement de l'ARS de 4,5 M€ pour la mise en œuvre des projets de la feuille de route 2015-2017.

Ainsi, cette feuille de route a inscrit plusieurs projets structurants à engager ou à continuer parmi lesquels :

Les réunions de Concertation Pluridisciplinaire «Oncologie»

- À ce jour, la solution-support de cette initiative (Idéo-RCP) est déployée dans une configuration Intra-CHU. En vue de l'intégration de cette initiative au portefeuille de projets e-santé, la signature d'une convention avec le CHU a été établie pour transférer la gestion des applicatifs au GCS.

Télémédecine

- Il est prévu de dresser un bilan de l'expérimentation sur le plan technique et sur le plan fonctionnel - organisationnel – juridique, de travailler notamment sur la prise en charge de l'AVC.
- Enfin, le programme régional de télémédecine devrait donner lieu à une révision prochaine qui devra orienter les développements de la télémédecine pour le domaine des urgences.

Télésurveillance patient à domicile (personnes âgées, insuffisance cardiaque, suivi des plaies et cicatrisations)

- Il s'agit de mettre en place une plateforme de télésurveillance régionale permettant d'anticiper les dérives pathologiques et de suivre le patient au domicile.

Mise en place du premier datacenter sécurisé

- Dans le but de pouvoir rapidement offrir les premiers services applicatifs à vocation régionale, le GCS a entrepris les démarches d'acquisition des salles techniques.
- Mise en conformité du datacenter vis-à-vis des prérequis HDS – Hébergement des Données de Santé (seconde salle). Le fait de donner au GCS la responsabilité de l'offre télésanté de la région impose la nécessité d'hébergement des données en architecture sécurisée. Etant donné la nature des données, le GCS doit s'inscrire comme hébergeur de données de santé. Les projets à court termes motivant ce besoin sont les initiatives télémédecine mais également le déploiement de la messagerie sécurisée de santé en lien avec l'ASIP santé.

Espace Numérique Régional de Santé (ENRS)

- Il s'agit de mettre en place le portail d'accès aux services de l'ENRS, de déployer les composants applicatifs nécessaires à l'identification fiable des professionnels et des patients.

Veille et alertes sanitaires (circuit des Résumés de Passage aux Urgences (RPU)

- Il s'agit de mettre en place de manière prioritaire la centralisation et l'exploitation des RPU et les transferts vers l'INstitut de Veille Sanitaire (INVS) et l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH) et d'aborder dans un second temps la question des décès et de la disponibilité des lits.

Messagerie sécurisée de santé (MSS)

- Il s'agit de mettre en place la messagerie sécurisée de santé régionale compatible MSS afin de rendre l'ensemble de la région conforme à l'instruction DGOS du 23 décembre 2014 (instruction N° DGOS/PF5/2014/361) relative au déploiement des MSS.

Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR)

- Il s'agit d'accompagner la mise en place du ROR au sein de la région, en harmonie ergonomique, et avec des possibilités d'intégration avec les autres régions de France, notamment la Martinique et la Guyane.

Portail communiquant des réseaux de santé

- Il s'agit de mettre en œuvre un nouveau site-vitrine visant à concentrer les données de présentation des réseaux actuellement dispatchées dans différents sites Web.

Dossier Patient Partagé et Réparti (DPPR)

- Il s'agit d'évaluer la mise en place d'un dossier patient régional sur un bassin géographique (exemple Marie-galante).

Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) endocardite infectieuse

- Il s'agit d'accompagner le développement d'un premier sujet de RCP interrégionale.

Économie

Dans le secteur « économie », l'état des lieux a permis de relever certaines initiatives telles que :

- Le portail Guadeloupe Numérique, et notamment sa rubrique annuaire des entreprises guadeloupéennes du secteur des TIC avec une entrée par thématique (web, réseaux et télécoms, sécurité, gestion électronique des documents et archivage, services, matériels et logiciel / maintenance, caisse numérique, géolocalisation, domotique, rich média, innovation, formation) ;
- La pépinière AUDACIA de Baie-Mahault qui propose un dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnent des jeunes entreprises et des porteurs de projet innovants dans l'un des 4 secteurs suivants : les énergies renouvelables, les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'agro-transformation, les sciences de l'ingénieur ;
- Le FabLab de Jarry (www.lefablabdejarry.com) dans le domaine du retro-gaming et de la robotique ;
- Le projet de plateforme technologique porté par l'IUT : il vise à proposer un dispositif d'accompagnement technique et méthodologique des entreprises régionales pouvant s'appuyer sur le plateau technique de l'IUT et travailler de concert avec AUDACIA ;
- Le projet de programme de formation porté par la Fédération des Très Petites Entreprises (FTPE) à l'attention de chefs d'entreprise (soit sur des apprentissages numériques, soit sur du perfectionnement).

Cependant, le constat est globalement partagé d'une insuffisance pénétration de l'usage des TIC dans le tissu économique des TPE/PME guadeloupéennes, et de la difficulté à accompagner ce changement. Les freins tiennent à la fois à des problématiques de compétences, de génération, mais également de financement, et d'accompagnement technique des entrepreneurs.

Pour ce qui relève de la filière numérique, plusieurs contraintes restent à lever pour structurer et renforcer ses compétences. L'étroitesse du marché régional a une incidence directe sur la viabilité économique des entreprises. L'insularité impose des surcoûts sur des fournitures en équipements numériques du fait du transport et de l'octroi de mer. Les dispositifs de financement pour accompagner les entreprises de la filière sont jugés peu adaptés au tissu de TPE et de start-ups du fait d'une certaine lourdeur des procédures. D'une manière générale, la filière numérique peine à valoriser ses compétences auprès des entreprises des secteurs traditionnels de l'économie.

Les tendances générales associées au développement du numérique

Les tendances générales associées au développement du numérique

Une tendance à l'augmentation du trafic Internet fixe et mobile

Le besoin en débits disponibles des réseaux de communications électroniques est étroitement lié à l'évolution de l'offre de services et aux usages qui est fait de ces services . Alors que, jusque dans les années 2000, le téléphone restait le principal service qui avait recours à ces réseaux, on assiste depuis à une croissance continue du besoin en bande passante par utilisateur du fait du développement de l'Internet sous toutes ses formes (web, télévision, internet mobile). On observe une modification en profondeur dans les pratiques des utilisateurs, le numérique s'inscrivant de manière structurante dans leur quotidien tant professionnel que personnel.

Quelques caractéristiques sont à considérer pour mieux prendre la mesure de l'ampleur des évolutions et de l'augmentation des besoins en bande passante.

Un trafic Internet toujours plus asymétrique qui provient principalement de la part prise par les images animées et la vidéo. Dans ses analyses annuelles de l'évolution des réseaux, Cisco estime à plus 50% la part de la vidéo dans le trafic total de l'Internet. Toutes les prévisions tablent sur un accroissement rapide du trafic vidéo dans les prochaines années. Le recours à l'image animée et à la vidéo se retrouve dans tous les secteurs d'activités et aussi dans la sphère personnelle et de loisirs.

Un trafic Internet fortement impacté par les usages grand public. Le taux d'équipement et de raccordement à domicile continue à progresser pour atteindre un niveau particulièrement élevé. En termes de comportement, le CREDOC souligne plusieurs tendances au sein de la population française :

- Un besoin accru de rester connecté à Internet à tout endroit, influencé par l'équipement en smartphone et la possibilité offerte de se raccorder à Internet depuis son téléphone mobile. A ce propos, le développement de la 4G va offrir une meilleure qualité d'accès à l'Internet mobile et devrait de ce fait encourager à de nouvelles pratiques.
- Un besoin accru de rester connecté à tout moment qui se traduit par un usage numérique pendant ce que le CREDOC qualifie de « temps morts » - temps passé dans les transports en commun, en tant que passager dans une voiture, lors d'attente ...

- Un accès Internet disponible dans toutes les pièces du foyer facilité par la mise en place du Wifi (53% des connexions Internet des ordinateurs passent désormais par Wifi contre 42% il y a deux ans).
- Des pratiques de juxtaposition ou de superposition des activités rendues possibles par le multi-équipement des foyers et des personnes.
- La présence de l'Internet sur tous les fronts qui marque des pratiques numériques en forte progression : plus de la moitié de la population française effectue des achats en ligne (55%) ou des démarches administratives et fiscales (51%), près de la moitié écoute ou télécharge de la musique (49%) ou participe à des réseaux sociaux (45%).
- Des interférences entre la vie personnelle et professionnelle. 50% des actifs déclarent utiliser Internet à des fins personnelles sur leur lieu de travail et 39% des actifs (dont 22% régulièrement) utilise leur ordinateur ou se raccorde à Internet à des fins professionnelles en dehors du cadre habituel de travail.

Un profil d'usages numériques spécifiques pour les entreprises. La part des entreprises dans le trafic Internet public est estimée au maximum à 10% du total . Cela s'explique pour plusieurs raisons : les grandes entreprises disposent le plus souvent de réseaux privés d'entreprises et leur raccordement Internet a recours à des services professionnels (en revanche beaucoup de petites entreprises ont recours à des offres grand public de raccordement). Les usages numériques sont différents de ceux des particuliers : le trafic vers des sites de téléchargement est moindre et ne constitue pas l'essentiel du trafic professionnel qui reste marqué par la messagerie, la consultation de sites professionnels ou des échanges de fichiers entre entreprises. Quelques professions ou secteurs d'activités ont des besoins importants – bureaux d'études, architectes, entreprises du numérique… Les besoins en capacité de communication symétrique des entreprises sont plus élevés que ceux des particuliers. Le développement de nouveaux services tels que le Cloud comptine va renforcer cette tendance.

Des besoins évoluant des réseaux fixes vers les réseaux mobiles. L'essor de l'accès mobile à l'Internet est encore récent (2008-2009 pour le déploiement de la 3G, 2010 pour la mise à disposition de smartphones de qualité ; 2013-2014 pour le déploiement de la 4G en métropole). Si la part des données mobiles reste aujourd'hui marginale par rapport au trafic de données sur les réseaux fixes, elle connaît une croissance extrêmement rapide et soutenue qui a pour impact un besoin de renforcement des capacités des réseaux mobiles, passant par le raccordement en fibre optique des points hauts.

L'influence des modalités de tarification sur les pratiques. La mise à disposition de forfaits tant dans l'Internet fixe que mobile a accompagné le développement des usages et des pratiques et le besoin ressenti de disposer de meilleurs débits pour utiliser les services dans de meilleures conditions. Les forfaits illimités pour l'Internet fixe donnant accès au triple play (dans les zones éligibles) font désormais partie du quotidien de nombreux foyers français . Du point de vue des opérateurs, cela requiert de proposer des services supplémentaires (par exemple la VOD) pour accroître le revenu moyen par abonné et leur chiffre d'affaire. Dans le domaine du mobile, les modalités tarifaires sont différentes. Le développement de l'Internet mobile et son impact attendu sur la structure des réseaux souligne la limite du modèle du forfait illimité appliqué au mobile.

Les tensions autour de la neutralité d'Internet. L'essor des pratiques numériques et du trafic Internet génère des difficultés pour l'économie d'ensemble de l'Internet et les relations entre les opérateurs et les fournisseurs de services et de contenus. Le principe de neutralité d'Internet permet de s'assurer que tout abonné à Internet puisse accéder au service de son choix dans de bonnes conditions et que tout fournisseur de services ou de contenus puissent accéder dans des conditions abordables au réseau. L'interprétation de ce principe varie selon les acteurs dès lors qu'est abordée la question de la prise en charge des coûts associés à l'Internet. Des tensions se font sentir aujourd'hui alors que certains opérateurs souhaiteraient moduler ce principe pour faire payer en fonction de la consommation ou pour proposer des services « premium » garantissant un haut niveau de bande passante aux internautes disposer à payer pour cela.

Un trafic concentré sur quelques fournisseurs de contenus. Les diffuseurs de contenus vidéos et les grands acteurs des réseaux sociaux impactent fortement le trafic Internet. Il est estimé qu'environ 80% du trafic se concentre sur 25 grands fournisseurs de contenus (Google, Youtube, Facebook, Yahoo, TF1, M6, Canal+...).

Des trafics concentrés sur une minorité d'utilisateurs. D'une manière générale, les opérateurs estiment qu'environ 20% de leur clientèle génère environ 90% de leurs trafics.

Un débit fourni à l'abonné en augmentation constante. De par les relations commerciales qu'ils entretiennent avec leurs clients, les opérateurs se doivent de proposer des offres de services tenant compte de l'évolution des usages et d'une demande en qualité de service. La part croissante de la vidéo dans la consommation d'Internet mais aussi le multi-équipement des foyers ou encore la juxtaposition des activités numériques contraint les opérateurs à augmenter le débit disponible à chaque abonné. Cela est rendu possible par le développement de nouvelles technologies et l'accroissement des performances des équipements de réseaux. Ainsi, au-delà de la technique utilisée (ADSL, ADSL2, 2G, 3G...), les opérateurs dimensionnement leurs réseaux à partir d'un débit moyen reposant sur le pourcentage d'abonnés utilisant Internet à l'heure chargée. On observe une augmentation de ce débit moyen – 25 Kbps au début de l'ADSL contre 100 à 150 kbps aujourd'hui. Le déploiement du très haut débit va permettre d'augmenter le débit moyen proposé aux internautes et par conséquent d'accroître de manière significative la qualité de service proposée et de développer les usages et pratiques numériques.
Cependant, la seule action des opérateurs n'est pas suffisante pour satisfaire les attentes et les besoins des utilisateurs comme le souligne le nombre encore limité des abonnements très haut débit (8,8% des abonnements totaux haut et très haut débit confondus sur réseaux fixes sont des abonnements très haut débit et le nombre d'abonnements à très haut débit représente désormais 19% du nombre total des logements éligibles au très haut débit). La Caisse des Dépôts dans un rapport de décembre 2013 estime qu'à horizon 2020, 50% des foyers au moins auront un besoin de débit descendant entre 20 et 45 Mbps et de débit montant entre 4 et 9 Mbps et qu'en l'absence d'une initiative publique volontariste, 70 à 100% des foyers de la zone d'initiative publique disposeront d'un débit descendant inférieur à 30 Mbps, créant ainsi une tension sur les usages et pratiques numériques. Par ailleurs, le même rapport estime que l'écart de débit disponible se sera accru entre les mieux équipés de la zone dense (déploiement FttH assuré par les opérateurs privés) qui disposeront d'un débit descendant de 1 Gbps et les moins bien lotis de la zone d'initiative publique qui disposeront d'un débit inférieur à 30 Mbps.

Les impacts attendus sur les usages

Impact sur la croissance et l'activité économique. Depuis de nombreuses années, la diffusion des TIC auprès du grand public, des entreprises et des administrations est apparue comme un puissant moteur économique favorisant croissance et emploi . Les nombreux plans de développement numérique nationaux et régionaux mis en place témoignent du caractère fortement prioritaire que les pouvoirs publics accordent aujourd'hui aux technologies numériques. L'impact est toutefois différent selon les régions et les secteurs. Des analyses récentes de Booz & Company révèlent qu'un gain de 10% dans l'adoption du numérique se traduirait en moyenne par un gain de 0,75% de PIB. Le développement des accès (haut et très haut débit) n'expliquerait à lui seul que 20% de ce résultat, le reste reposant sur un effet multiplicateur lié aux usages. L'étude indique en outre que l'impact est d'autant plus fort que les pays atteignent des niveaux élevés de développement numérique. Dans les économies avancées comme la France, les gains économiques liés au développement numérique ne vont pas toujours de pair avec des hausses d'emplois. Dans un certain nombre d'activités en effet les mesures indiquent que les gains de productivité sont supérieurs à la progression de la production. Toutefois, pour les activités ou secteurs peu délocalisables, l'impact sur l'emploi peut se révéler plus important.

L'impact sur les usages. De nombreuses études et rapports ont souligné ces dernières années les potentialités du très haut débit pour le développement de nouveaux usages et l'accompagnement des pratiques numériques ancrées dans le quotidien des français . Quelques domaines peuvent être mis en avant pour mieux saisir les attentes et les impacts attendus.

- **La santé.** Les domaines de la santé, de la dépendance et du handicap sont emblématiques de la profondeur et de l'ampleur des transformations sociétales qui s'opèrent sous l'effet des technologies numériques. Au cours des dernières décennies, les savoirs sur les pathologies et les traumatismes, la pensée soignante et curative, les outils et les méthodes d'intervention chirurgicale, médicale, médico-sociales et sanitaires se sont renouvelés à très grande vitesse. Le citoyen, lui-même, grâce à l'Internet et aux objets connectés, deviendra de plus en plus acteur de sa santé. Images médicales, télé-expertise, téléconsultation, dossier médical numérisé… sont autant d'applications qui reposent sur une transmission d'information et donc des réseaux haut et très haut débit.

- **Le tourisme.** Un des domaines le plus impacté par la diffusion des technologies numériques, dont les acteurs se doivent aujourd'hui de maîtriser les outils numériques pour renforcer leur visibilité, et la visibilité et l'attractivité touristique des territoires. Les nouvelles fonctionnalités du numérique (internet mobile, réseaux sociaux, réalité augmentée, géolocalisation…) trouvent naturellement un champ d'application dans le domaine du tourisme. Une des problématiques spécifiques du numérique associé au tourisme tient à la dispersion territoriale et à la grande variété de profil des acteurs (établissements et professionnels du tourisme). C'est un secteur sensible aux enjeux de fracture numérique.

- **L'enseignement supérieur et la recherche.** L'enseignement supérieur fait face au défi numérique d'une manière d'autant plus importante que ce domaine est confronté à une forte concurrence entre établissements, basée sur l'excellence des formations proposées. La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche inscrit le numérique comme levier d'une université en mouvement. L'article L.611-8 prévoit que «Les établissements d'enseignement supérieur rendent disponibles, pour les formations dont les méthodes pédagogiques le permettent, leurs enseignements sous forme numérique dans les conditions définies par la législation sur la propriété intellectuelle. Une formation à l'utilisation des outils et des ressources numériques et à la compréhension des enjeux associés est dispensée dès l'entrée dans l'enseignement supérieur.»

- **L'éducation.** Le numérique est au cours de la dernière loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Un de ses objectifs vise à faire entrer pleinement l'école dans l'ère numérique. En effet, le numérique permet de développer des pratiques pédagogiques plus adaptés aux rythmes et besoins des élèves, de renforcer l'attractivité des cours et des apprentissages, de faciliter les échanges entre l'ensemble des membres de la communauté éducative. De nombreuses initiatives sont engagées dans les différentes académies mais il demeure encore de nombreux freins à lever pour atteindre l'objectif national. Un rapport récent souligne que l'absence d'un raccordement très haut débit des établissements scolaires constituait un réel frein à l'appropriation du numérique par les enseignants et les élèves .

- **Le télétravail et les nouvelles organisations du travail.** On assiste depuis quelques années à un renouveau du télétravail sous toutes ses formes. Le recours au numérique dans les activités professionnels d'un grand nombre d'actifs, doublé d'une disponibilité plus grande des accès internet fixe et mobile en dehors du lieu de travail habituel encourage le développement des pratiques de télétravail, organisées ou de manière informelle (cela a été souligné dans le dernier rapport du Credoc dont il est fait référence précédemment).. De nouvelles modalités sont proposées sous la forme de tiers-lieux qui présentent une réponse aux limites du télétravail à domicile, un environnement propice à certains professionnels (notamment les indépendants), une opportunité de revitalisation de certains territoires ruraux.

- **Le territoire et la ville numériques et intelligents.** Si à l'échelle des grandes villes et des agglomérations la nécessité du très haut débit est bien perçue et donne lieu à des programmes d'actions « ville intelligente », les objectifs recherchés – l'amélioration des services aux citoyens, une meilleure efficacité de l'action publique, le renforcement de l'attractivité du territoire, sont également pertinents pour des territoires de moindre taille. On assiste aujourd'hui à un élan favorable au développement de nouveaux services tant dans le domaine de l'administration électronique que de la gestion de l'efficacité énergétique des territoires, de la mise à disposition de services partagés et le déploiement des objets connectés dans l'espace urbain …

- **La transformation numérique.** L'impact de la transformation numérique peut se percevoir au travers de l'accélération de vitesse de diffusion des innovations numériques et par les ruptures de modèles économiques qu'elles proposent. A titre d'illustration, un critère est souvent repris pour mesurer cette accélération. Il mesure le temps nécessaire à une innovation pour atteindre 50 millions d'utilisateurs .
  - La radio : 38 ans
  - La télévision : 13 ans
  - Internet à domicile : 3 ans
  - Facebook : 1 an
  - Twitter : 9 mois

  Les impacts sur l'économie et la vie au travail sont considérables. Ils touchent au cadre de travail (lieu, temps, lien de subordination, formes d'emploi), à la qualité de vie au travail (régulation des usages, mesures de la charge de travail, espace de travail, santé au travail), le management. La transformation numérique combine également des effets d'automatisation, de dématérialisation et de réorganisation des schémas d'intermédiation (cf. le schéma ci-dessous).

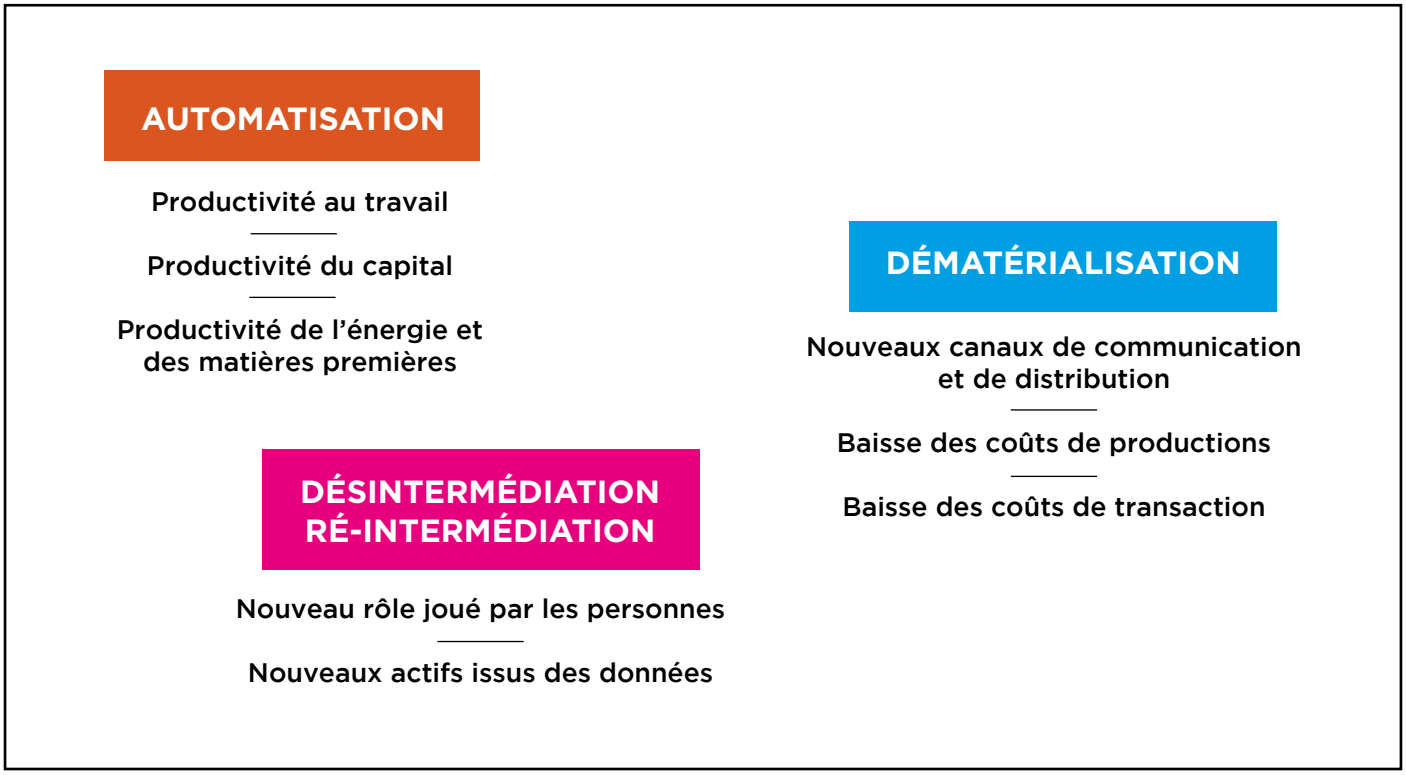

Figure 11 : Les effets de la transformation numérique

Elle donne lieu à l'émergence d'une nouvelle économie de services facilitée par la mise en place de plateformes numériques ou places de marché numériques. Repris sous la qualification « d'ubérisation » de l'économie en analogie aux services proposés par Uber

Les enjeux et ambitions du SDUN pour la Guadeloupe

Les enjeux et ambitions du SDUN pour la Guadeloupe

Structurer le développement de la Guadeloupe par le numérique

Les évolutions économiques, sociétales et territoriales nécessitent d'assurer une transition numérique adaptée aux besoins et enjeux de la Guadeloupe. Guadeloupe, smart island traduit l'ambition du territoire et de ses acteurs de se saisir des enjeux du numérique pour contribuer pleinement au développement durable et inclusif de la Guadeloupe. Guadeloupe Smart Island se décline selon cinq piliers principaux, chacun d'entre eux se rapportant à des enjeux spécifiques du territoire guadeloupéen.

Piliers et enjeux associés à l'ambition « Guadeloupe, smart island »

Piliers	Enjeux du territoire guadeloupéen
Les habitants	• Accompagner la transformation numérique du système éducatif et de formation • Renforcer l'acculturation numérique de l'ensemble de la population
Les modes de vie	• Adapter le système de soins et de maintien à domicile au vieillissement de la population en développant une offre de services numériques répondant aux besoins • Lutter contre les problèmes de désertification médicale en modernisant par le numérique les modes d'accès aux soins • Soutenir le développement de services numériques innovants dans les secteurs culturels
L'administration	• Accompagner la transformation numérique des administrations et collectivités régionales pour moderniser l'action publique et améliorer les services rendus aux usagers • Favoriser la démocratie participative et l'implication des usagers
L'économie	• Accompagner la transformation numérique de l'ensemble du tissu économique régional pour renforcer sa compétitivité • Créer les conditions de création et structuration d'une filière numérique répondant aux besoins régionaux et en capacité de rayonner à l'extérieur de la Guadeloupe

Piliers	Enjeux du territoire guadeloupéen
Le territoire	• Optimiser la gestion des flux via des services numériques innovants (en particulier l'impact carbone de la voiture individuelle et les comportements de mobilité) • Améliorer grâce au numérique l'efficacité énergétique et la gestion des réseaux de base • Améliorer la gestion des risques

A travers cette ambition, les acteurs guadeloupéens entendent tirer bénéfice du potentiel offert par le numérique dans la transformation des services, des usages et des pratiques. Les orientations et actions identifiées dans le SDUN ont vocation à répondre aux enjeux pour la Guadeloupe en portant tout particulièrement l'accent sur :

- Une recherche de simplification des procédures ;
- Une amélioration de la qualité de service par rapport à l'existant ;
- Des gains en productivité par la mise en œuvre d'approches nouvelles dans le développement d'applications et de services ;
- Le renforcement de l'égalité d'accès pour l'ensemble de la population et en tout lieu du territoire guadeloupéen ;
- La mutualisation de ressources et de moyens comme levier d'une meilleure efficacité dans la délivrance de services et d'applications ;
- La montée en compétences du territoire pour assurer son attractivité et son rayonnement extérieur ;
- La création d'activités et d'emploi.

La logique d'intervention du SDUN

Le tableau ci-après décline l'ambition du SDUN en orientations et actions répondant aux enjeux identifiés. Le tableau met en relation des éléments du diagnostic avec les piliers « smart » de Guadeloupe, les orientations, les actions et les impacts attendus.

- Une sous-exploitation du potentiel du numérique dans les pratiques pédagogiques du système éducatif malgré de nombreuses initiatives
- Une volonté de formation massive au numérique des personnels enseignants
- Un besoin important de renforcement des compétences numériques par l'ensemble de la population
- Des lieux d'acculturation (EPN) à redynamiser

Piliers Guadeloupe, île intelligente	Orientations	Actions	Indicateurs d'impacts
Les habitants	1. Une population formée tout au long de la vie aux usages et pratiques numériques	1. Coordination des acteurs de la formation initiale en vue d'une mutualisation des équipements et infrastructures numériques 2. Développement et consolidation d'une offre de formation ouverte et à distance 3. Valorisation des initiatives d'inclusion numérique et de sensibilisation à la culture numérique 4. Développement du réseau des bibliothèques et de leurs ressources numériques	• Pourcentage d'enseignants recourant au numérique dans leurs pratiques pédagogiques • Taux de réussite aux principaux examens • Taux de retour à l'emploi des apprenants formés au numérique ou utilisant la FOAD • Taux de fréquentation des bibliothèques, médiathèques et de leurs ressources numériques/numérisées • Taux de placement en stage

- Une offre de soins à organiser sur un territoire archipélagique
- Engagement structuré en faveur de la e-santé
- Des perspectives d'évolution démographique marquées par un vieillissement de la population
- Peu de services numériques proposés dans une perspective d'accompagnement du « bien vivre à domicile »
- Une faible valorisation du patrimoine

Piliers Guadeloupe, île intelligente	Orientations	Actions	Indicateurs d'impacts
Les modes de vie	2. Des patients mieux pris en charge dans le cadre d'une offre de soin et de maintien à domicile 3.Un patrimoine touristique et culturel valorisé par le numérique	5. Renforcement de l'accès aux soins dans les territoires éloignés 6. Appui au développement de plateformes e-santé 7. Soutien à des projets concourant au maintien à domicile 8. Soutien au développement et valorisation de services numériques innovants	• Évolution du nombre de transferts sanitaires en provenance des territoires éloignés • Évolution du nombre de dossiers médicaux patients numérisés • Évolution de la part de l'hospitalisation à domicile

Les modes de vie			• Nombre d'entreprises régionales sur le segment domotique/numérique/silver économie • Nombre de réponses reçues dans le cadre des appels à projets • Nombre d'entreprises soutenues dans le cadre des appels à projets • Montant des investissements soutenus dans le cadre des appels à projets • Accroissement de l'audience du CTIG sur les réseaux sociaux (ex : nombre de « followers » sur Facebook, Twitter, etc.) • Nombre de produits, process et services nouveaux ou notablement améliorés mis sur le marché (par les entreprises soutenues dans le cadre des AAP) dans les 3 ans après la mise en place de l'aide

- **Freins culturels dans la mise en œuvre de l'administration électronique et de la dématérialisation**
- **Manque de compétences numériques au sein des collectivités**
- **Retard dans le développement des téléservices et des téléprocédures**
- **Contraintes budgétaires fortes pour de nombreuses collectivités**

Piliers Guadeloupe, île intelligente	Orientations	Actions	Indicateurs d'impacts
L'administration	4. Une administration modernisée et performante	9. Appui au développement de plateformes numériques et de services en ligne mutualisés 10. Accompagnement de la mise en œuvre de l'open data au sein des collectivités 11. Appui au développement d'une plateforme SIG mutualisée 12. Appui au développement d'un Cloud public mutualisé	• Taux d'utilisation des téléservices et des téléprocédures au bénéfice de certains publics (par exemple les familles, les entreprises) • % de marchés publics dématérialisés de bout en bout • Nombre de jeux de données ouverts réutilisés (open data et SIG)

- Des entreprises régionales encore trop peu connectées
- Un poids important du secteur du tourisme dans l'économie régionale
- Une offre locale insuffisante de produits touristiques
- Une filière numérique encore peu structurée sur le territoire
- Une méconnaissance des acteurs économiques (compétences présentes sur le territoire notamment)

Piliers Guadeloupe, île intelligente	Orientations	Actions	Indicateurs d'impacts
L'économie	5. Des entreprises plus connectées pour une compétitivité renforcée 6. Une filière numérique structurée et compétitive	13. Actions de sensibilisation au numérique au bénéfice des petites entreprises 14. Accompagnement et valorisation des entreprises locales à l'étranger 15. Élaboration d'un plan de GPEC territoriale sur les besoins en compétence des entreprises du numérique en Guadeloupe 16. Appui à des actions d'animation de la filière TIC 17. Soutien à la mise en place de tiers-lieux	• Nombre de produits, process et services nouveaux ou notablement améliorés mis sur le marché dans les trois ans après la mise en place de l'aide • % de croissance du chiffre d'affaires des entreprises soutenues par le dispositif trois ans après la mise en place de l'aide • % de croissance de l'emploi dans les entreprises soutenues par le dispositif trois ans après la mise en place de l'aide • Nombre d'entreprises guadeloupéennes dans le secteur du numérique (entreprises référencées à travers de l'annuaire des entreprises des TIC : http://www.guadeloupe-numerique.fr/annuaire-tic

- La voiture particulière est de loin le premier moyen de transport utilisé par les actifs de la Guadeloupe
- Une périurbanisation qui engendre un éloignement des actifs des lieux de travail
- D'importantes perturbations du trafic routier notamment aux heures de pointe

Piliers Guadeloupe, île intelligente	Orientations	Actions	Indicateurs d'impacts
Le territoire	7. L'innovation numérique pour une Guadeloupe durable	18. Soutien aux services numériques innovants visant à optimiser la gestion des flux	• Réduction de la durée des déplacements domicile-travail (indicateur Insee) • Part de la population utilisant les transports en commun pour leurs déplacements domicile-travail (indicateur Insee)

- Une forte consommation d'énergies fossiles
- Une faible rationalisation de l'utilisation des énergies et des matériaux
- Des réseaux d'eau et d'assainissement vétustes et peu performant
- Un territoire insulaire propice au développement de projet pilote notamment dans le domaine de l'énergie

Piliers Guadeloupe, île intelligente	Orientations	Actions	Indicateurs d'impacts
Le territoire	7. L'innovation numérique pour une Guadeloupe durable	19. Soutien à l'expérimentation d'objets connectés améliorant la gestion des réseaux de base (eau, déchets, énergie)	• Rendement du réseau de distribution d'eau potable (indicateur du PO FEDER / FSE Région 2014-2020) • Gain énergétique des infrastructures publiques (indicateur du PO FEDER / FSE Région 2014-2020) • Efficacité énergétique dans le secteur résidentiel (indicateur du PO FEDER / FSE Région 2014-2020) • Part de l'éclairage public dans la consommation totale d'électricité • Nombre d'habitants inscrits à des services de gestion d'alertes

Figure 12 : Cartographie des actions du SDUN

Orientation 1 : Une population formée tout au long de la vie aux usages et pratiques numériques

- Coordination des acteurs de la formation initiale
- Développement et consolidation d'une offre de formation ouverte et à distance
- Valorisation des initiatives d'indusion numérique et de sensibilisation à la culture numérique
- Développement du réseau des bibliothèques et de leurs ressources numériques

Orientation 2 : Des patients mieux pris en charge dans le cadre d'une offre de soin et de maintien à domicile

- Renforcement de l'accès aux soins par les territoires marqués par la double insularité
- Appui au développement de plateformes de e-santé
- Soutien des projets concourant au maintien à domicile

Orientation 3 : Un patrimoine touristique et culturel valorisé par le numérique

- **Soutien au développement et valorisation de services numériques innovants**

Orientation 4 : Une administration modernisée et performante

- Appui au développement de services numériques
- Accompagnement et sensibilisation à la mise en place de l'open data dans les collectivités
- Appui au développement d' une plateforme SIG mutualisée
- Appui au développement d'un cloud public mutualisé

Orientation 5 : Des entreprises connectées et compétitives

- Actions de sensibilisation au numérique au bénéfice des petites entreprises

Orientation 6 : Une filiére numérique structurée et compétitive

- Accompagnement des entreprises locales du numérique à l'étranger
- Élaboration d'un plan de GPEC territoriale sur les besoins en compétences des entreprises du numérique en Guadeloupe
- Appui à des actions d'animation de la filière TIC
- Soutien à la mise en place de tiers lieux

Orientation 7 : Innovation numérique pour une Guadeloupe durable

- **Soutien aux services numériques innovants visant à optimiser la gestion des flux**
- **Soutien à l'expérimentation de IOT améliorant la gestion des réseaux de base**

Acculturation numérique

Orientation 1 : Une population formée tout au long de la vie aux usages et pratiques numériques

Fiche action 1 : Coordination des acteurs de la formation initiale en vue d'une mutualisation des équipements et infrastructures numériques

- Plateforme en vue de la mutualisation des équipements et infrastructures numériques
- AAP — équipements pour le développement des usages dans les écoles
- Développement volet famille des ENT
- Suivi label Grande école numérique

Fiche action 2 : Développement et consolidation d'une offre de formation ouverte et à distance

- Structurer l'offre de FOAD accessible sur le territoire
- Constitution du catalogue FOAD
- Soutien à l'ingénierie FOAD
- Gestion du parcours de formation
- Valorisation de l'offre FOAD

Fiche action 3 : Valorisation des initiatives d'inclusion numérique et de sensibilisation à la culture numérique

- Positionnement des Cyberbus en faveur des personnes en difficulté avec l'apprentissage numérique
- Formation et accompagnement des travailleurs sociaux aux usages numériques

Fiche action 4 : Développement du réseau des bibliothèques et de leurs ressources numériques

- Relayer le développement du réseau des bibliothèques et de leurs ressources numériques
- Soutenir le positionnement des bibliothèques : médiathèques comme tiers-lieux

Des modes de vie modernisés

Orientation 2 : Des patients mieux pris en charge dans le cadre d'une offre de soin et de maintien à domicile

Fiche action 5 : renforcement de l'accès aux soins dans les territoires marqués par les contraintes de la double insularité

- Accompagnement et suivi des applis de télémédecine coordonnées par le GCS
- Accompagner la révision du schéma régional de télémédecine (apport du numérique pour améliorer l'accès aux soins des territoires éloignés)
- Élaboration de nouvelles procédures et nouveaux protocoles de télémédecine visant à couvrir les besoins des territoires éloignés
- Lancement de nouvelles applications de télémédecine (inter-hospitalière et raccordement e-santé des MSP)

Fiche action 6 : Appui au développement de plateformes de e-santé

- Développement d'applications numérisées hébergées sur des plateformes de services ou des portails d'information et d' appli
- Messagerie sécurisée régionale destination des professionnels de santé
- Télésurveillance pour le réseau Plaies et cicatrisation
- Veilles et alertes sanitaires
- Dossier de cancérologie nationale

Fiche action 7 : Soutien des projets concourant au maintien à domicile

- Soutien à des projets de services numériques
- Téléassistance
- Objets connectés et robotique
- Toutes offres en relation avec le confort ou la sécurité pour la cible concernée

Orientation 3 : Un patrimoine touristique et culturel valorisé par le numérique

Fiche action 8 : Soutien au développement et valorisation de services numériques innovants

- Développement de nouveaux produits touristiques ou de divertissement s'appuyant
- Valorisation du patrimoine Culture
- Produits touristiques cinéma

Une administration modernisée et performante

Orientation 4 : Une administration modernisée et performante

Fiche action 9 : Appui au développement de services en ligne mutualisés

- Simplification des procédures, dématérialisation en cohérence avec la priorité de modernisation de l'action publique
- Cibles : entreprises, collectivités ou population marque par la double insularité
- « Dites-le nous une fois coffre-fort électronique, bourse la co-traitance, archivage électronique
- Déploiement et développement de services numériques dans les maisons de services au public
- Développement de services en ligne à destination des différents publics du territoire par les communes/EPCI

Fiche action 10 : Accompagnement et sensibilisation à la mise en œuvre de l'open data au sein des collectivités Guadeloupéennes

- Accompagner les collectivités s'inscrire à court et moyen terme dans l'open data
- Mobilisation des acteurs publics autour de l'open data
- Accompagnement individualisé des collectivités
- Valorisation des jeux de données ouverts

Fiche action 11 : Appui au développement d' une plateforme SIG mutualisée

- Poursuite de la mise en œuvre de Karugeo, plateforme régionale SIG mutualisée
- Acquisition, constitution, et adaptation de données géographiques
- Animation et communication

Fiche action 12 : Appui au développement d'un cloud public mutualisé

- Valider l'opportunité et la faisabilité d'un cloud public mutualisé
- Étude d'opportunité et de faisabilité
- Appui à la création dune offre cloud public mutualisé

Une économie connectée et compétitive

Orientation 5 : Des entreprises connectées et compétitives

Fiche action 13 : Actions de sensibilisation au numérique au bénéfice des petites entreprises

- Inciter et accompagner les entreprises à mobiliser davantage les technologies numériques dans leur projet de développement
- Actions de sensibilisation au numérique
- Pré-diagnostic numérique
- Accompagnement par le biais des chèques innovation TIC pour l'acquisition d'équipements TIC, de logiciels ou de services TIC spécialisés

Orientation 6 : Une filière numérique structurée et compétitive

Fiche action 14 : Accompagnement et valorisation des entreprises locales du secteur numériqueà l'étranger

- Participation à des manifestations hors Guadeloupe

Fiche action 15 : Élaboration d'un plan de GPEC territoriale sur les besoins en compétences des entreprises du numérique en Guadeloupe

- Diagnostic et enjeux
- Construction et contractualisation du plan d'action
- Mise en œuvre pilotage et évaluation

Fiche action 16 : Appui à des actions d'animation de la filière TIC

- Collaborations entre les entreprises et accompagnement sur de nouveaux marchés
- Accompagnement aux séminaires, salons, conférences
- Événements au bénéfice des entreprises de la filière

Fiche action 17 : Soutien à la mise en place de tiers lieux

- Espaces de coworking et télétravail

Une gestion territoriale modernisée et durable

Orientation 7 : Innovation numérique pour une Guadeloupe durable

Fiche action 18 : Soutien aux services numériques innovants visant à optimiser la gestion des flux de mobilité

- Transport : Gestion des déplacements et de la mobilité

Fiche action 19 : Soutien à l'expérimentation de IOT améliorant la gestion des réseaux de base et la gestion des risques

- AMI et expérimentations
- Modernisation du réseau d'éclairage public
- Gestion des réseaux d'eau • optimisation de la collecte de déchets
- Optimisation de la gestion des risques

Les principes d'intervention du SDUN

Les principes d'intervention du SDUN

La mise en œuvre du SDUN prend en compte 5 principes d'intervention :

1 - La sensibilisation de l'ensemble des acteurs guadeloupéens aux enjeux du numérique
Si le numérique touche le quotidien du plus grand nombre, les usages qui en découlent se renouvellent et se complexifient sans cesse, au risque de créer de nouvelles formes de fracture numérique d'ordre culturel et personnel qui privent une partie de la population des opportunités offertes par les outils numériques. Il devient impératif de disposer de compétences individuelles (citoyens comme entreprises et organismes publics) de manière à s'intégrer pleinement dans une société hyperconnectée.
Dans ce contexte la sensibilisation est un principe d'intervention prioritaire qui doit s'appliquer à tous les domaines de manière à garantir la compréhension des enjeux du numérique par tous et ouvrir les possibilités d'un « épanouissement numérique » personnel, culturel, social et économique.

2 - La gouvernance partenariale inclusive et multithématique
Le développement du numérique fait intervenir de nouveaux acteurs au-delà des partenaires traditionnellement en charge du développement socio-économique. Cette tendance qui se retrouve dans le concept d'open innovation demande à revisiter les dispositifs de gouvernance pour les concevoir à dimension partenariale inclusive et multithématique. Une des clés du succès de la mise en œuvre du numérique dans les politiques publiques est de réussir à sortir d'une approche en silo et de veiller à enrichir les projets par des apports extérieurs et croisés.

3 - L'égalité d'accès aux usages numériques
Aussi, est-il essentiel pour le SDUN de veiller à ce que les orientations et les actions s'inscrivent, pour partie, dans la recherche d'une amélioration de l'égalité d'accès. Cela est vrai tant du point de vue territorial que des publics visés.

4 - La subsidiarité vis-à-vis de stratégies numériques sectorielles existantes
Lors de la phase de diagnostic, plusieurs initiatives ont été identifiées, certaines d'entre-elles étant structurées sous la forme de feuille de route numérique et de plan d'actions.

5 - L'expérimentation comme moyen d'engager rapidement des actions
Le SDUN est prévu pour couvrir la période 2016-2020. Selon les orientations et les actions, la maturité des projets, des acteurs et des usagers peut parfois être encore insuffisante pour envisager rapidement un réel déploiement de services numériques. Le principe d'expérimentation permet alors d'engager rapidement des premiers développements et d'en tester leur pertinence et leurs conditions précises dans la perspective d'un déploiement plus massif. L'expérimentation permet également de recueillir des éléments précis pour affiner les conditions ultérieures de conception des services et de leur mise en œuvre.

Les actions du SDUN

Orientation 1 :
Une population formée tout au long de la vie aux usages et pratiques numériques

Orientation 1 : Une population formée tout au long de la vie aux usages et pratiques numériques

Fiche action 1 :
Coordination des acteurs de la formation initiale en vue d'une mutualisation des équipements et infrastructures numériques

Action de rattrapage	Non
Chef de File	Rectorat
Partenaires clés	Collectivités locales (Région, Départements, Communes) Université des Antilles (UA)
Bénéficiaire de l'actions	Établissements scolaires et d'enseignement supérieur
Public cible	Élèves et étudiants
Objectifs et description de l'action	L'objectif de l'action est d'optimiser la coordination entre les différents acteurs et partenaires impliqués dans le développement du numérique au sein de la filière formation initiale (y compris l'enseignement supérieur). La finalité de cette action est de parvenir à une vision partagée des évolutions techniques nécessaires à apporter aux systèmes d'information numérique dans les établissements afin de garantir un socle numérique adapté à la mise en œuvre de services et au développement des pratiques numériques par l'ensemble de la communauté éducative dans une logique de filière, c'est-à-dire comprenant le primaire, le secondaire et le supérieur, afin de garantir une cohérence d'ensemble. L'action vient renforcer la réflexion engagée par le Rectorat et les collectivités sur la nouvelle organisation des compétences associées au développement du numérique au sein des établissements scolaires. Elle doit s'ouvrir également à l'enseignement supérieur. L'évolution récente du numérique met sur le devant de la scène les opportunités de migration d'une architecture en silo vers une architecture de plateforme unifiée.

Au-delà de la dimension purement technique, il y a des enjeux économiques au sens que ces nouvelles architectures conduisent à davantage de mutualisation et une meilleure optimisation des dépenses associées et aussi des enjeux sur les pratiques et les usages à des fins pédagogiques.

L'action vise à proposer un dispositif de dialogue entre les différents acteurs afin de partager les enjeux et les retours d'expériences, de déterminer des opportunités à travailler sur des approches innovantes (MOOC, gamification , codage…) et de réfléchir à l'opportunité, la faisabilité et les conditions de déploiement de dispositifs unifiés concourant à répondre aux enjeux pour la Guadeloupe (plateforme mutualisé, expérimentation de pratiques innovantes…). Les travaux liés à cette action se traduiront par des orientations au sein de convention ou d'accord-cadre entre les acteurs de la formation initiale.

Le diagnostic des usages et services numériques a montré que les ENT (espaces numériques de travail) dans les établissements scolaires en Guadeloupe n'ont pas atteint un niveau de déploiement suffisant pour diverses raisons (niveau de raccordement Internet des établissements scolaires, maintenance, production de contenus, sensibilisation de la communauté éducative…). Au niveau des lycées, l'usage des ENT est principalement centré sur les services liés à la vie scolaire. Au niveau des collèges, la démarche ENT a été conduite jusqu'à présent le plus souvent grâce à des services tiers non intégrés à un ENT. Pour les écoles, des expérimentations sont menées en lien avec la Délégation Académique au Numérique Educatif (DANE) et la Cellule Académique Recherche, Développement, Innovation, Expérimentation (CARDIE). Or, les ENT demeurent le socle sur lequel développer des services numériques au bénéfice de l'ensemble de la communauté éducative. Leur intérêt pour les établissements scolaires, les enseignants et les élèves est bien perçu au sens où les ENT constituent la plateforme sur laquelle peut s'organiser le lien numérique du parcours éducatif des élèves. A cela il convient de renforcer le volet « relation avec les familles » qui jusqu'à présent se limite uniquement à la vie scolaire (notes et absences) lorsque ces fonctionnalités sont proposées.

Autre grand chantier, la Grande École du Numérique (GEN) est un processus de labellisation lancé sous l'égide du premier ministre en partenariat avec le CGI et 4 ministères . Il a pour objet de structurer sur l'ensemble du territoire national une offre de formations – « les fabriques du numérique », permettant de répondre aux besoins d'emplois dans le secteur du numérique et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (en particulier de ceux qui ne suivent pas de formation et n'occupent pas d'emploi), et plus largement de tous les publics en reconversion.

L'appel à projets a été lancé le 17 septembre 2015 pour la sélection des premiers dossiers lauréats. L'appel à projets a été reconduit en 2016, l'objectif du gouvernement étant de porter le nombre de projets soutenus à 200.

Description :

L'action repose sur la constitution d'un groupe de travail dont la mission sera d'examiner un certain nombre de sujets en lien avec la problématique du développement du numérique au sein de la formation initiale. Il s'agit de se projeter au-delà des feuilles de route existantes pour identifier de nouveaux sujets sur lesquels il serait pertinent d'engager des expérimentations en vue d'une généralisation à moyen ou long terme. Composés de référents techniques et pédagogiques (numérique et éducation), le groupe de travail organisera sa réflexion et ses travaux sur la base :

- Du pilotage d'études spécifiques
  - Étude de faisabilité envisagée dans le cadre de la feuille de route numérique du Rectorat sur une plateforme d'hébergement unifiée et collaborative,
  - Plateforme mutualisée au bénéfice des ENT, de la visioconférence et autres téléservices ;
- D'une contribution à des réflexions prospectives (voir à ce sujet les réflexions autour d'un datacenter public) ;
- De propositions pour engager des expérimentations innovantes ;
- De la prise en compte de projets d'établissements en lien avec les prévisions de déploiement du très haut débit ;
- Développement du volet « famille » des ENT du primaire et du secondaire ;
- Structuration d'une offre de formation répondant au label de Grande École du Numérique.

Le groupe de travail se fixera un agenda d'études à engager pour enrichir ses travaux.
Le groupe de travail déterminera la fréquence de réunions (a minima semestrielle).

Outils numériques concernés par l'action	• Téléservices pour les usagers • Web 2.0 • App mobile • Datacenter • Dématérialisation de procédures internes • Plateforme mutualisée (e-gov, marchés publics, SIG, archivage, ...) • Visioconférence / visioservices

Déploiement de l'action	> 36 mois
Démarrage de l'action	2017
Faisabilité générale de l'action	Normale *L'action consiste à mieux coordonner la réflexion et les projets. Sa faisabilité dépend uniquement de la mobilisation des acteurs régionaux à participer et contribuer à cette démarche.*
Coût estimé	• 500k euros • Base estimative : financement d'études, d'expérimentation de services innovants, recours à des plateformes mutualisées
Moyens de financement	• Pas de financements spécifiques quant à l'organisation du groupe de travail • CPER Thématique numérique / Gouvernance, usages et services numériques • PO FEDER / FSE Région 2014-2020 / Objectif spécifique n°2-b « développer des produits et des services TIC » • Autres instruments financiers nationaux ou européens.
Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • Constitution du groupe de travail « coordination » • Montage et dépôt du dossier GEN **Résultats :** • Études engagées et contributions du groupe de travail • Mise en place d'équipements et infrastructures numériques mutualisés au bénéfice des établissements de formation initiale. • Rapport sur les enseignements du panel et actions de communication dans le cadre du volet famille des ENT • Niveau de fréquentation des services « famille » des ENT par les parents d'élèves • Obtention du label GEN • Lancement de ou des formations dans le cadre du label GEN • Nombre d'apprenants formés/an GEN

Orientation 1 : Une population formée tout au long de la vie aux usages et pratiques numériques

Fiche action 2 :
Développement et consolidation d'une offre de formation ouverte et à distance

Action de rattrapage	Oui
Chef de File	Région / DGAFEDH
Partenaires clés	DIECCTE, autres partenaires institutionnels et privés de la formation professionnelle
Bénéficiaire de l'actions	Organismes de formation
Public cible	Publics de la formation professionnelle et continue
Objectifs et description de l'action	La formation ouverte et à distance (FOAD) est un dispositif de formation qui combine une variété de temps, de lieux, de modes et situations d'apprentissage. Elle répond au besoin d'adapter l'offre de formation pour renforcer une approche individualisée ou personnalisée, un libre choix et/ou un libre accès à l'apprenant. Elle vise à compléter l'offre de formation professionnelle et continue existante. Par son adaptation aux besoins des apprenants, elle vise également à accroître l'accès à la formation pour les bénéficiaires. La FOAD dispose d'un cadre légal (loi du 5 mars 2014 et décret du 20 août 2014). L'action a pour objectif principal de structurer l'offre de FOAD accessible sur le territoire de la Guadeloupe. Le déploiement devrait tenir compte des axes suivants :

- Réduction des coûts de formation ;
- Il s'agira de compléter l'offre de formation déjà existante sur le département. Il faudra porter une attention particulière aux choix des thématiques de formation sachant que toutes les formations ne peuvent être suivies en FOAD ;
- L'accessibilité à l'offre de formation devrait être simplifiée pour les demandeurs d'emploi et pour les salariés ;
- La visibilité de l'offre de formation numérique pourrait également être valorisée grâce au partenariat avec les prescripteurs que sont le Pôle-Emploi, Guadeloupe Formation, Département, et les organismes de formation privé ;
- Il ne faut pas oublier d'insister sur le principe de la qualité de l'offre de formation avec une transparence sur la méthodologie et les moyens humains ainsi que le suivi.

L'action doit pour cela prendre en compte différentes étapes.

Description :

La mise en œuvre de l'action repose sur les étapes suivantes :

Constitution du catalogue de FOAD. Cette étape est du ressort de la Région au travers de sa programmation de la formation professionnelle et continue. Dans un premier temps il s'agit de repérer l'offre accessible (soit par des organismes régionaux, soit via des plateformes nationales) et d'en déduire les points forts et les manques sur lesquels travailler. La Région travaillera sur une orientation FOAD à intégrer à la programmation régionale. A titre d'illustration , les thématiques que l'on retrouve couverte par une offre de FOAD sont : la préparation aux concours, bureautique/informatique/Internet, la remise à niveau des connaissances générales, comptabilité/gestion financière / RH / administration, les langues étrangères, sanitaire et social, hygiène et sécurité, agriculture, hôtellerie et restauration, transport et logistique, BTP, industrie.

Soutien à l'ingénierie FOAD. Cette étape consiste à accompagner et encourager les organismes de formation à proposer des modules FOAD qui répondront aux orientations prioritaires de la programmation régionale. Cela demande un soutien spécifique aux organismes de formation afin de s'assurer de leur capacité à répondre aux besoins. Cela passe par un accompagnement sur les compétences nécessaires et sur l'ingénierie de formation, y compris sous l'angle d'ingénierie financière. Cette étape doit s'envisager en lien étroit avec l'état des lieux des organismes de formation en Guadeloupe et de leur capacité à numériser une partie de leur offre.

Gestion du parcours de formation. Cette étape a pour objet d'inscrire la FOAD comme une proposition du parcours de formation de l'apprenant. Cela nécessite de prendre en compte les différents niveaux suivants :

- La prescription – les prescripteurs doivent être sensibilisés à l'intérêt de la FOAD afin d'analyser l'opportunité de la proposer à un apprenant lors de la phase d'analyse du besoin personnel. Ce travail est à réaliser avec les différents acteurs prescripteurs sur le territoire.
- La construction du parcours – il s'agit d'affiner le besoin en formation et de construire le parcours de formation sur la base des modules accessibles dans le catalogue de la programmation régionale FOAD
- Le parcours – plusieurs modalités sont envisageables :
  - Un accès aux modules distants depuis le domicile, cela implique que l'apprenant dispose de l'équipement et de la connexion nécessaire ;
  - Un accès dans un lieu tiers (par exemple EPN), cela implique un travail avec le réseau d'EPN afin de valoriser ce service à destination des apprenants.
- La validation du parcours.

La valorisation de l'offre FOAD. Cette étape traduit l'ensemble des orientations retenues et l'intègre dans un portail ou une plateforme dédiée. En termes de priorité, il est prévu de commencer par les actions suivantes :

- La validation de la pertinence d'intégrer la FOAD dans la programmation régionale de formation professionnelle et continue (état des lieux, choix des formations propices à la FOAD, règles d'éligibilité et adaptation nécessaire au règlement de la programmation régionale).
- Un travail avec les organismes de formation afin de déterminer leur maturité à répondre à une commande publique FOAD (notamment sous l'angle de l'ingénierie pédagogique nécessaire pour développer des modules FOAD).

Outils numériques concernés par l'action	• Diffusion information (web) • Téléservices pour les usagers • Web 2.0 • App mobile • Plateforme mutualisée (e-gov, marchés publics, SIG, archivage, ...) • Visioconférence / visioservices • Bornes interactives

Déploiement de l'action	> 36 mois
Démarrage de l'action	2017
Faisabilité générale de l'action	Complexe *La faisabilité de l'action repose sur le choix de valoriser la FOAD et la capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs.*
Coût estimé	• 1 200k euros • Base estimative : aide à l'ingénierie pour les organismes de formation, fléchage de modules FOAD dans le cadre de la programmation régionale annuelle pour la formation professionnelle et continue, développement d'un portail web dédié
Moyens de financement	• CPER Thématique « numérique » • CPER Thématique « cohésion sociale et employabilité » • PO FEDER / FSE Région 2014-2020 / Objectif spécifique n°2-b « développer des produits et des services TIC » • Fiche action n°33 DOMO : améliorer l'efficacité de l'offre de formation pour mieux répondre aux besoins du monde professionnel (8,4 M d'euros en coût total dont 7,1 M d'euros de FSE) • Fiche action n°30 DOMO : accroître l'accès à la formation qualifiante des demandeurs d'emploi et des inactifs en lien avec la demande des entreprises et du marché du travail (55,7 M d'euros de coût total dont 47,3 M d'euros de FSE) • Fiche action n°31 DOMO : élever le niveau de qualification par l'accès aux formations professionnelles dans le supérieur (12,9 M d'euros de coût total dont 10,9 M d'euros de FSE) • Autres instruments financiers nationaux ou européens.
Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • État des lieux de l'offre FOAD existante **Résultats :** • Orientations FOAD de la programmation régionale et catalogue FOAD • Nombre d'apprenants bénéficiaires

Orientation 1 : Une population formée tout au long de la vie aux usages et pratiques numériques

Fiche action 3 :
Valorisation des initiatives d'inclusion numérique et de sensibilisation à la culture numérique

Action de rattrapage	Oui
Chef de File	Région / DDN / SDPNEA
Partenaires clés	Rectorat, collectivités, services de l'État
Bénéficiaire de l'actions	Organismes de formation, associations
Public cible	Population fragile ; publics géographiquement éloignés
Objectifs et description de l'action	L'inclusion numérique a longtemps été restreinte à la lutte contre la fracture numérique au sens matériel du terme (accès à Internet, équipements.). Pourtant, l'exclusion dans le domaine numérique résulte tout autant d'une méconnaissance des possibilités offertes par le numérique que d'un manque de compétence pour exploiter ces opportunités. Les usages se renouvellent et se complexifient sans cesse, le risque d'exclusion est donc permanent. Ainsi, sans intervention des pouvoirs publics, le numérique peut avoir tendance à accentuer les inégalités. Il s'agit au travers de cette action de répondre à la question de comment assurer l'inclusion sociale dans une société où le numérique est partout présent ? Il s'agit alors d'accompagner l'émergence de projets et d'initiatives de la société civile, particulièrement venant des territoires les moins favorisés, dans le champ de l'inclusion économique et sociale, à travers l'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC). A ce titre l'inclusion numérique s'entend comme participant au développement d'une culture numérique pour tous.

Description :

L'action apporte un soutien à des initiatives visant à :

- Favoriser l'appropriation des technologies par le plus grand nombre ;
- Valoriser la créativité, les énergies et les compétences des talents des zones les moins favorisées ;
- Rapprocher les populations et les entreprises ;
- Encourager les initiatives favorisant la mutualisation et la mise en réseau des acteurs ;
- Soutenir le développement d'activités et de nouveaux usages dans les EPN ou via les Cyberbus ;
- Former et accompagner les travailleurs sociaux aux usages numériques ;
- Soutenir un fablab itinérant.
- Nous proposons que cette action soit conduite sous la forme d'un appel à projets e-inclusion pour un accompagnement de projets reprenant certains des objectifs cités et répondant à un objectif transversal de rendre autonome une population éloignée de la vie numérique dans son accès et son usage des TIC et de renforcer l'acculturation numérique.

Outils numériques concernés par l'action	• Web 2.0 • Application mobile • Plateforme mutualisée (e-gov, marchés publics, SIG, archivage, ...) • Visioconférence / visioservices • Bornes interactives

Déploiement de l'action	18 - 24 mois
Démarrage de l'action	2017
Faisabilité générale de l'action	Normale *L'action demande une concertation préparatoire pour identifier les acteurs de terrain susceptibles de s'engager dans ce type de projets. L'appel à projets ne vient en effet qu'en soutien d'une dynamique d'acteurs locaux impliqués dans les enjeux de l'inclusion numérique.*
Coût estimé	• 1 300k euros • Base estimative : appel à projets, le soutien aux EPN et aux Cyberbus, animation du réseau, développement d'outils numériques (portail web, services numériques…)
Moyens de financement	• CPER Thématique « Numérique/Gouvernance, usages et services numériques » • CPER Thématique « cohésion sociale et employabilité » • PO FEDER / FSE Région 2014-2020 / Objectif spécifique n°2-b « développer des produits et des services TIC » • FSE • Autres instruments financiers nationaux ou européens.
Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • Élaboration de l'appel à projets **Résultats :** • Nombre de lauréats des appels à projets • Nombre de bénéficiaires des actions soutenues

Orientation 1 : Une population formée tout au long de la vie aux usages et pratiques numériques

Fiche action 4 :
Développement du réseau des bibliothèques et de leurs ressources numériques

Action de rattrapage	Non
Chef de File	Département
Partenaires clés	Bibliothèque départementale de prêt
Bénéficiaire de l'actions	Réseau des bibliothèques publiques
Public cible	Population fréquentant le réseau des bibliothèques publiques
Objectifs et description de l'action	Le réseau des bibliothèques publiques est composé de 33 bibliothèques et médiathèques. Actuellement, 25 sont connectées à Internet et ¾ ont recours à un système informatisé de gestion du fond. La bibliothèque départementale fournit aux bibliothèques municipales un logiciel de gestion (PNB) et un abonnement à une bibliothèque numérique (Bibliovox) par laquelle la bibliothèque et les usagers peuvent accéder en streaming aux œuvres. L'usager peut accéder aux ressources numériques dès lors qu'il est abonné. La plateforme du département fournit également d'autres ressources numériques comme par exemple des logiciels de formation aux langues ou au code de la route par exemple. Le Département a lancé un schéma départemental de la lecture publique. Ce schéma comporte un volet numérique. L'objectif de cette action est de relayer des orientations en faveur du développement du réseau des bibliothèques et de leurs ressources numériques. Cette action doit être concomitante avec une action visant à améliorer le raccordement Internet de ces bibliothèques et médiathèques.

En effet le soutien à des projets de numérisation et de mise en réseau ne sera efficace que dès lors que les bibliothèques pourront disposer d'un accès Internet performant.

L'action intervient comme soutien aux bibliothèques et médiathèques comme lieu d'accès à des ressources numériques et migration vers une notion de tiers-lieux. S'agissant de ce dernier point, il convient d'inscrire également ici, le développement du réseau des EPN et l'animation de tiers-lieux afin d'inciter et former davantage de monde aux usages numériques.

Description :

- Plusieurs projets ont été identifiés lors de la mission, et notamment au cours des ateliers organisés au troisième trimestre 2015. Parmi ceux-ci, on peut citer :
- La mise en place d'une offre de bouquet de magazines périodiques (via le logiciel kiosque.fr) ;
- Une offre de VoD ;
- Une offre de bouquet de musique ;
- Mise en œuvre du portail de la lecture publique de Guadeloupe : mise en commun du catalogue de l'ensemble des bibliothèques, avec des liens vers d'autres fonds bibliothèque de la Caraïbe (BU, Manioc au niveau Caraïbe) ;
- Mise en œuvre d'un nouveau schéma départemental de la lecture publique ;
- Valorisation et développement du réseau des EPN ;
- Animation du réseau.

Outils numériques concernés par l'action	• Diffusion information (web) • Téléservices pour les usagers • Web 2.0 • Portail mobile (magasin d'application) • Plateforme mutualisée (e-gov, marchés publics, SIG, archivage, ...)

Déploiement de l'action	24 - 36 mois
Démarrage de l'action	2017
Faisabilité générale de l'action	Normale *Plusieurs projets sont identifiés et pourront être présentés rapidement pour leurs porteurs.*
Coût estimé	• 500k euros • Prend en compte le développement d'outils numériques, l'animation du réseau, le soutien à des projets via un AAP
Moyens de financement	• Financements du Département dans le cadre du soutien à la lecture publique • CPER Thématique _ numérique / Gouvernance, usages et services numériques • Creative Europe (programme cadre européen de soutien au secteur audiovisuel et culturel • PO FEDER / FSE Région 2014-2020 / Objectif spécifique n°2-b « développer des produits et des services TIC » • Fiche action n°24 DOMO : investissement dans les quartiers urbains en difficulté (coût total 34,8 M d'euros dont 22,6 M d'euros FEDER), • Fiche action n°25 DOMO : revitalisation des centres bourgs et centres villes - hors quartiers prioritaires de la politique de la ville (coût total 34,8 M d'euros dont 22,6 M d'euros FEDER) • Autres instruments financiers nationaux ou européens.
Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • Nombre de projets soutenus • Nombre de ressources numériques **Résultats :** • Nombre de bibliothèques et médiathèques participantes aux projets • Niveau de fréquentation et d'usages des ressources numériques.

Les actions du SDUN

Orientation 2 :
Des patients mieux pris en charge dans le cadre d'une offre de soin et de maintien à domicile

Orientation 2 : Des patients mieux pris en charge dans le cadre d'une offre de soin et de maintien à domicile

Fiche action 5 :
Renforcement de l'accès aux soins dans les territoires marqués par les contraintes de la double insularité

Action de rattrapage	Oui
Chef de File	ARS
Partenaires clés	ARS, Région, Établissements hospitaliers et professionnels de santé, Associations de patients
Bénéficiaire de l'actions	Établissements hospitaliers et professionnels de santé
Public cible	La population guadeloupéenne
Objectifs et description de l'action	La télémédecine apparaît particulièrement adaptée au territoire archipélagique de la Guadeloupe et aux enjeux de démographie médicale et d'accès aux soins. Plusieurs expérimentations ont été engagées au cours des dernières années sous l'égide du programme régional de télémédecine. Le GCS e-santé a intégré à sa feuille de route le développement de la télémédecine, notamment pour ce qui concerne : • les urgences et les AVC, • la traumatologie, • la chirurgie. Ces expérimentations ont concerné le CHU et des établissements hospitaliers affectés par la « double insularité » comme à St Martin et Marie-Galante. L'objectif de cette action est de renforcer la priorité donnée dans l'amélioration de l'accès aux soins dans les territoires éloignés (dépendances et communes éloignées sur Basse-Terre et Grande-Terre) en s'appuyant sur deux modalités : • la télémédecine inter-hospitalière • la mise en place de maisons de santé pluridisciplinaires connectées à des ressources de télédiagnostic et télé-expertises.

Description :

Pour ce qui relève de la télémédecine, la feuille de route du GCS e-santé a identifié plusieurs projets pour lesquels des financements ARS sont disponibles pour engager les premières étapes des projets. Cela concerne :

- l'amélioration de la filière télémédecine urgence entre le CHSM et le CHU,
- la mise en place de la filière télémédecine en traumatologie,
- la mise en place de la filière télémédecine en chirurgie (notamment sur le volet urologie entre le CHU – centre expert, et St Martin ; les procédures et protocole ont été établis fin 2015).

D'autres initiatives alliant télémédecine et maison de santé pluridisciplinaire (MSP) ont été identifiées mais leur financement n'est pas arrêté à ce jour : accompagnement du projet télémédecine de la MSP du Lamentin.
Sur la base des travaux engagés par le CGS e-santé, il s'agit de prévoir un déploiement plus ambitieux de la télémédecine et du raccordement e-santé des MSP. Les étapes envisageables sont :

Étape 1 : suivi des applications de télémédecine coordonnées par le CGS e-santé,
Étape 2 : accompagner la révision du schéma régional de télémédecine en portant un focus particulier sur l'apport du numérique pour améliorer l'accès aux soins des îles du sud,
Étape 3 : élaboration de nouvelles procédures et nouveaux protocoles de télémédecine visant à couvrir les besoins des îles du sud, au-delà des applications engagées,
Étape 4 : lancement de nouvelles applications télémédecine sous l'angle télémédecine inter hospitalière et raccordement e-santé des MSP.

Outils numériques concernés par l'action	• Téléservices pour les usagers • Web 2.0 • Plateforme mutualisée (e-gov, marchés publics, SIG, archivage, ...) • Visioconférence / visioservices

Déploiement de l'action	36 mois
Démarrage de l'action	2017
Faisabilité générale de l'action	Complexe *Cette action comporte un haut niveau de complexité du fait de l'importance, au-delà de la technique, des procédures et protocoles médicaux à élaborer et à valider. Par ailleurs, le système de tarification des actes de télémédecine n'est pas encore totalement stabilisé ce qui peut être une contrainte dans le déploiement des applications et leurs usages.*
Coût estimé	• 1 000k euros • Base estimative : les projets de télémédecine identifiés dans le cadre de la feuille de route du GCS e-Santé
Moyens de financement	• PO FEDER / FSE Région 2014-2020 / Objectif spécifique n°2-b « développer des produits et des services TIC » • ARS • CPER Thématique 8 « numérique » / Gouvernance, usages et services numériques • CPER Thématique Cohésion Sociale et employabilité, objectif 2 : observation, prospectives, anticipation et accompagnement des politiques publiques régionales • CPER Axe lié à l'amélioration des offres de soin • Concours national innovation numérique • Autres instruments financiers nationaux ou européens.
Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • Développement des applications de télémédecine **Résultats :** • Nombre d'actes de télémédecine.

Orientation 2 : Des patients mieux pris en charge dans le cadre d'une offre de soin et de maintien à domicile

Fiche action 6 : Appui au développement de plateformes e-santé

Action de rattrapage	Oui
Chef de File	ARS
Partenaires clés	ARS, Région, Département, GCS e-santé, Établissements hospitaliers et professionnels de santé
Bénéficiaire de l'actions	Établissements hospitaliers et professionnels de santé
Public cible	La population guadeloupéenne
Objectifs et description de l'action	Le développement de la e-santé repose sur le recours accru à des applications numérisées hébergées sur des plateformes de services ou des portails d'information et d'applications. En référence au cadre national de développement de la e-santé et de sa déclinaison régionale au travers de la feuille de route du GCS e-santé (www.esante-guadeloupe.fr), l'action a pour objet de promouvoir les développements envisagés à court terme et d'offrir un cadre pour l'engagement de nouveaux projets à moyen terme, notamment dans la perspective du développement du maintien à domicile.

Description :

Les projets engagés pour lesquels l'action concoure à les promouvoir sont :

- La messagerie sécurisée régionale à destination des professionnels de santé ;
- La télésurveillance pour le réseau Plaies & Cicatrisations ;
- Les veilles et alertes sanitaires ;
- Le dossier de cancérologie régional.

Ces projets s'intègrent à la politique régionale de santé et à la stratégie du SI régional de santé. Ils s'inscrivent dans un schéma de gouvernance propre prenant en compte les besoins des professionnels de santé (adhérents au GCS) et un mécanisme de généralisation des pratiques numériques à destination des utilisateurs et des usagers.

Au-delà de ces projets régis par un cadre de développement acté au sein du GCS et par ses adhérents, l'action doit offrir l'opportunité d'accompagner d'autres projets de plateformes e-santé, adressant des projets non-couverts par la feuille de route du GCS e-santé.

Ces projets doivent cependant rester en cohérence avec la politique régionale de santé, c'est pourquoi il est nécessaire que l'ARS et le GCS e-santé soient partie prenante comme partenaires.

Outils numériques concernés par l'action	• Téléservices pour les usagers • Plateforme mutualisée (e-gov, marchés publics, SIG, archivage, ...) • Visioconférence / visioservices

Déploiement de l'action	24 - 36 mois
Démarrage de l'action	2018
Faisabilité générale de l'action	Complexe
Coût estimé	• 1 500k euros • Base estimative : les projets portés par le GCS e-Santé
Moyens de financement	• PO FEDER / FSE Région 2014-2020 / Objectif spécifique n°2-b « développer des produits et des services TIC » • ARS • CPER Thématique 8 « numérique » / Gouvernance, usages et services numériques • CPER Thématique Cohésion Sociale et employabilité, objectif 2 : observation, prospectives, anticipation et accompagnement des politiques publiques régionales • CPER Axe lié à l'amélioration des offres de soin • Concours national innovation numérique • Autres instruments financiers nationaux ou européens.
Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • Développement des applications de télémédecine **Résultats :** • Services numériques proposés au sein des plateformes

Orientation 2 : Des patients mieux pris en charge dans le cadre d'une offre de soin et de maintien à domicile

Fiche action 7 : Soutien des projets concourant au maintien à domicile

Action de rattrapage	Oui
Chef de File	ARS
Partenaires clés	ARS, DIECCTE, Région, Département, GCS e-santé, Les prestataires de services à la personne, UROSAP et syndicats professionnels des services à la personne, Les acteurs du numérique, Les associations de patients et de personnes âgées, L'IREPS
Bénéficiaire de l'actions	Les professionnels de santé, les prestataires de services à la personne, les acteurs du numérique
Public cible	Les Guadeloupéens en situation de maintien à domicile
Objectifs et description de l'action	Le « bien vieillir » à domicile est un enjeu pour le territoire dans la perspective de l'accroissement des personnes âgées dans les années à venir. A travers le maintien à domicile, il s'agit de répondre à trois besoins essentiels pour les personnes concernées : • La sécurité et le confort ; • La santé ; • La communication et le lien social. Les applications et services numériques y répondent en développant des solutions spécifiques à chacun de ces trois besoins. Domotique, objets connectés, robotique… sont autant d'outils pour lesquels de nombreux développements voient le jour au bénéfice des personnes en situation de maintien à domicile. L'enjeu est de développer une offre de services répondant aux spécificités de son territoire. Cela demande une prise en compte des besoins des populations concernées, l'analyse de la capacité du tissu de prestataires de développer une offre de services en Guadeloupe, la validation des modèles économiques de ces nouveaux services …

L'objectif de cette action est d'encourager le développement d'une offre de services numériques participant à l'amélioration du maintien à domicile en Guadeloupe.

Description :

La mise en œuvre de l'action repose sur deux étapes complémentaires :

- Une première étape dédiée à la conduite d'une étude pour analyser la capacité des prestataires et acteurs régionaux à répondre à ce nouveau marché et pour déterminer des actions de soutien pour structurer le marché (acquisition / formation de nouvelles compétences, identification de lignes de financement, détermination des besoins…). Cette étape est à conduire à court terme
- La seconde étape est consacrée à soutenir des projets de services numériques répondant à tout ou partie des besoins associés au maintien à domicile. Plusieurs axes peuvent être poursuivis :
  - Le soutien au développement d'une offre de base – reposant notamment sur la téléassistance ;
  - Le soutien à l'innovation par l'expérimentation de services numériques reposant sur les objets connectés ou la robotique ;
  - Le soutien à des offres intégrées couvrant l'ensemble des besoins – confort/ sécurité ; santé : communication et lien social ;
  - Le soutien à des actions de renforcement des compétences.

La seconde étape est à engager sur la base des conclusions de l'étude réalisée lors de la première étape. Sa mise en œuvre peut reposer sur un principe d'appel à projets, permettant d'orienter les dossiers vers des attendus spécifiques (notamment dans la perspective d'un soutien à l'innovation et à l'expérimentation).

Outils numériques concernés par l'action	• Téléservices pour les usagers • Web 2.0 • Plateforme mutualisée (e-gov, marchés publics, SIG, archivage, …) • Visioconférence / visioservices • Capteurs

Déploiement de l'action	36 mois
Démarrage de l'action	2018
Faisabilité générale de l'action	Normale *La faisabilité de l'action dépend principalement de la capacité des prestataires et du tissu d'entreprises à se positionner sur ce nouveau marché et des institutions à créer un environnement favorable au développement de ce marché par et pour les entreprises régionales. Cette action peut également s'envisager dans la perspective de constituer un écosystème régional pouvant rayonner sur d'autres territoires de la Caraïbe.*
Coût estimé	• 1 000k euros • Base estimative : les projets portés par le GCS e-Santé
Moyens de financement	• PO FEDER / FSE Région 2014-2020 / Objectif spécifique n°2-b « développer des produits et des services TIC » • ARS • CPER Thématique 8 « numérique » / Gouvernance, usages et services numériques • CPER Thématique Cohésion Sociale et employabilité, objectif 2 : observation, prospectives, anticipation et accompagnement des politiques publiques régionales • CPER Axe lié à l'amélioration des offres de soin • Concours national innovation numérique • Autres instruments financiers nationaux ou européens.
Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • Réalisation de l'étude et engagement des appels à projets **Résultats :** • Nombre de dossiers retenus et soutenus.

Les actions du SDUN

Orientation 3 :
Un patrimoine touristique et culturel valorisé par le numérique

Orientation 3 : Un patrimoine touristique et culturel valorisé par le numérique

Fiche action 8 :
Soutien au développement et valorisation de services numériques innovants

Action de rattrapage	Non
Chef de File	Région – DT
Partenaires clés	Région, CTIG, Conseil départemental, Consulaires, Les acteurs du numérique
Bénéficiaire de l'actions	Associations et TPE / PME du secteur du tourisme, Établissements et collectivités territoriales, Autres acteurs du secteur culturel
Public cible	La population Guadeloupéenne, les touristes
Objectifs et description de l'action	L'objectif de l'action est de développer de nouveaux produits touristiques s'appuyant sur la valorisation numérique du patrimoine culturel et le déploiement de nouveaux services. **Description :** **Les actions suivantes seront soutenues** : • **Soutien aux actions numériques du Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe (CTIG)**. Ce soutien portera sur les actions du CTIG visant à renforcer la présence numérique de la destination Guadeloupe dans le cadre de sa stratégie de promotion et de marketing sur les marchés extérieurs ainsi que de sa mission de promotion de l'accueil de qualité dans les îles de Guadeloupe (notamment dans les lieux d'accueil tels que les offices du tourisme et syndicats d'initiative).

- **Appel à projets dans le domaine services numériques innovants dans le secteur du tourisme et de la culture.** Il portera sur le développement de services innovants s'appuyant sur le numérique dans le domaine de la promotion des industries créatives (un des trois domaines d'activité stratégique de la S3) : réseau hot spots wifi unifié pour favoriser la connexion des touristes aux services locaux, réalité augmentée et visites virtuelles, impression 3D et produits souvenirs, etc.

Mise en place du dispositif :

- Un appel à projet pourra être lancé sur une thématique forte en lien avec les orientations du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique et plus particulièrement celles retenues dans les conventions de développement touristique issues du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique.

Critères de sélection :

- Les opérations innovantes pour le territoire et porteuses de création d'emplois seront privilégiées.
- Les projets devront associer des entreprises du numérique et des entreprises ou organismes traditionnels du secteur du tourisme et de la culture.
- Les opérations seront appréciées au regard de leur incidence sur l'environnement (intégration de méthodes respectueuses de l'environnement, tant dans la conception et la gestion des infrastructures et équipements, et la délivrance des services).

Outils numériques concernés par l'action	• Diffusion information (web) • Téléservices pour les usagers • Web 2.0 • Application mobile • Dématérialisation de procédures internes • Portail mobile (magasin d'application) • Dématérialisation de procédures internes • Visioconférence / visioservices • Bornes interactives • Capteurs

Déploiement de l'action	18 - 24 mois
Démarrage de l'action	2017
Faisabilité générale de l'action	Normale *Les dispositifs d'appels à projets sont éprouvés.* *Le soutien au CTIG est déjà effectif (il s'agit de le pérenniser).*
Coût estimé	• 880k euros • Base estimative : soutien aux activités numériques du CTIG (10% du budget annuel) et AAP annuel doté de 100k euros
Moyens de financement	• PO FEDER / FSE Région 2014-2020 / Objectif spécifique n°4 « Diversifier et faire monter en gamme l'offre touristique » (une partie des 123,6 millions d'euros de l'OT, dont 61,8 millions d'euros de FEDER, pourra être mobilisé) • Dans le cadre de cet objectif spécifique, il est prévu le soutien aux projets d'investissement liés à la mise en place d'un produit touristique nouveau et à forte valeur ajoutée. • Il n'est pas visé un type d'activité particulier mais des projets visant à développer des démarches innovantes et l'attractivité de la destination • Concours national innovation numérique • Autres instruments financiers nationaux ou européens.
Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • Nombre de réponses reçues dans le cadre des appels à projets **Résultats :** • Nombre d'entreprises soutenues dans le cadre des appels à projets • Montant des investissements soutenus dans le cadre des appels à projets • Accroissement de l'audience du CTIG sur les réseaux sociaux (ex : nombre de « followers » sur Facebook, Twitter, etc.) **Impact :** • Nombre de produits, process et services nouveaux ou notablement améliorés mis sur le marché (par les entreprises soutenues dans le cadre des AAP) dans les 3 ans après la mise en place de l'aide.

Les actions du SDUN

Orientation 4 : Une administration modernisée et performante

Orientation 4 : Une administration modernisée et performante

Fiche action 9 :
Appui au développement de services en ligne mutualisés

Action de rattrapage	Oui
Chef de File	Région / SDPNEA
Partenaires clés	Association des maires de Guadeloupe, Département, Préfecture / SGAR, DGFIP, Les acteurs de la filière numérique
Bénéficiaire de l'actions	Communes et EPCI, les acteurs de la filière numérique
Public cible	Les services et agents des collectivités, la population guadeloupéenne
Objectifs et description de l'action	Le diagnostic territorial a souligné un engagement limité de l'administration électronique et des services en ligne. La constitution récente des intercommunalités ouvre des perspectives pour investir le champ des services en ligne en lien avec leurs compétences. L'objectif de l'action vise à mobiliser les communes et les EPCI en vue du développement des services en ligne : • **À destination du grand public**, action qui s'inscrit dans le contexte national du programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale, en faveur du développement de l'administration numérique territoriale, élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales dont l'objectif est de créer les conditions du développement de services publics en ligne innovants et intégrés pour renforcer l'efficacité économique et la qualité des services fournis aux particuliers et aux entreprises. L'action concerne également les îles du sud avec notamment l'opportunité et la faisabilité de déployer des maisons de services au public (MSAP) au sein desquelles le numérique viendrait enrichir les services proposés.

Cette action s'appuie sur les orientations retenues par le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public et sur le programme d'actions retenu notamment au bénéfice des zones déficitaires. Elle prendra la forme d'un accompagnement spécifique du volet numérique des maisons de services au public,

- **À destination des entreprises.** Plusieurs chantiers sont concernés pour lesquels il existe déjà des procédures dématérialisées mais dont il convient d'accompagner les développements futurs dans la perspective d'une meilleure appropriation par les entreprises. Ces actions s'inscrivent dans le contexte du Programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale 2015 – 2017 pour les orientations relevant de la simplification administrative pour les entreprises.

Un autre objectif vise à donner de la visibilité à l'offre guadeloupéenne de services publics en ligne, de téléservices et de téléprocédures en privilégiant une démarche de guichet unique. En cohérence avec les objectifs affichés de France Connect de proposer à terme un accès universel aux administrations en ligne, il s'agit de conduire une réflexion visant à fixer les étapes nécessaires à la conception d'un guichet unique des administrations en ligne au bénéfice des guadeloupéens.

Enfin, le SDUN a pour objet de soutenir les initiatives et projets dans le domaine de la démocratie participative.

Cela nécessite d'une part de valider avec le SGMAP :

- Les perspectives de déploiement de France Connect ;
- Les conditions d'activation de la plateforme pour les administrations guadeloupéennes et leurs services en ligne.

D'autre part, de valider avec les acteurs publics les interfaçages nécessaires entre les développements internes et la plateforme d'accès universel.
Dans la période intermédiaire, il est proposé à minima de pouvoir relayer les services en ligne disponibles via le portail « Guadeloupe Numérique » en créant un profil « citoyen ».

Description :

La mise en œuvre de l'action repose sur deux étapes complémentaires :

Étape 1 : partage des enjeux autour du développement des services en ligne
Sur la base de l'enquête réalisée dans le cadre du SDUN mais aussi des travaux prévus de l'observatoire régional de l'économie numérique dont un des axes de travail concerne l'administration électronique, il s'agit de réunir les communes et les EPCI afin de partager les éléments du diagnostic, les enjeux et les perspectives associés au développement des services en ligne. Cette étape doit aboutir à une vision partagée du développement de l'administration électronique et des services en ligne et à présenter les outils et ressources disponibles sur le territoire. Cette étape doit associer pleinement des élus pour convaincre des avantages de la numérisation des services publics pour la qualité des services offerts aux citoyens.

Étape 2 : mise en place d'un dispositif de soutien pour développer les services en ligne
Le dispositif de soutien doit en tenant compte des contraintes budgétaires auxquelles sont confrontées la plupart des communes et EPCI proposer un mode d'accompagnement permettant de viser l'enrichissement de l'offre de services en ligne de l'ensemble des communes et des EPCI.

Plusieurs mesures peuvent être envisagées à ce stade :

- Une aide au diagnostic des services en ligne. Il s'agit de réaliser un audit rapide de la situation existante tant en termes techniques, de compétences qu'organisationnels et d'ouvrir sur les développements à venir. Cet audit rapide sera réalisé par un prestataire extérieur ;
- Une aide au développement de nouveaux services en ligne. Sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt, les communes et EPCI pourront obtenir un soutien pour les accompagner dans leur projet. Un accent particulier sera porté sur le développement des services en ligne mobiles. Le champ d'application des services en ligne à développer prend en compte tant les services aux citoyens que les collectivités dans une approche de numérisation de leurs applications métiers (par exemple utilisation de terminaux mobiles pour la gestion de la voirie, des espaces verts…) ;
- Le développement, si pertinent, de plateformes mutualisées pour héberger les services numériques à développer.

Cette mesure s'apparente au chèque innovation proposée pour les TPE/PME. Les actions d'aide au diagnostic et au développement seront prises en charge par des prestataires privés mandatés dans le cadre d'un marché spécifique à bons de commande.

Un lien peut également être fait avec l'action relative au développement d'un Cloud public mutualisé qui pourrait à moyen terme offrir des services mutualisés utiles aux communes et EPCI.

Pour les entreprises, la coordination entre les collectivités et les services de l'Etat devra aboutir :

- A une meilleure accessibilité des procédures dématérialisées par les entreprises (réflexion à engager sur une agrégation des services disponibles et d'un accès unifié aux procédures dématérialisées) ;
- A l'engagement d'expérimentation visant à concrétiser l'engagement de l'État et des collectivités sur des axes du programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale 2015 – 2017
  - Expérimentation de la réponse électronique obligatoire pour l'ensemble des marchés publics au-delà du seuil de publicité,
  - Expérimentation du dispositif « Dites-le nous une fois » à l'échelle du territoire régional qui permet aux entreprises de répondre à un marché avec leur seul numéro SIRET, ce dispositif de Marchés Publics Simplifiés (MPS),
  - Mise en place de coffre-fort électronique,
  - Mise en place de bourse à la cotraitance,
  - Mise en place d'un service d'archivage électronique des pièces comptables et justificatives …

Pour les citoyens, la coordination entre les collectivités et les services de l'État devra aboutir à une meilleure accessibilité aux téléservices et téléprocédures, et à une amélioration de la relation usagers.

Outils numériques concernés par l'action	• Diffusion information (web) • Téléservices pour les usagers • Web 2.0 • Application mobile • Dématérialisation de procédures internes • Portail mobile (magasin d'application) • Dématérialisation de procédures internes • Plateforme mutualisée (e-gov, marchés publics, SIG, archivage) • Visioconférence / visioservices

Déploiement de l'action	18 - 24 mois
Démarrage de l'action	2017
Faisabilité générale de l'action	Complexe *Le succès de l'action repose sur la mobilisation des communes et des EPCI à s'inscrire dans le développement des services en ligne et dans la capacité à mobiliser la filière numérique locale comme prestataires de services.* *Pour ce qui est des services à proposer dans le cadre de MSAP, la complexité majeure repose dans les protocoles organisationnels à définir pour assurer le fonctionnement de services numériques distants. De nombreux projets type « visio-guichets » ont été déployés dans des territoires métropolitains, les bilans effectués ont souligné l'importance de l'engagement des différents partenaires et la présence d'un personnel d'accueil formé comme clés de succès des projets, au-delà des outils numériques utilisés. L'action nécessite un travail d'interopérabilité entre les systèmes. Elle doit se référer aux différents référentiels de l'administration électronique.* *Par ailleurs, le volet partenarial d'une part et l'absence à ce jour des conditions de mise en œuvre du Programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale 2015 – 2017 peuvent constituer également des freins.*
Coût estimé	• 850k euros • Base estimative : audit pour les collectivités, soutien aux projets de création de services en ligne, équipements numériques spécifiques
Moyens de financement	• PO FEDER / FSE Région 2014-2020 / Objectif spécifique n°11 « renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties intéressées et contribuer à l'efficacité de l'administration publique » - accroître les capacités des administrations et des services publics à développer des pratiques administratives innovantes et expérimentales qui concourent à leur modernisation et leur efficacité dans le cadre de l'intercommunalité (coût total 9,8 millions d'euros dont 8,3 millions d'euros de FSE) • Financements sur la ligne CPER Thématique numérique / Gouvernance, usages et services numériques • Autres instruments financiers nationaux ou européens.

Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • Mise en place du dispositif de soutien et d'aide • Volet numérique du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public • Mise en place de MSAP dans les îles du sud • Création d'une structure de coordination Etat/Collectivités • Ouverture d'un profil « citoyen » sur le portail « Guadeloupe Numérique » • Réalisation d'une étude sur les conditions de mise en place d'un guichet unique se référant au modèle France Connect **Résultats :** • Nombre de communes et d'EPCI bénéficiant d'une aide au développement de services en ligne • Services numériques déployés au sein des MSAP • Plan d'actions en faveur de la dématérialisation pour les entreprises • Niveau d'usages des procédures dématérialisées par les entreprises • Accès unique aux services publics en ligne via un portail ou une plateforme d'accès universel • Niveau de fréquentation

Orientation 4 : Une administration modernisée et performante

Fiche action 10 : Accompagnement et sensibilisation à la mise en œuvre de l'Open Data au sein des collectivités Guadeloupéennes

Action de rattrapage	Oui
Chef de File	DDN / SAIC
Partenaires clés	La mission Etalab, SGMAP avec le portail territoire.data.gouv.fr
Bénéficiaire de l'actions	L'ensemble des collectivités (communes et intercommunalités), les acteurs de la filière numérique
Public cible	Les collectivités et la population guadeloupéenne
Objectifs et description de l'action	L'Open Data des collectivités et des organismes publics connaît un fort développement depuis la fin des années 2010. Cela traduit un engagement politique et citoyen fort poursuivant deux objectifs : • Une plus grande transparence de l'administration vis à vis du public ; • Un levier économique considérable, permettant à des start-ups innovantes de proposer de nouveaux services à valeur ajoutée sur la base de l'exploitation des données publiques. Le mouvement en faveur de l'open data se retrouve à l'échelle internationale. Il se trouve renforcé par les perspectives du Big Data et de l'exploitation des données à des fins de création de nouveaux services. La volonté politique et réglementaire de promouvoir l'open data a été récemment affirmée dans le cadre de la loi NOTRe et de la loi pour une république numérique du 7 octobre 2016. Ainsi, le Parlement a notamment entériné l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants, et leurs EPCI, de rendre accessibles en ligne les informations publiques qu'ils détiennent, lorsque celles-ci se rapportent à leur territoire et sont disponibles sous forme électronique.

Ce contexte souligne l'importance de considérer l'open data comme un levier de la transformation digitale des territoires. L'open data doit de ce fait être intégré comme une des actions fortes à engager pour construire un socle favorable à la modernisation des collectivités en Guadeloupe, et à la création de nouveaux services par le tissu économique régional.

La phase 1 du SDUN a montré la quasi-absence de jeux de données ouverts en Guadeloupe. L'objectif de l'action vise à accompagner les collectivités à s'inscrire à court et moyen terme dans l'open data. L'action a pour vocation à proposer une démarche de sensibilisation-action dont la finalité est :

- De convaincre les collectivités à ouvrir des jeux de données ;
- D'élaborer une méthodologie d'action propre aux collectivités de Guadeloupe ;
- De mettre en ligne rapidement des premiers jeux de données ouverts sur des thématiques prioritaires au territoire.

L'action se structure en plusieurs étapes :

Étape 1 : Mobilisation des acteurs publics autour de l'open data

Organisation de réunions de sensibilisation des différentes collectivités guadeloupéennes autour de l'opportunité de développer l'open data pour susciter une mobilisation partagée. Il s'agit d'insister sur le potentiel de l'open data au-delà de la simple mise à disposition de données : aide à la décision, transparence, démarche participative ...

Mise en place d'un groupe de travail « open data » :

- 3 réunions sur un semestre avec pour objectif d'arriver à une vision partagée de l'intérêt de l'open data et d'identifier les premières collectivités et structures publiques intéressées par une opportunité de s'inscrire dans la démarche ;
- Puis, une réunion tous les 4 mois pour apporter un suivi des premiers engagements.

Étape 2 : Accompagnement individualisé des collectivités identifiées.

Cette étape a pour objet de proposer une méthodologie d'action pour développer l'open data au sein des collectivités intéressées. Cela passe par :

- La réalisation d'une cartographie précise des données produites (par quel service, sous quel format, mode de stockage...) ;
- Un travail sur la mise à niveau des données relevant des thématiques prioritaires retenues ;
- Un travail de définition de l'organisation et de la conduite du changement pour assurer une production et mise à jour de l'open data au sein de la collectivité

Étape 3 : valorisation en ligne des jeux de données ouverts
Au niveau local : rubrique « open data » au sein du site web de la collectivité ; Au niveau régional : portail « open data Guadeloupe » ; Au niveau national : intégration des jeux de données de Guadeloupe au sein du portail territoire.data.gouv.fr

Mise en œuvre de l'action :

La mise en œuvre de l'action reste à préciser en fonction de l'organisation retenue pour la gouvernance opérationnelle du SDUN. Elle nécessitera la mobilisation de personnel pour assurer l'animation et le recours à une prestation extérieure spécifique pour réaliser le travail d'identification des données et d'organisation au sein des collectivités est à étudier.

Outils numériques concernés par l'action	• Diffusion information (web) • Plateforme mutualisée (e-gov, marchés publics, SIG, archivage) • Visioconférence / visioservices

Déploiement de l'action	18 - 24 mois
Démarrage de l'action	2017
Faisabilité générale de l'action	Complexe *La complexité de cette action réside essentiellement dans la capacité à convaincre les collectivités à s'inscrire dans l'open data et à mettre en place l'organisation interne pour assurer ce nouveau service.*
Coût estimé	• 400k euros • Base estimative : étude, accompagnement à la mise en œuvre au sein des collectivités, développement d'un portail open data
Moyens de financement	• PO FEDER / FSE Région 2014-2020 / Objectif spécifique n°11 « renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties intéressées et contribuer à l'efficacité de l'administration publique » - accroître les capacités des administrations et des services publics à développer des pratiques administratives innovantes et expérimentales qui concourent à leur modernisation et leur efficacité dans le cadre de l'intercommunalité (coût total 9,8 millions d'euros dont 8,3 millions d'euros de FSE) • CPER : Thématique Numérique/Gouvernance usages et services numériques • Autres instruments financiers nationaux ou européens.
Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • Participants au groupe de travail • Nombre de réunions du groupe de travail **Résultats** : • Collectivités proposant de l'open data • Jeux de données ouverts • Portail régional « open data »

Orientation 4 : Une administration modernisée et performante

Fiche action 11 : Appui au développement d'une plateforme SIG mutualisée

Action de rattrapage	Oui
Chef de File	Le Département
Partenaires clés	SGAR, Région, Département, Collectivités et services de l'État
Bénéficiaire de l'actions	Services de l'État, Collectivités
Public cible	Les collectivités et les services de l'État
Objectifs et description de l'action	Cette action fait écho à l'action retenue dans le cadre du CPER 2014-2020 : développement d'un SIG. L'objectif de cette action est d'aboutir à un développement d'une culture SIG et d'un usage partagé par la communauté régionale des utilisateurs du SIG (décideurs, acteurs métiers, géomaticiens, citoyens). L'action prend appui sur plusieurs initiatives engagées lors des années précédentes mais qui seront mieux coordonnées dans la perspective de la mise en place de KaruGéo, véritable plateforme SIG mutualisée • Plateforme KaruGéo ; • Extranet départemental pour accès aux fonds cadastraux ; • Quelques SIG au sein de collectivités, qui restent à développer. Par ailleurs, l'action permet de s'inscrire en conformité avec les exigences développées par la directive européenne INSPIRE qui vise à établir une infrastructure d'information géographique commune au plan européen pour favoriser la production et le partage de données géographiques.

Description :

La mise en œuvre de l'action est en cours dans le cadre du CPER. Les étapes suivantes sont à organiser pour assurer la mise en œuvre de l'action :

- Organisation d'actions de communication et de formation pour élargir la visibilité de la démarche auprès de la communauté régionale.
- Ouverture de KaruGéo portail internet performant sur l'information géographique régionale offrant sur www.karugeo.fr un lien vers d'autres sites dont le portail national data.gouv.fr ;
- Acquisition, constitution et adaptation de données géographiques concernant le territoire de la Guadeloupe (ortho-photographie à haute résolution et infrarouge couleur, ortho-photographie historique, image satellitaire, topographie descriptive, occupation du sol à grande échelle...) ;
- Opportunité à travailler sur des jeux de données SIG ouvertes et en open source, type Open Street Map ;
- Conventionnement avec les partenaires ;
- Recrutement finalisé d'ETP pour administrer la plateforme SIG mutualisé et assurer les actions d'animation et de communication.

Outils numériques concernés par l'action	• Plateforme mutualisée (e-gov, marchés publics, SIG, archivage)

Déploiement de l'action	36 mois
Démarrage de l'action	2017
Faisabilité générale de l'action	Normale *L'action peut s'appuyer sur des acteurs existants mobilisés*
Coût estimé	• 600k euros • Base estimative : budget fléché dans le cadre du CPER
Moyens de financement	• Ligne budgétaire dédiée dans le cadre du CPER Thématique Numérique / action développement des SIG • Autres instruments financiers nationaux ou européens.
Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • Mise en œuvre des actions de communication et d'animation • Nombre de couches de données et de cartes disponibles **Résultats** : • Établissement d'une convention entre partenaires • Nombre de partenaires adhérents • Mise en ligne du portail KaruGéo • Niveau de fréquentation du portail KaruGéo

Orientation 4 : Une administration modernisée et performante

Fiche action 12 : Appui au développement d'un Cloud public mutualisé

Action de rattrapage	Non
Chef de File	DDN / SAIC
Partenaires clés	Région, Département, SGAR, Services de l'État, Chambres consulaires, Associations professionnelles, SGMAP
Bénéficiaire de l'actions	Administrations publiques et collectivités
Public cible	Administrations publiques et collectivités
Objectifs et description de l'action	Le Cloud Computing renvoie à l'accès via un réseau de télécommunications, à la demande et en libre-service, à des ressources informatiques configurables partagées. Le Cloud Computing fait passer d'une logique matérielle à une logique de commodité, l'informatique devenant un service que les entreprises et les collectivités consomment au gré de leurs besoins sans avoir à s'équiper eux-mêmes des ressources. Parmi les avantages, les promoteurs du Cloud Computing avancent des économies de l'ordre de 20 à 25%. Une réflexion est engagée actuellement en Guadeloupe. On note que la question du Cloud Computing fait partie des sujets à suivre et pourraient conduire à valoriser le programme de déploiement du très haut débit mais aussi un projet de GIX régional. Plusieurs acteurs publics sont potentiellement concernés, sachant que certains sont plus avancés que d'autres dans la réflexion. Ainsi, pour la santé, le GCS e-santé a engagé des projets de mise en place de datacenter. L'objectif de l'action vise : • Dans un premier temps à valider l'opportunité et la faisabilité d'un Cloud public mutualisé pour la Guadeloupe ; • Dans un second, sur la bases des conclusions quant à l'opportunité et la faisabilité, d'apporter un soutien à sa mise en œuvre. Cette réflexion doit tenir compte des déploiements prévus en matière de très haut débit, en effet le recours à une architecture Cloud demande de disposer de liaisons performantes.

Description :

Étape 1 : réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un Cloud public mutualisé

Cette étude doit prendre en compte les points suivants :

- Le positionnement et les besoins des différents acteurs publics et les conditions nécessaires pour migrer vers une architecture Cloud ;
- L'existant en matière de Cloud privé et le potentiel qu'il représente au regard de la problématique de Cloud public mutualisé ;
- La faisabilité d'une offre régionale ;
- Le modèle économique d'un Cloud public mutualisé ;
- Le calendrier de migration des différents acteurs publics.

Parmi les besoins une attention sera portée sur ceux relatifs à l'archivage électronique qui concernent notamment l'ensemble des collectivités et sur la propension de ces dernières à vouloir s'appuyer sur des solutions mutualisées. Cette étude peut être conduite dans un délai de 12 mois et permettre de décider de l'opportunité d'engager les étapes suivantes de l'action.

Étape 2 : Appui à la création d'une offre Cloud public mutualisé

- Cette étape doit prendre en compte :
- L'appui des acteurs publics à la migration des SI vers une architecture Cloud ;
- L'appui à la constitution d'une offre régionale performante et compétitive.

Outils numériques concernés par l'action	• Dématérialisation de procédures internes • Plateforme mutualisée (e-gov, marchés publics, SIG, archivage)

Déploiement de l'action	24 - 36 mois
Démarrage de l'action	2017
Faisabilité générale de l'action	Complexe *Cette action est particulièrement complexe à mettre en œuvre du fait des incertitudes qui demeurent à ce jour quant à l'opportunité réelle et les conditions de la faisabilité de constitution d'une offre régionale reposant sur des acteurs publics disposant de perceptions différentes du sujet et de modèles économiques encore peu éprouvés. Toutefois, la première étape de l'action pourrait permettre d'apporter des éléments de réponse quant au niveau de complexité dans la perspective (ou non) de mise en œuvre d'une solution dédiée Cloud public mutualisé.*
Coût estimé	• 580k euros • Base estimative : étude, aide & soutien à la mise en œuvre
Moyens de financement	• PO FEDER / FSE Région 2014-2020 / Objectif spécifique n°11 « renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties intéressées et contribuer à l'efficacité de l'administration publique » - accroître les capacités des administrations et des services publics à développer des pratiques administratives innovantes et expérimentales qui concourent à leur modernisation et leur efficacité (coût total 9,8 millions d'euros dont 8,3 millions d'euros de FSE). • Autres instruments financiers nationaux ou européens.
Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • Réalisation de l'étude d'opportunité et de faisabilité **Résultats** : • Mise en place d'une offre de Cloud public mutualisé • Niveau d'usages

Les actions du SDUN

Orientation 5 :
Des entreprises connectées et compétitives

Orientation 5 : Des entreprises plus connectées et compétitives

Fiche action 13 : Actions de sensibilisation au numérique au bénéfice des petites entreprises

Action de rattrapage	Oui
Chef de File	DIECCTE
Partenaires clés	Conseil régional – DTTDN & DSIE, Chambres consulaires, Associations et syndicats professionnels, Acteurs de la filière numériques
Bénéficiaire de l'actions	TPE / PME
Public cible	TPE / PME
Objectifs et description de l'action	L'objectif de l'action est d'amener les TPE / PME régionales à d'avantage mobiliser les technologies numériques dans leurs projets de développement. Il s'agit à la fois de sensibiliser les entreprises au numérique, et le cas échéant de réaliser un pré-diagnostic de leurs besoins, puis de les accompagner dans leurs investissements. Les actions de sensibilisation doivent couvrir également le sujet de l'industrie du futur, faisant référence à une entreprise optimisée, créative, éco-responsable et connectée. Le SDUN a vocation à faciliter les mutations qu'entraîne ce nouvel enjeu sous l'angle numérique qui un pilier essentiel de la modernisation attendue, avec un regard plus exigeant sur la transition numérique compte tenu de la maturité requise. L'État et la Région sensibiliseront les PME à la démarche Industrie du futur qui comprend un volet lié à la modernisation de l'outil de production et un autre lié à l'intégration du numérique (réseau, travail collaboratif, gestion des données internes et externes, e-marketing, objets connectés, machines communicantes, fabrication additive, automatisation, chaine numérique…) pour être plus compétitives.

Au-delà de la sensibilisation, devra être défini un dispositif d'accompagnement des entreprises dans leur mutation vers des systèmes de productions à meilleure valeur ajoutée, et l'émergence de nouvelles pratiques industrielles.
Le dispositif devra intégrer les problématiques techniques, technologiques et financières, ainsi que la dimension compétences-formation.

Description :

Cette action comporte trois volets :

- **Volet 1 – Sensibilisation au numérique** avec des actions de sensibilisation collectives - à l'instar des « Open Coffee » de la CCI IG - menées sous la forme d'ateliers et de manifestations diverses, en partenariat avec des experts du numérique (consultants, prestataires). Sur une journée maximum, seront présentés : les outils à disposition de l'entreprise, les pratiques numériques et leur impact sur le développement des entreprises, des cas pratiques. Pourront être utilisés à cette occasion des outils TIC innovants de type webinaires.
  La mise en place de ce volet fera l'objet d'une coordination entre les acteurs de l'écosystème numérique et les acteurs de l'accompagnement des entreprises :
  - Les partenaires clés devront, dans un premier temps, se concerter afin de s'accorder sur un programme d'intervention cohérent permettant de répondre au mieux aux besoins des TPE / PME régionales. Il s'agira chaque année de prioriser les interventions selon des thématiques (marketing, logistique, dématérialisation des échanges, sécurité, gestion, etc.), des niveaux d'intervention (cahier des charges, géolocalisation, référencement, réseaux sociaux, etc.) et / ou des secteurs d'activités (tourisme, commerce, etc.).
  - Des relais locaux devront être identifiés (consulaires, partenaires socio-économiques, etc.).
  - Différents programmes seront proposés aux TPE / PME régionales. A titre d'exemple, un programme « performance commerciale numérique » pourra fournir une formation et un accompagnement sur mesure à des TPE / PME ayant une problématique de développement commercial pour laquelle l'utilisation et le déploiement des TIC sont pertinents.
  - Chaque programme sera ouvert à l'ensemble des entreprises régionales ciblées par le programme.

  Au terme de ces différentes actions de sensibilisation, il pourra être proposé aux entreprises qui le souhaitent de bénéficier d'un pré-diagnostic numérique (volet 2). Les deux volets sont fortement articulés. Seules les entreprises ayant participé au volet 1 pourront bénéficier d'un pré-diagnostic.

- **Volet 2 – Pré-diagnostic numérique.** Ces pré-diagnostics personnalisés doivent permettre de réaliser en une journée une analyse globale de la situation de l'entreprise et de ses pratiques numériques. Les pré-diagnostics seront réalisés par des prestataires extérieurs labellisés. Le dispositif fera l'objet d'une action collective qui permettra de recourir à des consultants et entreprises SSII pour la réalisation de pré-diagnostics.

- **Volet 3 – Chèque Innovation :** Au terme du pré-diagnostic, les entreprises pourront, selon leurs besoins et si cela s'avère pertinent, être orientées vers le dispositif de chèque innovation / TIC afin de concrétiser leurs projets de développement par les usages numériques (le pré-diagnostic ne donne cependant pas automatiquement droit à ce dispositif). Le dispositif vise à aider les TPE / PME régionales à se développer à l'aide des technologies numériques. Il leur permet de financer des équipements TIC et logiciels, ainsi que des prestations de services TIC.

Outils numériques concernés par l'action	• Diffusion information (web) • Téléservices pour les usagers • Web 2.0 • Application mobile • Portail mobile (magasin d'application) • Dématérialisation de procédures internes • Visioconférence / visioservices • Affichage dynamique • Bornes interactives • Capteurs

Déploiement de l'action	12 mois
Démarrage de l'action	2017
Faisabilité générale de l'action	Facile *L'action consiste à mieux coordonner des actions déjà menées par ailleurs telles les « Open Coffee » de la CCI IG, et à mettre en place un système de pré-diagnostic et le dispositif de chèque innovation TIC*
Coût estimé	• 680k euros • Base estimative : évènements de sensibilisation, pré-diagnostic, soutien à la mise en œuvre de projets
Moyens de financement	• PO FEDER / FSE Région 2014-2020 / Objectif spécifique n°5 « Soutenir la croissance des PME en accroissant leur capacité de production et leur positionnement sur de nouveaux marchés, y compris à l'international » (une partie des 123,6 millions d'euros de l'OT (objectif thématique), dont 61,8 millions d'euros de FEDER, pourra être mobilisée) ◦ Dans le cadre de cet objectif spécifique, il est prévu le soutien à des actions collectives ainsi qu'aux actions d'animation des structures portant les domaines stratégiques de la S3 (clusters, associations d'entreprises, etc.). ◦ La réalisation d'études de faisabilité nécessaires au montage de ces actions est éligible. • Autres instruments financiers nationaux ou européens.
Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • Nombre de participants aux actions de sensibilisation collectives • Nombre de pré-diagnostics réalisés • Nombre de chèques Innovation / TIC octroyés **Résultats** : • % de satisfaction des entreprises ayant bénéficié d'une action de sensibilisation collective • Part des entreprises ayant concrétisé leurs projets d'investissements dans l'année qui suit un pré-diagnostic numérique • Nombre de projets réalisés via les chèques innovation TIC • Amélioration des performances commerciales des entreprises soutenues par le chèque innovation / TIC (ex : croissance du % de chiffre d'affaires réalisé grâce aux usages du numériques).

Les actions du SDUN

Orientation 6 :
Une filière numérique structurée et compétitive

Orientation 6 : Une filière numérique structurée et compétitive

Fiche action 14 : Accompagnement et valorisation des entreprises locales du secteur numérique à l'étranger

Action de rattrapage	Oui
Chef de File	DIECCTE
Partenaires clés	Conseil régional – DTTDN & DSIE, Chambres consulaires, Associations et syndicats professionnels
Bénéficiaire de l'actions	Acteurs de la filière numériques
Public cible	Acteurs de la filière numériques
Objectifs et description de l'action	L'objectif n'a pas forcément une visée commerciale dans un premier temps mais doit permettre aux entreprises guadeloupéennes du secteur numérique de gagner en compétences d'une part et en visibilité d'autre part, et peut-être prétendre s'attaquer au marché caribéen. • Inciter les entreprises à participer à des événements professionnels afin de gagner en formation, réseau et développement ; • Valoriser les savoir-faire ; • Accompagner les entreprises dans leur communication numérique ; • DAS promotion des industries créatives. **Description :** • Aide à la participation d'entreprises locales à des manifestations professionnelles en relation directe avec leur activité ; • AAP sur le DAS promotion des industries créatives ; • Mise en place de plateforme de valorisation de savoir-faire de la Guadeloupe

Outils numériques concernés par l'action	• Diffusion information (web) • Téléservices pour les usagers • Web 2.0 • App mobile • Portail mobile (magasin d'application) • Visioconférence / visioservices

Déploiement de l'action	18 - 24 mois
Démarrage de l'action	2017
Faisabilité générale de l'action	Facile *L'action participe au renforcement du rayonnement des entreprises de la Guadeloupe sur les marchés extérieurs en proposant une coordination et un soutien dans l'accès à des manifestations à l'étranger.*
Coût estimé	• 150k euros • Base estimative : prise en charge logistique pour les entreprises concernées
Moyens de financement	• PO FEDER / FSE Région 2014-2020 / Objectif spécifique n°5 « Soutenir la croissance des PME en accroissant leur capacité de production et leur positionnement sur de nouveaux marchés, y compris à l'international » (une partie des 123,6 millions d'euros de l'OT, dont 61,8 millions d'euros de FEDER, pourra être mobilisée) ◦ Dans le cadre de cet objectif spécifique, il est prévu le soutien à des actions collectives ainsi qu'aux actions d'animation des structures portant les domaines stratégiques de la S3 (clusters, associations d'entreprises, etc.). ◦ La réalisation d'études de faisabilité nécessaires au montage de ces actions est éligible. • Autres instruments financiers nationaux ou européens.
Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • Nombre de participants aux événements annoncés **Résultats** : • Partenariats générés • Chiffre d'affaires généré

Orientation 6 : Une filière numérique structurée et compétitive

Fiche action 15 : Élaboration d'un plan de GPEC territoriale sur les besoins en compétence des entreprises du numérique en Guadeloupe

Action de rattrapage	Non
Chef de File	DIECCTE
Partenaires clés	Le dispositif est piloté par la DIECCTE mais ouvert à l'ensemble des acteurs socio-économiques et institutionnels : collectivités locales et territoriales, chambres consulaires, entreprises et branches professionnelles, partenaires sociaux, Pôle emploi, PLIE, missions locales, maisons de l'emploi, OPCA, organismes de formation, structures d'insertion par l'activité économique, comités de bassin d'emploi, SYNERGILE, etc.
Bénéficiaire de l'actions	Acteurs de la filière numériques, organismes de formation
Public cible	Acteurs de la filière numériques, organismes de formation
Objectifs et description de l'action	L'objectif est de se donner les moyens d'apporter une réponse adaptée aux mutations économiques du territoire. Plus précisément, il s'agit, par le dialogue social, de mieux anticiper les évolutions impactant les besoins en ressources humaines des TPE / PME du secteur du numérique ; • Pour les entreprises de la filière numérique : il s'agit d'identifier les écarts entre les ressources disponibles sur le territoire et les besoins en ressources humaines à venir au regard des évolutions économiques ; • Pour les individus : il s'agit de renforcer leur parcours professionnel en adaptant leurs formations aux besoins des entreprises. **Description :** ` Sera soutenue **l'élaboration d'un plan de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) sur les besoins en compétence des entreprises du numérique en Guadeloupe**.

	Cette GPEC sera réalisée collectivement avec l'ensemble des entreprises régionales du secteur du numérique. La coordination de l'action sera assurée par l'équipe en charge de la mise en œuvre opérationnelle du SDUN. Les actions susceptibles d'être mise en œuvre dans le cadre de cette GPEC portent sur le développement des compétences, l'accompagnement des mobilités professionnelles, l'insertion professionnelle sur des niches d'activités, l'aide à la création ou à la reprise d'entreprises, le développement des pratiques des GPEC dans les entreprises. Modalités de mise en œuvre : • **Étape 1 :** diagnostic et définition des enjeux (analyse de la situation économique, des besoins en ressources humaines et des perspectives d'évolution) ; • **Étape 2 :** construction et contractualisation du plan d'action (identification d'espaces prioritaires, définition d'actions concrètes, élaboration d'un budget, définition des modalités de pilotage) ; • **Étape 3 :** mise en œuvre, pilotage et évaluation.

Outils numériques concernés par l'action	• Diffusion information (web) • Application mobile

Déploiement de l'action	12 - 18 mois
Démarrage de l'action	2017
Faisabilité générale de l'action	Facile *Les dispositifs de GPEC sont éprouvés (voir notamment : Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences de territoire : expériences et bonnes pratiques des comités de bassin d'emploi – Guide pour l'action, mai 2009).*
Coût estimé	• 100k euros • Base estimative : coût d'une étude GPEC réalisée en 2015 sur le territoire d'un pôle de compétitivité métropolitain
Moyens de financement	• Fiche action n°32 DOMO : accroître le nombre d'utilisateurs des outils et études visant à améliorer la connaissance des besoins en compétences des entreprises et du marché du travail (8,5 millions d'euros cout total dont 7,2 millions d'euros de FEDER) • Autres instruments financiers nationaux ou européens.
Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • Réalisation d'une GPEC

Orientation 6 : Une filière numérique structurée et compétitive

Fiche action 16 : Appui à des actions d'animation de la filière TIC

Action de rattrapage	Non
Chef de File	Région / SDPNEA
Partenaires clés	Conseil régional - DTTDN & DSIE, DIECCTE, CCI, Guadeloupe Tech, Associations et syndicat professionnels, Chambres consulaires
Bénéficiaire de l'actions	À identifier pour porter et organiser les actions d'animation
Public cible	Acteurs de la filière numériques
Objectifs et description de l'action	L'objectif de l'action est de structurer et d'animer la filière numérique afin de susciter des collaborations entre les entreprises, de les accompagner sur le développement de nouveaux marchés (y compris à l'export) et de nouveaux produits et services, notamment sous l'angle du développement de l'économie du partage et de la sécurisation des données. **Description :** Les actions suivantes pourront par exemple être soutenues : • Accompagnement des entreprises de la filière à des évènements, séminaires, salons et conférences en France métropolitaine et à l'international ; • Actions d'animation des entreprises de la filière (petits déjeuners thématiques, séminaires, évènements, etc.) ; • Accompagnement des entreprises à la structuration du secteur sous la forme d'un cluster numérique ; • Étudier la faisabilité et accompagner la mise en place d'outils de type plateformes technologiques dédiés à la filière numérique.

Outils numériques concernés par l'action	• Diffusion information (web) • Web 2.0

Déploiement de l'action	< 12 mois
Démarrage de l'action	2017
Faisabilité générale de l'action	Facile
Coût estimé	• 350k euros • Base estimative : prise en charge d'1 EPT en charge de l'animation, charges liées aux actions de communication et d'animation
Moyens de financement	• Fiche action n°9 DOMO : instruments financiers pour la croissance des entreprises (coût total 123,6 millions d'euros dont 61,8 millions d'euros de FEDER) • Fiche action n°11 DOMO : actions collectives (coût total 123,6 millions d'euros dont 61,8 millions d'euros de FEDER) • Autres instruments financiers nationaux ou européens.
Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • Nombre d'événements **Résultats** : • Nombre d'entreprises participant aux programmes d'animation soutenus

Orientation 6 : Une filière numérique structurée et compétitive

Fiche action 17 : Soutien à la mise en place de tiers-lieux

Action de rattrapage	Oui
Chef de File	Région / SDPNEA
Partenaires clés	DIECCTE, Collectivités et EPCI, Associations d'entreprises
Bénéficiaire de l'actions	Les structures porteuses de tiers lieux
Public cible	• Indépendants, TPE / PME • Salariés secteurs public et privé
Objectifs et description de l'action	L'émergence de nouvelles formes d'organisation du travail et la création de nouveaux espaces à mi-chemin entre le bureau et le domicile prennent de l'ampleur et deviennent, depuis quelques années, un véritable mouvement de fond qui vient bouleverser les habitudes établies. Le renforcement de l'appropriation du numérique par la population active, et la population au sens large, conduisent à des pratiques plus fréquentes du travail en dehors du lieu habituel. Par ailleurs, un nouveau tissu d'entrepreneurs, souvent lié à la filière numérique, sont à la recherche de lieux d'accueil plus flexibles et plus ouverts que l'immobilier d'entreprise traditionnel. C'est dans ce contexte que la notion de tiers lieux prend son essor. Il s'agit d'un espace proposant différentes formules d'accueil et d'hébergement de professionnels et d'entreprises, allant d'un espace ouvert et partagé (l'espace de coworking) à la mise à disposition temporaire de bureaux et de salles de réunions, le tout organisé selon un modèle de tarification adapté et flexible. Ainsi, deux courants complémentaires peuvent venir alimenter le flux d'affaires des tiers lieux :

- Les professionnels (souvent les indépendants, start-ups et créateurs d'entreprises issus de la filière numérique) intéressés par un environnement ouvert et propice au partage et aux collaborations ;
- Les salariés dans une logique de télétravail et de réduction des contraintes liées aux déplacements quotidiens domicile-travail.

L'objectif de l'action vise à accompagner la mise en place de tiers-lieux sur le territoire.

Description :

L'action s'inscrit dans une démarche d'accompagnement du démarrage de l'activité de tiers-lieux. En effet, une des contraintes le plus souvent relevée pour les tiers-lieux concerne leur difficulté à élaborer un modèle économique solide, notamment pour les premières années d'exercice. Ainsi, en fonction de la pertinence de projets qui seront présentés, un soutien pourrait s'envisager quant à l'accès à l'immobilier, ou encore une prise en charge pour partie de l'animation du tiers-lieu. Il revient toutefois au porteur de projet de démontrer la manière dont le tiers-lieu pourrait être organisé, son offre de services, la ou les cibles visées, son modèle économique envisagé.

Le SDUN prévoit le lancement d'un appel à projets sur le thème du tiers-lieu, compris à la fois sous l'angle coworking et télétravail.

Outils numériques concernés par l'action	• Téléservices pour les usagers • Application mobile • Visioconférence / visioservices

Déploiement de l'action	24 - 36 mois
Démarrage de l'action	2018
Faisabilité générale de l'action	Complexe *La complexité principale réside dans la capacité des porteurs de projets à présenter un modèle économique viable pour le territoire de la Guadeloupe.* *Pour ce qui relève du télétravail classique, on note que malgré son intérêt sa mise en œuvre encadrée par un accord d'entreprise reste encore marginal. Toutefois, la récente publication du décret portant sur les conditions de mise en place du télétravail au sein de la fonction publique est une réelle opportunité pour expérimenter ces nouvelles pratiques en Guadeloupe. Les collectivités et administrations publiques peuvent de ce point de vue jouer un rôle de levier vis-à-vis du démarrage de l'activité de tiers-lieux.*
Coût estimé	• 300k euros • Base estimative : Soutien à hauteur de 100 k euros/projets pour une hypothèse de 3 projets
Moyens de financement	• PO FEDER / FSE Région 2014-2020 / Objectif spécifique n°3 « Accroître la pérennité des entreprises en création et nouvellement créées » (une partie des 123,6 millions d'euros de l'OT, dont 61,8 millions d'euros de FEDER, pourra être mobilisé) ◦ Dans le cadre de cet objectif spécifique, il est prévu le soutien aux investissements (travaux d'aménagement et mobiliers) liés à la mise en place d'infrastructures d'accueil des créateurs d'entreprise, notamment des tiers-lieux • Autres instruments financiers nationaux ou européens.
Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • Nombre de places en tiers lieux **Résultats :** • Taux de remplissage des espaces pilotes trois ans après leur mise en service en distinguant le profil des usagers • Essaimage et mise en réseau

Les actions du SDUN

Orientation 7 : L'innovation numérique pour une Guadeloupe Durable

Orientation 7 : L'innovation numérique pour une Guadeloupe Durable

Fiche action 18 : Soutien aux services numériques innovants visant à optimiser la gestion des flux de mobilité

Action de rattrapage	Non
Chef de File	Région / DTransport
Partenaires clés	Conseil départemental, ADEME (soutien technique et financier pour les plans de déplacement), CCI (rôle de conseil et d'animation pour les plans de déplacement et aide au regroupement pour des PDE inter-entreprises), EPCI, DEAL, ORT.
Bénéficiaire de l'actions	Les exploitants des transports et de la mobilité, les acteurs de la filière numérique
Public cible	La population guadeloupéenne
Objectifs et description de l'action	L'objectif de l'action est de s'appuyer sur le numérique pour proposer des solutions alternatives à la route pour diminuer la part modale de la voiture individuelle. **Description :** Les actions suivantes pourraient être soutenues : **Covoiturage :** il s'agira de soutenir la mise en œuvre de plans de déplacement entreprise et inter-entreprises (PDE et PDIE) et de plans de déplacement administration et inter-administration (PDA et PDIA). La mise en œuvre de chaque plan implique d'établir un fichier d'offres et de demandes, de développer un service de mise en relation (site intranet par exemple), de réserver des places de stationnement aux « co-voitureurs ». A cet effet, les usages numériques innovants seront encouragés (télé-services, application mobile, etc.).

La réflexion autour d'une plateforme de co-voiturage et d'un opérateur régional d'autopartage sera réamorcée. A minima, une démarche sera engagée au niveau des administrations de la Région, du Département et de l'État localisées à Basse Terre pour la mise en œuvre d'un PDIA.

Système d'information intelligent pour la gestion des déplacements : il s'agira de soutenir les futurs développements de Trafikera ainsi que le système d'information et de billettique du SMT.

Concernant Trafikera, plusieurs projets sont à l'étude : mise en place d'un système de guidage dynamique sur le secteur des grands fonds, complément de la couverture vidéo sur des zones actuellement non couvertes, équipement de la traversée de Sainte-Marie. Dans ce cadre, les usages numériques exploitant le jeu de données propriété actuellement de Route de Guadeloupe seront encouragés.

Concernant le STM, les possibilités de collaboration avec Route de Guadeloupe seront étudiées, notamment en ce qui concerne l'interopérabilité et l'intermodalité entre les différents périmètres de transport urbain (PTU). Cette action s'inscrit en lien avec le PO FEDER / FSE Région 2014-2020 dans le cadre duquel la Région intervient en faveur de l'intermodalité.

Mise en place du dispositif :

Ces actions devront s'inscrire en cohérence avec les appels à projets lancés ou prévus par la Région (DECV) et l'ADEME sur le sujet.

Outils numériques concernés par l'action	• Diffusion information (web) • Téléservices pour les usagers • Application mobile

Déploiement de l'action	24 - 36 mois
Démarrage de l'action	2018
Faisabilité générale de l'action	Complexe *L'ADEME a publié en mars 2013 un guide technique afin d'appuyer les chefs de projets dans la réalisation d'un plan de déplacements entreprise .*
Coût estimé	• 2 000k euros • Base estimative : développement d'un système d'information multimodal, aide à des services innovants
Moyens de financement	• PO FEDER / FSE Région 2014-2020 / Objectif spécifique n°18 « Accroître le report modal des véhicules individuels vers des modes de transport alternatifs » (une partie des 100 millions d'euros de l'OT, dont 20 millions d'euros de FEDER, pourra être mobilisé) • Dans ce cadre il est prévu de soutenir les études nécessaires à l'adoption de plans de déplacement, dont les plans de déplacement entreprise et inter-entreprises (PDE et PDIE) et les plans de déplacement administration et inter-administration (PDA et PDIA). • Autres instruments financiers nationaux ou européens.
Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • Nombre de plans de déplacement adoptés par les collectivités, les établissements publics, les entreprises • Km de routes intégrées par Trafikera • Mise en place du système billettique du STM **Résultats :** • Nombre de salariés concernés par des plans de déplacement adoptés par les collectivités, les établissements publics, les entreprises (indicateur du PO FEDER / FSE Région 2014-2020) • Nombre d'usagers du système de billettique du STM

Orientation 7 : L'innovation numérique pour une Guadeloupe Durable

Fiche action 19 : Soutien à l'expérimentation d'objets connectés améliorant la gestion des réseaux de base et la gestion des risques

Action de rattrapage	Oui
Chef de File	Région / Service eau, énergie
Partenaires clés	Région Guadeloupe – DECV, DIECCTE, Synergile , CDC, EPCI, ADEME, Syndicats mixtes
Bénéficiaire de l'actions	Communes et EPCI
Public cible	La population guadeloupéenne
Objectifs et description de l'action	En lien avec les enjeux prioritaires du territoire, cette action se concentre sur l'amélioration de la qualité des services publics de base - réseaux d'eau, d'assainissement, d'énergie - par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Elle vise à accompagner la mise en place de nouveaux dispositifs numériques, parmi lesquels ceux découlant de l'application des objets connectés et l'Internet des objets, dans une perspective d'optimisation de l'exploitation des réseaux de base. La principale contrainte liée à cette action réside dans l'encadrement de l'exploitation de ces réseaux dans le cadre de marchés spécifiques (délégation de services publics notamment). Cependant, la sensibilité actuelle des pouvoirs publics et des opérateurs urbains au développement durable ouvre des perspectives pour engager des expérimentations ou des actions favorisant la preuve du concept en amont d'une application généralisée dans le cadre de nouveaux marchés publics. Par ailleurs, des initiatives nationales telles que l'appel à projets « éco-cité » offrent des perspectives de financement d'approches innovantes de l'exploitation des réseaux de base dans une approche territoriale intégrée.

Par ailleurs, cette action vise également à soutenir la mise en place de dispositifs et de services numériques concourant à une meilleure gestion des risques sur le territoire. Cela passe par une amélioration des systèmes de mesure des risques et par le développement de services d'alerte personnalisée.

Description :

En raison de l'absence de maturité actuelle du marché, le SDUN propose d'accompagner ces expérimentations dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des collectivités locales de Guadeloupe afin d'accompagner la mise en place de bouquets d'usages numériques. A l'instar des investissements territoriaux intégrés (ITI), il s'agira de concentrer ces interventions innovantes sur certains quartiers, zones d'activités, communes ou encore EPCI.

L'appel à manifestation d'intérêt pourrait cibler des services publics de base selon un bouquet à déterminer tels que :

- **L'accompagnement à la modernisation des réseaux et l'optimisation de la gestion de l'éclairage public** (exemples : modulation de l'intensité lumineuse en fonction de l'heure, par des dispositifs numériques de programmation expérimentation d'éclairage solaire, télégestion pour la remontée des incidents, ...etc.) ; transformation du réseau d'éclairage public en réseau multiservices en connexion avec systèmes de bornes de recharge pour VE, capteurs environnementaux, etc.
- **Le soutien à l'optimisation de la collecte, traitement et traçabilité des déchets** par des systèmes électroniques de mesure des quantités de déchets embarqués, navigation et géolocalisation des flottes de camions, télésurveillance des points d'apport, applications mobiles de signalement d'anomalies (exemple : mise en place de capteurs communicants , reconnaissance optique pour le tri des déchets, ..) sur les conteneurs) ;
- **La conduite d'expérimentations** en matière de supervision du service, économie de la ressource / monitoring sur les fuites d'eau et surveillance de la qualité, sécurité des zones de captation et traitement, suivi des consommations à distance avec la mise en place de solutions et systèmes fondés sur des outils de mesure électronique (capteurs, débitmètres, compteurs évolués, télé relève, ...) couplés à des outils d'aide à la décision et de communication ;
- **L'expérimentation d'usages numériques dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et résidentiels** (à l'instar de l'appel à projets lancé par la Région et l'ADEME en juin 2015 sur le bâtiment exemplaire neuf et rénovation) mais aussi dans le domaine des réseaux d'énergie (smart grids, pilotage à la demande, stockage...) ;

- **L'optimisation de la gestion des risques via la mise en place de dispositifs numériques.**

Mise en œuvre :

- Lors de la rédaction du cahier des charges, un dialogue préalable devra être mis en en place entre les gestionnaires de réseaux, la Région et les EPCI afin d'étudier les conditions de faisabilité juridique des opérations sur les réseaux de base, impact éventuel sur gouvernance territoriale à faire évoluer,.... Les acteurs privés seront également conviés de manière à recenser leur appétence à déployer de nouveaux dispositifs sur le territoire.

Critères de sélection :

- Les projets devront faire ressortir la mobilisation de services ou dispositifs numériques innovants (par exemple le recours à des capteurs ou des objets connectés).
- Les opérations seront appréciées au regard de leur incidence sur l'environnement (intégration de méthodes respectueuses de l'environnement, tant dans la conception et la gestion des infrastructures et équipements, et la délivrance des services), de la contribution aux principaux objectifs du territoire de la Guadeloupe, des économies attendues pour l'exploitation du service et des bénéfices pour les usagers.

Outils numériques concernés par l'action	• Téléservices pour les usagers • Application mobile • Affichage dynamique • Bornes interactives • Capteurs

Déploiement de l'action	> 36 mois
Démarrage de l'action	2018
Faisabilité générale de l'action	Complexe *Certaines actions comme celles sur les réseaux pourront nécessiter une évolution du cadre de DSP afin d'intégrer le numérique dans les outils de planification territoriale mais aussi la gestion des données en lien avec les évolutions réglementaires (cf le projet de loi pour une République numérique).*
Coût estimé	• 2 000k euros • Base estimative : projets de gestion des risques, de télérelève distribution eau, mise en place de capteurs pour la collecte des déchets, projets d'éclairage public, et de dispositifs d'accompagnement de création de services innovants sur différents territoires « Smart City »

Moyens de financement	**CPER 2015-2020 / Thématique 1 « Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations »** • 40,19 millions d'euros sont consacrés à l'eau potable et assainissement et 49,83 millions d'euros aux déchets. Il est prévu de soutenir notamment le renouvellement des réseaux d'eau potable. **CPER 2015-2020 / Thématique 2 « Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales »** • 14,93 millions d'euros sont consacrés à la rénovation urbaine et au renouvellement urbain et 87,2 millions d'euros à la revitalisation des centres villes anciens et des bourgs. Il est prévu de soutenir par exemple la réalisation de l'écoquartier du Raizet. **CPER 2015-2020 / Thématique 3 « Gestion des ressources énergétiques et environnementales »** • Dans ce cadre 23,6 millions d'euros sont consacrés à l'énergie et au changement climatique. Il est prévu de soutenir notamment la rénovation énergétique de l'habitat. **PO FEDER / FSE Région 2014-2020 / Objectif spécifique n°12 « Réduire la pression des déchets sur l'environnement »** • Une partie des 219,9 millions d'euros de l'OT pourra être mobilisé. Il est prévu de soutenir la construction ou modernisation d'unités de prétraitement, de traitement, de valorisation, ou de recyclage pour les déchets inertes, non dangereux et pour les déchets dangereux. **PO FEDER / FSE Région 2014-2020 / Objectif spécifique n°13 « Préserver la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable des populations »** • Une partie des 219,9 millions d'euros de l'OT pourra être mobilisé. Il est prévu de soutenir les investissements nécessaires pour sécuriser l'alimentation en eau potable (AEP) en quantité et en qualité. **PO FEDER / FSE Région 2014-2020 / Objectif spécifique n°10 « Réduire la consommation énergétique dans les infrastructures publiques et structurer une filière professionnelle de la construction durable »** • Une partie des 98,14 millions d'euros de l'OT pourra être mobilisé. Il est prévu de soutenir les investissements liés à la mise en place de mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments et infrastructures publics, le logement social, le logement collectif privé, le logement particulier. Opportunités de financements via notamment appels à projets nationaux Territoires à énergie positive, éco-cités… ou européens.
Indicateurs de suivi	**Réalisation :** • Nombre de réponses à l'appel à manifestation d'intérêt **Résultats :** • Gains en termes de consommation d'énergie et optimisation de la gestion des infrastructures énergétiques • Gains en termes de consommation d'eau et de rendement des réseaux • Gains sur la facture éclairage public • Gains en termes d'optimisation de l'exploitation du service collecte des déchets • Gains en temps en matière d'alerte « risques »

Coût estimé des actions

Le tableau ci-dessous récapitule le coût estimé de l'ensemble des actions proposées. Au total, le coût estimé de la mise en œuvre des actions du SDUN pour la période 2017-2020 s'élève à 16,2 millions d'euros.

Orientation	Fiche action	Coût (K euros)
1 - Une population formée tout au long de la vie aux usages et pratiques numériques	1 - Coordination des acteurs de la formation initiale	500
	2 - Développement et consolidation d'une offre de FOAD	1 500
	3 - Valorisation des initiatives d'inclusion numérique et de sensibilisation à la culture numérique	1300
	4 - Développement du réseau des bibliothèques et de leurs ressources numériques	500
2 - Des patients mieux pris en charge dans le cadre d'une offre de soin et de maintien à domicile	5 - Renforcement de l'accès aux soins dans les territoires marqués par les contraintes de la double insularité	1 000
	6 - Appui au développement de plateformes e-santé	1 500
	7 - Soutien aux projets concourant au maintien à domicile	1 000
3 - Un patrimoine touristique et culturel valorisé par le numérique	8 - Soutien au développement et valorisation de services numériques innovants dans le domaine tourisme - culture	880
4 - Une administration modernisée et performante	9 - Appui au développement de plateformes numériques et de services en ligne mutualisés	850
	10 - Accompagnement à la mise en œuvre de l'open data au sein des collectivités guadeloupéennes	400
	11 - Appui au développement d'une plateforme SIG mutualisée	600
	12 - Appui au développement d'un cloud mutualisé	580
5 - Des entreprises connectées et compétitives	13 - Actions de sensibilisation au numérique au bénéfice des petites entreprises	680
	14 - Accompagnement et valorisation des entreprises locales à l'étranger	150
6 - Une filière numérique structurée et compétitive	15 - Elaboration d'un plan de GPEC territoriale sur les besoins en compétences des entreprises du numérique	100
	16 - Appui à des actions d'animation de la filière TIC	350
	17 - Soutien à la mise en place de tiers lieux	300
7 - L'Innovation numérique pour une Guadeloupe durable	18 - Soutien aux services numériques innovant visant à optimiser la gestion des flux	2 000
	19 - soutien à l'expérimentation de services numériques améliorant la gestion des réseaux de base et la gestion des risques	2 000
Total		**16 190**

N° fiche action	Hypothèses retenues pour l'estimation du coût des actions
1	Principalement études et expérimentation d'usages innovants (1 étude / an à 40K euros + 3 exp / an à 20K euros) : 120+180
2	Pour l'ensemble des actions allant jusqu'à un soutien par la Région de la FOAD dans la cadre de sa programmation annuelle de formation : 400K euros / an (à titre d'exemplel la Région Champagne Ardenne avait un budget de 700 000K euros / an pour sa programmation FOAD.
3	Appel à projets annuel doté d'un budget de 100K euros / an à partir de 2018 Cyberbus (100K euros / an) + EPN (150K euros / an)
4	Développement web (portail, bouquet de services ...), animation et appel à projet
5	Sur la base des projets télémédecine du CGS e-santé
6	Sur la base des projets télémédecine du CGS e-santé
7	Plateforme de télésurveillance GCS + appel à projet
8	Soutien CTIG : 120K euros / a (10% du budget CTIG an - 1,2M d'euros) + appel à projets 1000K euros / an
9	Audit : 5K euros / audit, 100K euros au total Soutien au projet : 20K euros / projet, 400K euros au total MSP : 50K euros pour équipement pour 3 MSP, soit 150K euros
10	Étude principalement + accompagnement + portail Open Data
11	Budget fléché CPER
12	Étude : 80K euros + aide à la mise en œuvre : 500K euros
13	10 évènements de sensibilisation / an (volet 1) : 5K euros / évènements + 30 entreprises / an en pré-diagnostic (volet 2) : 1,5K euros / entreprise + 15 entreprises / an bénéficiaires du chèque : 5K euros / entreprise (benchmark, programme performance numérique en Champagne Ardenne sur 2 ans, 200K euros)
14	Prise en charge logistique pour 10 entreprises / an, à hauteur de 3k euros / entreprises
15	Sur la base d'un GPEC d'un pôle de compétitivité (COSMETIC VALLEY en 2015)
16	80K euros / an (base 1 ETP d'animateur + communication)
17	100K euros / projet pour un hypothèse de 3 projets
18	Développement système d'information multimodal Exemple : projet transport et mobilité multimodale de Montpellier : 3,2M d'euros
19	Exemple : Projet gestion des risques Montpeller : 1,1M d'euros Projet télérelevé eau Montpellier : 750K euros Projet challence Big Data : 280K euros pour le soutien de 4 lauréats

Calendrier estimatif de la mise en oeuvre des actions du SDUN

Le tableau ci-dessous positionne chacune des actions au regard de leur mise en œuvre sur la période 2017-2020 selon 4 critères différents :

- Étude Opportunité & Faisabilité
- Montage
- Phase pilote / Expérimentation
- Déploiement

N° fiche action	Calendrier estimatif de la mise en œuvre des actions du SDUN															
	2017				2018				2019				2020			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
11																
12																
13																
14																
15																
16																
17																
18																
19																

A noter que la mise en œuvre des actions du SDUN peut amener à envisager sur la période 2017-2020 plusieurs cycles de montage et d'expérimentation avant un déploiement effectif.

Gouvernance du SDUN

La mise en œuvre du SDUN est fondée sur un dispositif de gouvernance à deux niveaux :

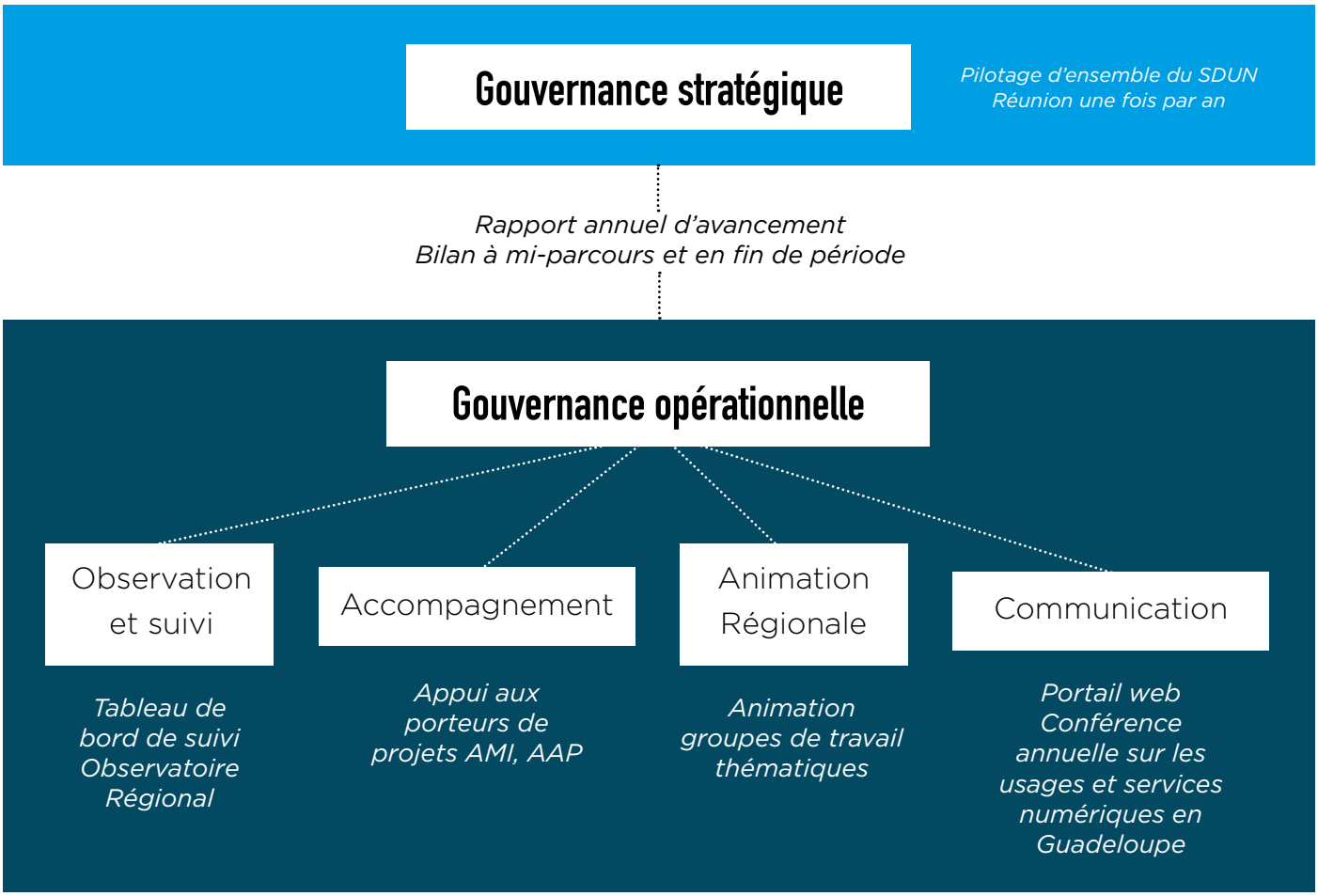

Gouvernance stratégique

Pilotage	État - Région
Missions	Assurer le pilotage stratégique du SDUN : • Suivi de l'avancement de la mise en œuvre des actions du SDUN • Lancement de dispositifs spécifiques d'accompagnement spécifique comme des appels à manifestation d'intérêt ou des appels à projets • Mobilisation des financements publics • Mise en cohérence entre les orientations usages et services numériques et celles relatives aux infrastructures THD • Adaptation du SDUN en fonction de son évaluation au fil de l'eau et de l'émergence de nouveaux enjeux ou besoins La gouvernance stratégique se réunit une fois par an.
Composition	• État • Région • CDC • Département • Collectivités (EPCI et communes) • Services déconcentrés de l'État • Représentants du monde entrepreneurial, socio-économique et de la filière numérique
Structure	Adossement à la Commission Consultative Régionale pour l'Aménagement Numérique du Territoire avec un élargissement aux représentants des entreprises et de la filière numérique.

Gouvernance opérationnelle

Pilotage	Secrétariat opérationnel désigné par l'État et la Région
Missions	Quatre missions spécifiques : • Une mission d'observation et de suivi opérationnel de la mise en œuvre du SDUN. Cette mission s'appuie sur quatre activités complémentaires : ◦ L'observation s'appuyant sur l'observatoire régional de l'économie numérique engagé par la Région depuis juillet 2015 et qui prévoit de couvrir les thématiques : fracture numérique, e-administration, poids des TIC dans l'économie guadeloupéenne ; ◦ Le suivi en continu de l'avancement des actions engagées sur la base d'un tableau de bord d'avancement du SDUN ; ◦ La réalisation d'un bilan à mi-parcours (2018) et en fin de période (2020) du SDUN ; ◦ Un rapport d'avancement annuel de suivi du SDUN est produit chaque année pour présentation à l'instance de gouvernance stratégique pour validation. • Une mission d'accompagnement des porteurs de projets. Il s'agit ici d'être en capacité de répondre à des demandes de porteurs de projets souhaitant proposer un dossier pour les renseigner sur les conditions de dépôt des dossiers et de les orienter le cas échéant vers des services spécifiques pouvant leur apporter des précisions quant au contenu envisagé de leur projet. • Cette mission a également comme objet de produire les règlements d'appels à manifestation d'intérêt ou d'appels à projets. • Un rapport d'activité de cette mission est présenté chaque année à l'instance de gouvernance stratégique pour validation. • Une mission d'animation régionale. L'organisation de cette mission repose sur la constitution de groupes de travail thématiques pour chacun des piliers du SDUN : ◦ Habitants ◦ Administration ◦ Économie ◦ Modes de vie ◦ Mobilité ◦ Environnement durable. Le secrétariat opérationnel est en charge de l'organisation et de l'animation de ces groupes de travail qui seront composés de personnes représentatives institution, monde économique et société civile pour chacune des thématiques. Les groupes de travail thématiques se réunissent deux fois par an et leurs travaux aboutissent à un rapport d'orientation qui sera présenté à l'instance de gouvernance stratégique.

Missions	• Une mission de communication et de valorisation des actions engagées. Cela s'appuie sur : ◦ Un enrichissement du portail « Guadeloupe Numérique » pour y intégrer un volet relatif au SDUN et à ses actions (avec ces déclinaisons réseaux sociaux) ; ◦ L'organisation d'une conférence annuelle - valorisant les actions engagées - et ouverte largement à l'ensemble des acteurs de la Guadeloupe. Cette conférence a pour ambition de constituer un rendez-vous citoyen (dans une logique de gouvernance participative) permettant de communiquer sur des actions et projets concrets engagés en matière d'usages et services numériques. Le bilan des activités de communication et de valorisation est présenté annuellement à l'instance de gouvernance stratégique.
Composition	• Un chargé de mission numérique à plein temps au démarrage
Structure	Pas de structure nécessaire pour assurer ce niveau de gouvernance. Le secrétariat opérationnel est piloté par une équipe restreinte constituée de l'État et de la Région devant laquelle le chargé de mission rapporte régulièrement l'avancement de la réalisation des différentes missions.

Modalités de mise en œuvre du SDUN

Le SDUN tel exposé dans le rapport propose un cadre stratégique structuré autour de 7 orientations et 19 fiches projets. Les fiches projets ont pour objet de décrire des actions à engager dans les trois prochaines années afin de répondre à l'ambition et aux objectifs du SDUN. Des organismes sont proposés, soit comme porteur de projet, soit comme partenaire. La description de la fiche projet apporte un éclairage sur le type d'actions éligibles dans le cadre du SDUN.

La mise en œuvre effective du SDUN est du ressort du dispositif de gouvernance, notamment via son volet opérationnel. Elle peut se décliner de plusieurs manières selon les actions :

- Via le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt ou d'un appel à projets afin de faire émerger des porteurs de projets et de sélectionner les projets les plus pertinents au regard des objectifs poursuivis. Ce type d'instrument nécessite l'élaboration d'un règlement et d'un dossier de candidature ainsi que la mise en place d'une structure de gestion. Le pilotage d'ensemble revient au dispositif de gouvernance : décision du lancement d'un AMI ou AAP, champs couverts, financements accordés aux projets, examen des projets…
- Via le soutien direct à des projets dans le cadre d'un conventionnement spécifique dictant la nature du partenariat, le rôle et l'engagement des différents partenaires publics et/ou privés dans le cadre du projet, la nature du projet…

`

Le volet « opérationnel » du dispositif de gouvernance tient un rôle essentiel dans la capacité à communiquer sur les objectifs du SDUN, à accompagner les porteurs de projets pour faire émerger des projets pertinents, à mobiliser les financements disponibles …

Point de vigilance sur la mobilisation des financements

Les fiches-actions du SDUN font principalement référence à des lignes de financements relevant :

- Du PO FEDER-FSE Région Guadeloupe 2014-2020, et notamment celle associées à l'objectif spécifique 2-b « développer des produits et des services TIC » doté de 10M d'euros sur la période de programmation, et pour certaines actions celles associées à d'autres objectifs spécifiques non-fléchés « numérique », mais dont l'objet pourrait se prêter à contribuer à leur financement (sous réserve d'éligibilité) ;
- Du CPER, et notamment celle associées à la Thématique Numérique Objectif 1 – gouvernance, usages et services numériques dotée de 510K euros, et Objectif 2 – développement des SIG dotée de 638K euros.

Le coût estimé des actions proposées dans le cadre du SDUN s'élève à environ 16,2M d'euros.
Il est important d'identifier les financements mobilisables complémentaires (au plan national ou européen) pour répondre au mieux aux demandes qui pourront provenir des porteurs de projets en réponse aux orientations du schéma.

Synthèse des actions du SDUN

Une population formée tout au long de la vie aux usages et pratiques numériques

Intitulé action	Coordination des acteurs de la formation initiale
Objet	Déploiement de services numériques innovants issus d'une approche concertée entre les acteurs de la formation initiale
Chef de file / Partenaires	Rectorat / Collectivités, Université des Antilles
Bénéficiaires de l'action	Établissements scolaires et d'enseignement supérieur
Coût estimé (en K euros)	500

Intitulé action	Développement et consolidation d'une offre de FOAD
Objet	Valorisation de l'offre FOAD disponible au plan régional, soutien à l'ingénierie FOAD, intégration de modules FOAD dans le programme Régional de formation
Chef de file / Partenaires	Région / partenaires institutionnels et privés de la formation professionnelle
Bénéficiaires de l'action	Organismes de formation
Coût estimé (en K euros)	1 500

Intitulé action	Valorisation des initiatives d'inclusion numérique et de sensibilisation à la culture numérique
Objet	Soutien à des dispositifs existants actifs dans le domaine de l'inclusion numérique (EPN, cyberbus...) et appel à projets à destination d'organismes impliqués dans la diffusion de la culture numérique et scientifique pour soutenir des initiatives innovantes
Chef de file / Partenaires	Région / Rectorat, collectivités, services de l'État
Bénéficiaires de l'action	Organismes de formation, associations
Coût estimé (en K euros)	1 300

Intitulé action	Développement du réseau des bibliothèques et de leurs ressources numériques
Objet	Intégration du numérique dans les activités du réseau des bibliothèques (numérisation du catalogue, bouquet de services, portail de lecture publique...)
Chef de file / Partenaires	Département / Bibliothèque départementale de Prêt
Bénéficiaires de l'action	Le réseau des bibliothèques publiques de Guadeloupe
Coût estimé (en K euros)	500

Des patients mieux pris en charge dans le cadre d'une offre de soin et de maintien à domicile

Intitulé action	Renforcement de l'accès aux soins dans les territoires marqués par les contraintes de la double insularité
Objet	Déploiement d'applications de télémédecine
Chef de file / Partenaires	GCS e-Santé / ARS, Région, établissements hospitaliers, professionnels de santé, associations de patients
Bénéficiaires de l'action	Les établissements hospitaliers et les professionnels de santé
Coût estimé (en K euros)	1 000

Intitulé action	Appui au développement de plateformes e-santé
Objet	Mise en place des applications e-santé
Chef de file / Partenaires	GCS e-Santé / ARS, Région, établissements hospitaliers
Bénéficiaires de l'action	Les établissements hospitaliers et les professionnels de santé
Coût estimé (en K euros)	1 500

Intitulé action	Soutien aux projets concourant au maintien à domicile
Objet	Développement d'une offre de services numériques en appui au maintien à domicile (services d'assistance à la vie courante, services bien être, services santé...)
Chef de file / Partenaires	Porteur de projet à déterminer / ARS, Région, Département, GCS e-Santé, prestataires de services à la personne, acteurs du numérique, associations de patients et de personnes âgées, IREPS
Bénéficiaires de l'action	Les professionnels de santé, les prestataires de services à la personne, les acteurs du numérique
Coût estimé (en K euros)	1 000

Un patrimoine culturel et touristique valorisé par le numérique

Intitulé action	Soutien au développement et valorisation de services numériques innovants dans le domaine tourisme - culture
Objet	Soutien aux actions numérique du CTIG, appel à projets pour soutenir des initiatives innovantes des acteurs du tourisme et de la culture
Chef de file / Partenaires	Région / CTIG, Département, collectivités
Bénéficiaires de l'action	Associations et TPE/PME du secteur du tourisme, collectivités, acteurs du secteur culturel, acteurs de la filière numérique
Coût estimé (en K euros)	880

Intitulé action	Appui au développement de plateformes numériques et de services en ligne mutualisés
Objet	Accompagnement des communes et EPCI pour développer des solutions dématérialisées et des services en ligne à destination des citoyens
Chef de file / Partenaires	Région / SGAR, DGFIP, Département, Association des maires de Guadeloupe
Bénéficiaires de l'action	Les communes et EPCI, les acteurs de la filière numérique
Coût estimé (en K euros)	850

Une administration modernisée et performante

Intitulé action	Accompagnement à la mise en œuvre de l'open data au sein des collectivités guadeloupéennes
Objet	Mobilisation et accompagnement des collectivités de la Guadeloupe pour proposer des données au format open data réutilisables par des tiers (notamment les acteurs de la filière numérique)
Chef de file / Partenaires	À déterminer / mission Etalab, SGMAP, SGAR, Région
Bénéficiaires de l'action	Les communes et EPCI, la Région, le Département, les acteurs de la filière numérique
Coût estimé (en K euros)	400

Intitulé action	Appui au développement d'une plateforme SIG mutualisée
Objet	Renforcement et développement de la plateforme régionale SIG mutualisée
Chef de file / Partenaires	À déterminer / autres collectivités et services de l'État
Bénéficiaires de l'action	Les services de l'État et les collectivités
Coût estimé (en K euros)	600

Intitulé action	Appui au développement d'un Cloud mutualisé
Objet	Appui des acteurs publics à la migration des SI vers une architecture Cloud et à la constitution d'une offre régionale performante et compétitive.
Chef de file / Partenaires	À déterminer / autres collectivités et services de l'État
Bénéficiaires de l'action	Les services de l'État et les collectivités
Coût estimé (en K euros)	580

Des entreprises connectées et compétitives

Intitulé action	Actions de sensibilisation au numérique au bénéfice des petites entreprises
Objet	Accompagnement des TPE / PME régionales pour mobiliser davantage les technologies numériques dans leurs projets de développement. Il s'agit à la fois de sensibiliser les entreprises au numérique, et le cas échant de réaliser un pré-diagnostic de leurs besoins, puis de les accompagner dans leurs investissements
Chef de file / Partenaires	DIECCTE / Région, chambres consulaires, associations et syndicats professionnels, acteurs de la filière numérique
Bénéficiaires de l'action	TPE / PME
Coût estimé (en K euros)	680

Intitulé action	Accompagnement et valorisation des entreprises locales à l'étranger
Objet	L'action doit permettre aux entreprises guadeloupéennes du secteur numérique de gagner en compétences d'une part et en visibilité d'autre part, et peut-être prétendre s'attaquer au marché caribéen.
Chef de file / Partenaires	DIECCTE / Région, chambres consulaires, associations et syndicats professionnels
Bénéficiaires de l'action	Acteurs de la filière numérique
Coût estimé (en K euros)	150

Intitulé action	Élaboration d'un plan de GPEC territoriale sur les besoins en compétences des entreprises du numérique
Objet	Identification des besoins en compétences numériques des acteurs de la filière et détermination d'actions de formation à engager
Chef de file / Partenaires	DIECCTE / Région, organismes de formation, acteurs de la filière numérique
Bénéficiaires de l'action	Organismes de formation, acteurs de la filière numérique
Coût estimé (en K euros)	100

Une filière numérique structurée et compétitive

Intitulé action	Appui à des actions d'animation de la filière TIC
Objet	Structuration d'actions d'animation régulières à destination des acteurs de la filière numérique afin de faciliter le partage d'expérience et de besoins
Chef de file / Partenaires	À déterminer / DIECCTE, Région, CCI, Guadeloupe Tech, associations professionnelles
Bénéficiaires de l'action	Une structure à identifier pour bénéficier de l'action et organiser les actions d'animation
Coût estimé (en K euros)	350

Intitulé action	Soutien à la mise en place de tiers lieux
Objet	Accompagnement du démarrage de l'activité de tiers-lieux
Chef de file / Partenaires	Région / DIECCTE, collectivités, associations professionnelles
Bénéficiaires de l'action	Les structures porteuses de tiers lieux
Coût estimé (en K euros)	300

L'Innovation numérique pour une Guadeloupe Durable

Intitulé action	Soutien aux services numériques innovant visant à optimiser la gestion des flux
Objet	Développement de solutions numériques pour améliorer les conditions de transports et de la mobilité en Guadeloupe : systèmes de mobilité alternative (co-voiturage, auto-partage) ; appui au développement des véhicules électriques, connectés, autonomes ; évolution des systèmes d'information dédiés aux transports (STI : systèmes de transports intelligents)
Chef de file / Partenaires	Routes de Guadeloupe, Région / Département, ADEME, CCI, DEAL, ORT, collectivités
Bénéficiaires de l'action	Les exploitants des transports et de la mobilité, les acteurs de la filière numérique
Coût estimé (en K euros)	2 000

Intitulé action	Soutien à l'expérimentation de services numériques améliorant la gestion des réseaux de base et la gestion des risques
Objet	Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour développer des solutions exploitant l'internet des objets pour optimiser l'exploitation des réseaux de base (eau, assainissement, déchets, éclairage public…) et la gestion des risques
Chef de file / Partenaires	À déterminer / Région, Synergile, CDC, EPCI, ADEME, services de l'Etat, syndicats mixtes
Bénéficiaires de l'action	Communes et EPCI, acteurs de la filière numérique
Coût estimé (en K euros)	2 000

Glossaire

1. AAP : appel à projets
2. AMI : appel à manifestation d'intérêt
3. CREDOC : centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
4. CTIG : comité de tourisme des Îles de Guadeloupe
5. DPPR : dossier patient partagé et réparti
6. DRFIP : direction régionale des finances publiques
7. EPN : espace public numérique
8. ENRS : espace numérique régional de santé
9. ENT : espace numérique de travail
10. ETIC : enquête sur l'équipement et les usages numériques au sein des établissements scolaires
11. FOAD : formation ouverte et à distance
12. GEN : grande école du numérique
13. GCS : groupement de coopération sanitaire
14. GPEC : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
15. IoT : Internet of things (Internet des objets)
16. MOOC : massive open online course (cours en ligne ouvert et massif)
17. KBPS : Kilobits par seconde
18. MBPS : Mégabits par seconde
19. MSAP : maison de services au public
20. MSP : maison de santé pluridisciplinaire
21. MSS : messagerie sécurisée de santé
22. PDA : plan de déplacement administration
23. PDE : plan de déplacement entreprise
24. PDIA : plan de déplacement inter-administration
25. PDIE : plan de déplacement inter-entreprise
26. RCP : réunion de concertation pluridisciplinaire
27. ROR : répertoire opérationnel des ressources
28. SMT : syndicat mixte des transports
29. SCoRAN : stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique
30. SDANT : schéma directeur territorial d'aménagement numérique
31. SDUN : schéma directeur usages numériques
32. SGMAP : secrétariat général pour la modernisation de l'administration publique
33. SIG : système d'information géographique
34. TIC : technologies de l'information et de la communication
35. THD : très haut débit
36. VOD : vidéo on demand (vidéo à la demande)

Annexes

Synthèse AFOM de l'état des lieux

Économie

Atouts	Faiblesses
• Une dynamique de la création d'entreprises • Le portail Guadeloupe numérique, point de rencontre de tous les guadeloupéens à la recherche d'informations, d'actualité ou d'un prestataire sur le numérique • Plusieurs événements organisés récemment susceptibles de fédérer les acteurs du secteur (cf. Open Coffee, Web Apéro) • La pépinière AUDACIA pour l'accompagnement les jeunes entreprises et les porteurs de projet innovants • Le FabLab de Jarry dans le domaine du retro-gaming et de la robotique • Mise en place d'un observatoire numérique • Un attrait des jeunes guadeloupéens pour les usages numériques • Un DUT « Métiers du multimédia et de l'Internet » ouvert par l'IUT • Le projet de plateforme technique porté par l'IUT • Le projet de programme de formation porté par la FTPE à l'attention de chefs d'entreprise • D'importants montants consacrés à l'innovation et au numérique dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds européens	• Une étroitesse du marché et incidence sur les modèles économiques souvent déficitaires • L'insularité et les surcoûts des fournitures (transport et octroi de mer) • Des entreprises régionales encore trop peu connectées • Quelques entreprises dans le domaine du e-commerce, mais peu dans le domaine du e-service • D'importants besoins en formations et un manque de compétences locales • Une lourdeur des dispositifs de financement (délais notamment) • Des difficultés de trésorerie des acteurs économiques • Un réseau bancaire de détail inadapté aux besoins des entreprises dans le secteur des nouvelles technologies, surtout du web, et rédhibitoire à tout développement à l'international au vu des outils mis en place et surtout des frais unitaires des virements internationaux • Une méconnaissance des acteurs économiques (notamment sur les compétences présentes sur le territoire) • Un secteur fractionné et encore peu structuré • Un contexte de crise économique mondiale limitant les apports financiers exogènes • Une aggravation de la fracture sociale et économique • Un désintérêt du territoire pour les entrepreneurs et financeurs en lien avec l'économie numérique

Éducation et formation

Atouts	Faiblesses
ÉDUCATION • Engagement affirmé des différents acteurs publics, dont le Rectorat et les collectivités en faveur du développement du « numérique à l'école » • Politique d'équipement en micro-ordinateur portable des élèves de seconde • Plan académique de formation des personnels • Travaux du déploiement THD issus des orientations du SDTAN pour améliorer le niveau de raccordement Internet des établissements scolaires • Collèges préfigurateurs comme établissements vitrine des usages numériques à déployer dans le reste des établissements **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR** • Existence d'une filière de formation TIC performante et relativement complète (média numériques, fibre optique, techniciens électriques…) couvrant de Bac+2 au doctorat • Volonté de l'UA d'adapter ses programmes pour une meilleure prise en compte des besoins des entreprises et une meilleure adaptation à l'innovation numérique **FORMATION PROFESSIONNELLE & CONTINUE** • Présence d'organismes de formation et de modules de formation sur le domaine des TIC	**ÉDUCATION** • Taux d'équipement numérique globalement insuffisant des établissements – du primaire au secondaire • Faibles niveaux d'usages et de pratiques numériques • Réticences dans l'appropriation du numérique par les enseignants • Retard dans l'appropriation du numérique par les élèves et accroissement des inégalités **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR** • Manque de débouchés pour certains diplômes • Faible culture de l'entreprenariat chez les jeunes diplômés • Non prise en compte de thématiques numériques spécifiques et porteuses telles que la géomatique, la création, production, management des activités culturelles **FORMATION PROFESSIONNELLE & CONTINUE** • Faible développement de l'apprentissage • Absence d'observatoire des métiers et de gestion anticipée des compétences numériques

Tourisme et culture

Atouts	Faiblesses
TOURISME • Un poids important du secteur du tourisme dans l'économie régionale • Une ouverture des entreprises du secteur du tourisme à l'innovation et un savoir-faire guadeloupéen au sein de l'espace caribéen en matière de valorisation du patrimoine • Une taille de territoire adaptée pour les projets de recherche et d'innovation dans les domaines des TIC appliquées au tourisme • L'existence du CTIG et du Parc national de Guadeloupe • Une bonne organisation de la politique partenariale sur le territoire **CULTURE** • Une richesse et une diversité du patrimoine culturel matériel et immatériel • Des concepts culturels propices à l'innovation (gastronomie, etc.) • Un savoir-faire créole en termes de valorisation des produits locaux (festivals, produits artisanaux, etc.) • Des événements renommés (Route du Rhum, carnaval, etc.) • L'expertise de la Bibliothèque Départementale de Prêt en matière de numérisation des catalogues des bibliothèques • Un grand nombre de sociétés de production et de bons techniciens sur le territoire • Des salles de cinémas qui sont pour la plupart passées au numérique	**TOURISME** • Une offre locale insuffisante de produits touristiques • Une visibilité insuffisante de certains produits touristiques et un manque de communication sur certains événements • Un marché du tourisme mono-hexagonal • Un manque de moyens privés pour valoriser le patrimoine **CULTURE** • Un risque de standardisation et de perte des spécificités locales (contes, traditions médicinales, etc.) • L'offre des musées et espaces culturels faiblement mise en valeur et peu renouvelée • Des bibliothèques et médiathèques du territoire encore faiblement équipées (accès à Internet, système de gestion, etc.) • Une sous dotation en salles de cinéma et un niveau d'équipement des salles de spectacle à renforcer • Des sociétés de production n'ayant pas la taille critique nécessaire et un manque de scénaristes et de réalisateurs

Administration et collectivités

Atouts	Faiblesses
• Chantiers de dématérialisations engagés au sein des grandes collectivités et des services de l'Etat ainsi que de Pôle Emploi • Equipement progressif des collectivités en SIG dans le cadre de la dynamique impulsée par KaruGéo • Programme concerté de développement de l'administration numérique territoriale • L'information géographique comme levier pour des usages mutualisés et l'open data • Création récente des intercommunalités et opportunités pour définir des axes de mutualisation dans le développement du numérique au sein des collectivités	• Retard dans la mise en conformité réglementaire de certaines collectivités • Frein culturel à la dématérialisation • Difficultés à développer des applications dématérialisées (par exemple, pour la gestion des fonds européens, un retard est attendu dans la mise en place de l'application SYNERGIE) • Contraintes des capacités de transmission disponibles des administrations de l'état pour accéder aux applications centralisées • Développement basique des téléprocédures dans les collectivités • Manque de compétences/expertise interne (principalement au niveau des communes) • Sensibilité souvent insuffisante des élus et décideurs au numérique • Contraintes budgétaires • Perception limitée des avantages de la mutualisation des ressources entre collectivités

Transition énergétique et environnement

Atouts	Faiblesses
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE • Une politique énergétique régionale volontariste (PRERURE) • Un mix énergétique diversifié et à potentiel • De nombreux projets pilotes dans le domaine de l'énergie (ex : STECY MICROGRID, MILLENER) problématique et enjeux qu'on ne retrouve pas dans les fiches actions • Un ensemble de grands projets identifiés (Bouillante 2, réseau de froid, etc.) (Lesquels ?) • Une diversité des matériaux et l'exploitation de matériaux recyclés • Un territoire insulaire propice au développement de projet pilote notamment dans le domaine de l'énergie • Une habilitation de la Région à prendre des mesures dans le domaine de l'environnement et de l'énergie sur son territoire **ENVIRONNEMENT** • Une faune et une flore remarquable : une région reconnue « Réserve de biosphère » par l'UNESCO et l'un des 35 points chauds de biodiversité de la planète • Une diversité des acteurs de la recherche • La création d'une école d'ingénieurs avec l'ouverture d'un master dans le domaine de l'énergie-environnement-matériaux • Une faune et une flore à valoriser en lien avec les autres politiques régionales (e-tourisme, e-éducation, etc.)	**TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** • Une forte consommation d'énergies fossiles (évoquer poids dominant du transport dans les importations et émissions CO2 ?) En + des développements dans partie transport • Une faible rationalisation de l'utilisation des énergies et des matériaux • Des projets numériques dans le domaine de l'énergie qui n'en sont qu'au stade de la recherche et développement • Des besoins forts en développement d'algorithme et collecte / traitement des données ? • Des besoins en compétences locales (pour la plupart de ces projets les spécialistes de l'énergie s'adjoignent les services d'informaticiens qui viennent de métropole) • Un besoin en financement des projets et des entreprises (caractère innovant nécessitant du capital risque) • Coût du carburant menaçant l'approvisionnement à long terme **ENVIRONNEMENT** • Des réseaux d'eau et d'assainissement vétustes et peu performants (fuite sur les réseaux d'eau notamment) • Une exploitation des ressources en eau peu raisonnée • Une insuffisance de traitement des eaux usées • Un patrimoine naturel encore peu valorisé dans le cadre des usages numériques en dehors de quelques initiatives (cf. Rando Guadeloupe) • L'impact de l'activité humaine sur les ressources naturelles (pression anthropique)

Transport et mobilité

Atouts	Faiblesses
• Site « Trafikera » qui permet de consulter l'état du trafic en temps réel et l'information chantier sur les routes de la Guadeloupe • Développement en cours du réseau de bus connecté de la STM (système de billetterie en ligne et d'information des voyageurs en temps réel) • Des projets d'extension de la plateforme Trafikera • Le projet de tram de la Communauté d'agglomération Cap Excellence • Déploiement du projet du STM à grande échelle prévu à échéance 2016	• La voiture particulière est de loin le premier moyen de transport utilisé par les actifs de la Guadeloupe • Freins structurels pointés pour le déploiement des infrastructures et services en mobilité électrique à énergies renouvelables • Une insuffisance des moyens de transport en commun et leur mauvaise gestion • D'importantes perturbations du trafic routier notamment aux heures de pointe • Des émissions de CO2 en forte hausse dans le domaine des transports (+ 44 % entre 2000 et 2011). • Le secteur des transports est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre (30 % des émissions en 2011 sur la Guadeloupe, tous secteurs confondus). • Une périurbanisation qui engendre un éloignement des actifs des lieux de travail (les Guadeloupéens parcourent en moyenne 10 km pour se rendre au travail) • D'importants freins au développement du co-voiturage en Guadeloupe (sécurité, comportement individualiste, etc.)

Santé

Atouts	Faiblesses

• Bilan positif des premières expérimentations de télémédecine
• Cadre national fixant les orientations stratégiques en matière de SI santé, e-santé et télémédecine
• Feuille de route du CGS e-santé et les projets programmés dont les premiers seront déployés d'ici la fin 2015
• Le numérique comme réponse à certains enjeux de santé pour le territoire :
  o Vieillissement de population
  o Accès aux soins
  o Prise en charge des maladies chroniques
• Projet de plateforme de télésurveillance et ouverture à d'autres services que médicaux (aide et services à domicile)
• Exportation sur la zone caraïbe de services numériques e-santé (par exemple pour la prise en charge des personnes âgées, thématique partagée par d'autres îles)
	• Développement encore limité de la e-santé (et modèles économiques pour la puissance publique compliqué à trouver)
	• Contraintes de la mobilisation des professionnels de santé
	• Vieillissement de la population et besoins spécifiques (pouvoir d'achat, aides familiales, taux d'alphabétisation pouvant être un frein pour développer services pour l'autonomie)
	• Inégalité d'accès aux soins
	• Réticences des acteurs entravant la coordination des soins et du parcours patient
	• Disponibilité de financement pour assurer le déploiement